

RAPPORT D'ÉVALUATION

Droit, Economie, Gestion,

Université Jean-Monnet Saint-Etienne

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 14/10/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par
intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Vincent Perruchot, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 23 JUILLET 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Droit, économie, gestion* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Administration publique
- Licence Administration économique et sociale
- Licence Droit
- Licence Economie et gestion
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
- Licence professionnelle Commerce et distribution
- Licence professionnelle Commercialisation des produits alimentaires
- Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de bien
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière
- Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant
- Licence professionnelle Métiers du commerce international
- Licence professionnelle Métiers du notariat
- Licence professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
- Licence professionnelle Technico-commercial
- Master Analyse et politique économique
- Master Comptabilité-contrôle-audit
- Master Contrôle de gestion et audit organisationnel
- Master Droit des affaires
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Economie sociale et solidaire
- Master Justice, procès et procédures
- Master Management
- Master Management et administration des entreprises
- Master Monnaie, banque, finance, assurance

PRÉSENTATION

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne (UJM) créée en 1969, constitue un établissement du site métropolitain Lyon / Saint-Etienne et fait partie de la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université de Lyon (UdL).

L'UJM a formé 18 779 étudiants en 2017-2018 dont un peu plus du quart ont investi le champ *Droit, économie, gestion* (DEG) (31,4 % en 1^{re} cycle, 22,2 % en 2^e cycle, 12 % en 3^e cycle). Ce champ représente un effectif de 5 400 étudiants en 2018-2019 (73 % en 1^{er} cycle, 22 % en 2^e cycle, 1 % en 3^e cycle). L'effectif est globalement stable sur les cinq dernières années et représente le deuxième champ de formation en effectif étudiants de l'Université.

Le champ de formation *Droit, économie, gestion* (DEG) au sein de l'UJM comprend quatre licences générales, douze licences professionnelles et onze masters. Le champ de formation est mis en œuvre par la faculté de droit, l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Saint-Etienne, l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Roanne, l'IUT de Saint-Etienne et l'Institut du travail. Les quatre mentions de licences générales sont portées par la faculté de droit (2) et par l'IAE (2). Les douze mentions de licences professionnelles tertiaires sont portées par l'IUT de Saint Etienne, l'IUT de Roanne ou la faculté de droit. Les onze mentions de masters sont proposées par la faculté de droit (4) et par l'IAE de Saint-Etienne (7).

Les formations de licence générale et de licence professionnelle sont exclusivement portées par l'UJM tandis que toutes les formations de master sont co-accréditées avec ses partenaires de la ComUE (Universités Lyon 2, Lyon 3 et ENS Lyon).

L'évaluation du champ de formation de l'UJM a été réalisée par deux comités d'experts distincts chargés, pour l'un, de l'évaluation des licences générales et licences professionnelles de l'établissement et, pour l'autre, des masters rattachés à la COMUE de l'Université de Lyon (UdL). Le présent rapport de champ synthétise l'ensemble des travaux et conclusions des différents comités d'experts pour le champ DEG de l'UJM.

Pour le master *Economie sociale et solidaire*, le dossier d'autoévaluation fait état du retrait de l'UJM de cette formation. Ce master n'a semble-t-il pas été proposé sur le site de Saint-Etienne sans qu'aucune explication ne soit fournie. Il n'a en conséquence pas été pris en compte dans le cadre du présent rapport. La fiche d'évaluation de la formation est néanmoins rapportée à toutes fins utiles.

AVIS GLOBAL

L'articulation globale entre des licences portées par l'UJM et des masters co-accrédités marque une nette volonté d'établir une carte de formation cohérente et une politique de partenariat inter-établissement intelligente. L'offre de formation est bien positionnée dans l'environnement académique. L'existence de la ComUE Université de Lyon (UdL) est un élément important de structuration et de rationalisation de l'offre de formation sur le bassin d'emploi dans le champ DEG. L'intégration au niveau master n'est cependant pas encore achevée.

Les formations de l'UJM permettent une insertion professionnelle des étudiants supérieure aux moyennes habituellement constatées. L'ancrage fort des formations dans le tissu économique et social local doit également être mentionné. Il explique en partie le contenu de l'offre de formation de l'UJM qui se singularise par une forte offre de licences professionnelles (LP) et semble assez bien répondre aux attentes des acteurs économiques locaux. L'ambition pour la recherche de l'UJM dans le champ disciplinaire est sans doute moins affirmée.

Les finalités des formations du domaine DEG présentées par l'établissement sont à la fois claires et cohérentes. Leur contenu est en adéquation avec leurs objectifs. Le constat est fait d'une réelle professionnalisation des enseignements et d'une bonne participation des professionnels dans les enseignements. L'expertise des différentes formations révèle cependant un point d'attention particulier quant à la présence souvent insuffisante d'enseignants-chercheurs. Cette situation est de nature à singulièrement limiter le lien avec la recherche même appliquée dans le champ disciplinaire notamment en licence.

L'organisation pédagogique en licence comme en master est très solide et bien structurée. L'utilisation des outils numériques reste encore limitée. Les conseils de perfectionnement doivent être généralisés et leur fonctionnement éclairci et renforcé.

Les résultats constatés sont globalement satisfaisants : les formations du domaine DEG sont attractives et les effectifs stables sauf à quelques exceptions. Le suivi des diplômés et de l'insertion professionnelle réalisé au niveau de l'établissement peut être amélioré, notamment au niveau des licences généralistes. Les résultats des étudiants sont dans la moyenne nationale. Les dispositifs d'aide à la réussite sont assez variés.

Dans le champ DEG, la formation initiale représente 86 % des effectifs étudiants. La formation continue représente 4 % des effectifs et la formation en alternance 9 % des cohortes étudiantes. Ce dernier taux est en hausse et prend appui sur une dynamique très intéressante mais il y a, semble-t-il, encore une marge de progression significative pour développer l'alternance dans le champ de formation et ce, d'autant plus que le nombre de licences professionnelles proposées est important et correspond aux attentes des acteurs économiques locaux. Le taux d'insertion professionnelle après obtention du diplôme est d'ailleurs globalement satisfaisant pour les formations à vocation professionnelle.

Si les délocalisations à l'étranger sont de nature à participer au rayonnement de l'établissement, l'UJM, est cependant encore insuffisamment ouvert à l'international aussi bien en licence qu'en master. Cette situation peut même sembler assez problématique pour certaines formations comme la licence professionnelle dédiée au commerce international.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Finalité des formations

L'ensemble des formations présentées dans le domaine DEG expose très clairement les connaissances et les compétences attendues et à acquérir. Celles-ci sont en adéquation avec les objectifs des formations en termes d'emploi ou de poursuite d'études. La présentation en blocs de compétences n'est pas encore aboutie.

Les métiers et poursuites d'études sur lesquels peuvent déboucher les formations sont bien renseignés et, sauf exception (la licence professionnelle *Organisation et gestion de systèmes hôteliers et de restauration*, parcours *Co-développeur de projet en hôtellerie restauration*), en cohérence avec leur contenu et leur objectif scientifique. Les licences professionnelles permettent d'acquérir les compétences nécessaires à une insertion rapide sur le marché de l'emploi. L'offre de formation est adaptée pour permettre une bonne insertion professionnelle. Il convient cependant de relever, à la marge, que la juxtaposition de parcours au sein de certains masters semble parfois préjudiciable à la bonne information des étudiants sur la perspective des poursuites d'études.

Les délocalisations de masters co-accrédités à l'étranger sont fréquentes et témoignent de l'attention portée dans le champ à la dimension internationale dans le cadre plus global de la ComUE. Le master *Management et administration des entreprises* (MAE) est délocalisé en République Tchèque, Pologne, Hongrie et Liban. Le master *Monnaie, banque, finance, assurance* parcours *Banque et finance* est délocalisé à l'Institut Supérieur de Gestion, d'Économie et de Management en Côte d'Ivoire (Abidjan). Un déficit d'information sur ce point est cependant à déplorer. S'agissant des licences de l'UJM, on note une seule délocalisation, au Maroc, celle de la licence professionnelle *Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière*, avec des objectifs comparables à ceux de la formation délivrée au sein de l'établissement, mais avec des effectifs étudiants bien plus importants à l'étranger qu'en France.

Positionnement des formations dans l'environnement

L'offre du champ de formation présentée est dense et de qualité.

L'ensemble des formations proposées présente une offre cohérente au niveau local et régional qui répond, d'une part, à un besoin de formation généraliste de proximité et, d'autre part, à une demande de formation professionnalisante spécifique au bassin d'emploi.

Deux licences classiques (*Droit, Economie et gestion*) et deux licences professionnelles (*LP Métiers de la gestion et de la comptabilité* et *LP Commercialisation des produits alimentaires*) présentent une articulation avec la recherche satisfaisante. Les autres licences classiques (*Administration économique et sociale, Administration publique*) et la majeure partie des licences professionnelles se cantonnent dans le meilleur des cas à une présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique. Cette présence est nettement insuffisante pour la plupart des licences professionnelles.

Il est plus difficile d'apprécier avec beaucoup de précision le positionnement des formations de master dans leur environnement car ces diplômes sont communs à deux ou trois universités et il n'est pas toujours possible d'identifier précisément les spécificités des formations de l'UJM. En master, l'articulation avec la recherche est

parfois inégale. Par exemple, le lien avec la recherche n'est absolument pas mis en valeur dans le cadre du master *Droit privé*.

En ce qui concerne l'articulation avec les partenaires socio-économiques, la région offre un vaste échantillon d'entreprises, d'associations et d'organismes institutionnels capables de répondre à l'immersion professionnelle des étudiants. Des professionnels de qualité sont également disponibles et à proximité pour dispenser des enseignements correspondants aux besoins des futurs employeurs. On peut toutefois regretter parfois un manque d'information sur l'adéquation entre les fonctions exercées et le contenu des enseignements. La participation des représentants institutionnels et des entreprises dans les instances de pilotage, lorsqu'elle est effective, permet de répondre de manière pertinente aux besoins en termes de professionnalisation. Tous ces partenaires ont majoritairement une implantation géographique à proximité de Saint-Etienne propre à fournir des alternances et des stages proches du lieu de vie des étudiants. Le voisinage géographique du puissant bassin universitaire lyonnais contraint le champ DEG stéphanois à mettre en exergue les spécificités locales (par exemple la grande distribution, la santé ...), ce qu'il parvient à faire de façon satisfaisante.

L'ouverture à l'international en master manque de cohérence d'ensemble et donne l'impression de faire suite à une succession d'opportunités plus qu'à un plan réfléchi. En licence, la coopération à l'international concerne essentiellement les licences classiques, et se cantonne aux dispositifs d'assistance à la mobilité tel ERASMUS, hormis la licence *Administration publique* ce qui peut se comprendre au regard de sa spécificité. Les particularités des licences professionnelles (notamment le rythme en alternance) expliquent le faible niveau de coopération à l'international même si certaines formations gagneraient à développer une telle ouverture (LP *Métiers du commerce international* et LP *Commerce et distribution*).

Organisation pédagogique des formations

Les licences générales proposent une formation classique sur six semestres, avec une part de cours de tronc commun et une part de cours optionnels. La spécialisation est progressive. Les cours se déroulent exclusivement sous forme d'enseignements en présentiel, en formation initiale classique. L'accueil de publics ayant des contraintes particulières est prévu. Les licences sont ouvertes à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et à la Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP). On observe cependant qu'aucune indication n'est fournie sur ce dernier point s'agissant des licences *Droit* et *Administration publique* (AP). Les licences professionnelles sont organisées de façon classique en un an. Les licences professionnelles proposent une formation en alternance, via des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Des dispositifs d'accueil pour les étudiants en situation particulière sont proposés. Les licences professionnelles proposent un accueil des étudiants en VAE et en VAPP. De la même façon, les formations de master sont structurées de façon claire avec une spécialisation progressive.

La place de la professionnalisation est variable. En licence, la place des stages est inégale au sein des diverses formations. Au-delà des outils d'aide à la recherche de stage et à l'élaboration du projet professionnel et personnel (PPP), la licence *Economie et gestion* (EG) est relativement professionnalisante, avec un stage possible en première année de licence (L1) et en deuxième année de licence (L2), et un stage obligatoire en troisième année de licence (L3), de même que la licence *Administration économique et sociale* (AES), qui intègre un stage obligatoire en L2 et en L3. A contrario, la professionnalisation au sein des licences *Droit* et *Administration publique* (AP) se borne aux outils de recherche de stage ainsi qu'à des journées de présentation des métiers, mais ne prévoit pas de stage obligatoire. Des outils de dépôt d'offres de stages sont proposés au niveau de l'université. Pour les licences professionnelles, la place de la professionnalisation est importante, eu égard à leur finalité. La présence d'intervenants professionnels et la réalisation de stages en témoignent. En master, la place de la professionnalisation fait l'objet d'une attention particulière (partenariats avec le monde professionnel, accompagnement dans la recherche de stage, organisation de forums de métiers).

La place de la recherche est globalement faible en licence mais néanmoins variable selon les diplômes : la licence EG est adossée à deux équipes de recherche et offre la possibilité aux étudiants d'effectuer leur stage de L3 dans ces laboratoires. La place de la recherche est en revanche inexistante au sein des autres licences générales tout comme dans les licences professionnelles. Le constat est différent en master où la recherche est bien valorisée. Un certain nombre de cours sont adossés à la recherche et des conférences organisées.

Le numérique occupe une place relativement faible dans l'ensemble des formations de licence et se limite principalement à la mise à disposition des étudiants d'un espace numérique de travail. Des jeux de simulation d'entreprise existent néanmoins en licence AES et EG, tandis qu'en licence AP, un module de droit et culture numérique est proposé. Il faut relever aussi que la LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière* propose l'utilisation de logiciels ou progiciels spécifiques, ainsi que la LP *Métiers du commerce international* qui s'appuie assez largement sur le numérique. Aucune autre pratique pédagogique innovante n'est relevée au sein des licences. Le constat est moins sévère en master où une place importante est accordée au numérique. Les étudiants ont accès à des plateformes de travail collaboratif et sont formés sur des logiciels métiers dans certaines formations.

Globalement, les mobilités internationales entrantes et sortantes sont peu nombreuses. Le constat se vérifie en licence mais aussi parfois en master. Des partenariats existent, par exemple en licence AES qui a développé un partenariat avec l'Université de Chongqing, mais la mobilité n'est qu'entrante. En licence EG, la mobilité sortante est faible (moins de quinze étudiants par an), et la mobilité entrante est inexistante. L'ouverture internationale est cependant présente dans ces deux licences à travers la possibilité pour les étudiants de passer une certification telle que le TOEIC. Dans les licences *Droit* et *AP*, l'internationalisation ne passe quasiment que par l'enseignement de l'anglais et par la possibilité, en licence *Droit*, de préparer une certification Cambridge. L'ouverture internationale dans les licences professionnelles est globalement très faible et se limite à l'enseignement de l'anglais. Le volume d'heures d'enseignement est relativement faible, sauf pour la licence professionnelle *Technico-commercial* qui propose 45 heures d'anglais. Une licence professionnelle fait exception, de par sa nature : la licence *Métiers du commerce international* dans laquelle la dimension internationale est plus forte, avec 40 % d'enseignements dédiés aux langues. Au niveau master, la possibilité de passer des certifications de langue doit être renforcée.

Pilotage des formations

L'UJM est un établissement fortement centralisé pour ce qui concerne le pilotage des formations avec une articulation forte entre les directions et les instances centrales de l'établissement et les composantes.

En licence générale, en raison d'un manque d'informations, il est parfois difficile d'apprécier le fonctionnement des équipes pédagogiques. La présence d'intervenants extérieurs est soulignée et paraît en accord avec les objectifs poursuivis. Pour les volumes horaires, le manque de données permet difficilement de se prononcer de manière globale. Les licences professionnelles semblent disposer d'équipes pédagogiques diversifiées, répondant aux impératifs inhérents aux différentes formations. On peut malgré tout regretter, dans certaines d'entre elles, une participation à la marge d'enseignants-chercheurs (EC) : si la finalité professionnalisante des formations est évidente, leur aspect universitaire doit cependant être davantage marqué. La répartition des volumes horaires ou les responsabilités pédagogiques pourraient donc, parfois, être modifiées. En master, les équipes pédagogiques sont diversifiées et mobilisent également des intervenants professionnels compétents.

Les conseils de perfectionnement devraient être généralisés et leur fonctionnement amélioré, leur influence sur les formations ne paraissant que très minime en l'état. D'autres moyens de pilotage sont cependant mis en place : évaluations des enseignements, questionnaires anonymes soumis aux étudiants, évaluations globales à l'échelle de l'université, commissions mixtes... En master, le pilotage des formations est marqué par une absence de gouvernance globale dans la mesure où le pilotage est assuré au niveau des parcours. Les conseils de perfectionnement ont bien été mis en place mais leurs modalités de fonctionnement sont variables selon les formations.

En revanche, les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et compétences sont tout à fait cohérentes, claires et précises. L'information semble faite auprès des étudiants. Elle est également disponible en ligne. Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées et semblent assez classiques. Le recours à des mémoires professionnels avec soutenance est un bon moyen de faire le lien entre mondes académique et professionnel. De même, le recours à des livrets électroniques d'alternance en licence professionnelle permet un véritable suivi des compétences acquises par l'étudiant, qui sont également bien retranscrites dans les suppléments au diplôme. Par ailleurs, l'approche par compétences paraît progressivement s'opérer au sein des formations.

Enfin, les mécanismes d'aide à la réussite semblent cohérents : tutorat, entretiens individuels, enseignants référents, travaux dirigés de mise à niveau ou groupes de niveaux, effectifs réduits, suivis personnalisés, modules de projet professionnel sont ainsi mis en place et sont autant d'outils notables qu'il faut consolider. On regrettera cependant l'absence notable de passerelles entre les formations, qui pourraient permettre une meilleure orientation ou réorientation de certains étudiants.

Résultats constatés dans les formations

En licence, les effectifs des diverses formations sont renseignés de façon hétérogène, parfois lacunaire (notamment pour les licences professionnelles *Commercialisation des produits alimentaires*, parcours *Distribution des produits et liquides alimentaires* et *Commerce et distribution*, parcours *Gestion et distribution des rayons*). Il semble que l'attractivité des formations soit variable. Si elle est globalement satisfaisante, elle est en net déclin pour la LP *Technico-commercial*, insuffisante en LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie* malgré des perspectives d'amélioration. Au niveau master, les effectifs sont satisfaisants en dépit d'une baisse du nombre d'étudiants dans le master *Management et administration des entreprises*.

Concernant le recrutement et la sélection des étudiants, les données sont parfois incomplètes dans certaines LP telles que la LP *Organisation et gestion de systèmes hôteliers et de restauration*, parcours *Co-développeur*

de projet en hôtellerie restauration ou au niveau master, comme en master *Analyse et politique économique* et en master *Droit des affaires*. De manière générale, il aurait été pertinent de détailler davantage les modalités de recrutement des étudiants, même si les modalités parfois indiquées semblent pertinentes (dossiers, entretiens...).

Les taux de réussite sont très inégaux, naturellement plus élevés en fin de cycle et pour les diplômes professionnels, plus faibles en première année des licences générales. De façon assez classique, les taux de réussite sont globalement satisfaisants en master lorsqu'ils sont indiqués.

Le suivi des diplômés est assuré par l'Observatoire de la Vie étudiante. La fiabilité est largement contingente des effectifs des formations et du taux de réponse. L'analyse des données recueillies est assez hétérogène et varie selon les formations. Les efforts entrepris dans ce domaine mériteraient d'être accentués.

Le taux d'insertion des diplômés est globalement satisfaisant, voire très satisfaisant (exception faite des licences professionnelles *Métiers du commerce international* et *Métiers du notariat* où les résultats sont moyens). On peut regretter le manque d'information sur les données qualitatives relatives à l'insertion professionnelle. Les données sont en revanche moins fournies – parfois inexistantes – s'agissant des licences générales car le suivi s'effectue au niveau master.

Le taux de poursuite d'études, lorsqu'il est connu, est en adéquation avec l'objectif des formations. Il est, sauf exception, faible en licence professionnelle et très important pour les licences générales. Les données sont notablement insuffisantes en master.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une offre de formation bien positionnée dans l'environnement académique.
- Des objectifs scientifiques et professionnels des formations bien explicités.
- Un contenu des formations en adéquation avec leurs objectifs.
- Des taux d'insertion dans la vie active très satisfaisants pour les formations professionnalisantes.
- Un fort ancrage de l'offre de formation dans le tissu socio professionnel local.
- Une bonne professionnalisation des formations et une forte participation de professionnels dans les enseignements.
- Une bonne organisation pédagogique.

Principaux points faibles :

- Une absence ou insuffisance d'enseignants chercheurs dans la plupart des licences professionnelles.
- Un suivi des diplômés et de l'insertion professionnelle insuffisant.
- Des conseils de perfectionnement inexistantes ou dont le fonctionnement est perfectible lorsqu'ils existent.
- Une place insuffisante de la recherche au niveau master.
- Une faible ouverture internationale en licence comme en master.
- Une utilisation insuffisante de l'outil numérique.

Recommandations :

Les finalités des formations sont à la fois claires et cohérentes mais ce bilan positif pourra probablement être encore amélioré par l'instauration d'une approche par blocs de compétences lors de la structuration de la prochaine offre de formation.

Le fort ancrage dans l'environnement socio-économique du bassin stéphanois et les relations avec les institutionnels du département et de la Région doivent être maintenus et développés. La participation des professionnels dans les enseignements apporte un niveau de professionnalisation appréciable.

Certains masters accordent néanmoins une place insuffisante à la recherche. Il est impératif de créer des liens entre les formations et les laboratoires de recherche et de vérifier qu'une proportion suffisante d'enseignants-chercheurs figure dans les maquettes d'enseignement.

La co-accreditation des formations en master n'a pas pour le moment donné lieu à suffisamment de synergies, chaque établissement continuant à piloter ses parcours. Il serait intéressant d'accentuer cet effort pour tirer tout le bénéfice de la ComUE.

Pour certaines licences, comme notamment la licence professionnelle *Métiers du commerce international*, il conviendrait de développer les partenariats internationaux. La dimension internationale se résumant le plus souvent à l'enseignement de l'anglais, mériterait également d'être exploitée dans l'ensemble des formations.

Enfin, l'outil numérique et plus généralement les innovations pédagogiques sont insuffisamment développés de manière générale, excepté dans certaines formations spécifiques. Il est donc recommandé de les mettre davantage à l'honneur.

Le suivi des diplômés mériterait d'être amélioré pour disposer d'informations qualitatives plus complètes et susceptibles d'être exploitées pour l'amélioration des formations. Au demeurant, certaines licences professionnelles affichent des taux de poursuite d'étude trop élevés, eu égard à la finalité d'insertion immédiate de ces formations.

POINTS D'ATTENTION

Il serait judicieux de veiller à une participation plus importante, dans les formations, des enseignants-chercheurs au niveau des licences professionnelles. Faute d'un équilibre avec les enseignants issus du monde professionnel, les formations sont en situation de perdre le bénéfice de leur caractère universitaire et leur ouverture sur la recherche.

Il convient de mettre en place des conseils de perfectionnement dans toutes les formations et de clarifier et d'harmoniser leur fonctionnement quand ils existent. Le pilotage des formations serait plus efficace et l'établissement disposerait d'un outil pratique pour la gouvernance.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université Jean Monnet Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le principal objectif de la licence d'*Administration publique* est avant tout professionnel. Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir une culture juridique suffisante pour intégrer les métiers de la fonction publique. La formation se déroule en trois ans avec de fortes mutualisations opérées avec la licence de *Droit*. La formation est dispensée à Saint-Étienne.

ANALYSE

Finalité
La licence d'<i>Administration publique</i> entend répondre à des objectifs professionnels par un cursus qui est structuré en fonction des attentes relatives aux concours de la fonction publique. La formation permet de passer des concours et autorise aussi une poursuite d'études. Les objectifs sont clairement énoncés. À l'issue de la licence, les étudiants ont la possibilité d'occuper des emplois au sein de la fonction publique (Catégories A et B). Par ailleurs, les bases acquises pendant les trois premières années permettent une poursuite d'études en particulier dans le cadre des masters axés sur le droit public. La formation permet l'acquisition des connaissances et compétences attendus en ce sens.
Positionnement dans l'environnement
La licence d'<i>Administration publique</i> de l'Université de Saint-Étienne est la seule formation de ce type dans l'agglomération stéphanoise. Toutefois, la densité du recrutement peut être altérée en raison de la concurrence des Universités lyonnaises très proches (60 km). Le rapport champ évoque l'existence d'un centre de préparation au concours administratifs (CPCA) mais le dossier licence n'y fait pas référence. L'articulation avec la recherche est suffisante pour ce type de formation. Elle se manifeste par la présence d'enseignants chercheurs qui sont intégrés dans les centres de recherches et les étudiants sont sensibilisés et formés aux outils documentaires et à la méthodologie juridique. L'articulation avec les partenaires socio-économiques se concrétise par l'intervention de professionnels dans la formation. Les étudiants ont aussi la possibilité de faire un stage d'une durée minimum d'une semaine qui peut être valorisé par des crédits « libres ».

Le dossier ne fait pas mention de partenariats internationaux, ce qui n'est pas un point faible majeur dans une formation axée sur l'administration publique.

Organisation pédagogique

La formation est bien structurée et son organisation est claire et lisible. De façon dans l'asbolu classique, mais originale pour une licence d'administration publique, la formation comporte six semestres comprenant essentiellement des cours et des travaux dirigés. Chaque semestre inclut des unités d'enseignement fondamentales, complémentaires et transversales. La spécialisation progressive s'affirme au fil des semestres car la formation s'écarte avec régularité de la licence de *Droit* (tronc commun) pour aboutir, en troisième année, à une préparation intensive au concours administratifs. Le contrôle des connaissances s'effectue par un contrôle continu et/ou terminal.

Concernant la professionnalisation, les étudiants de la licence d'administration publique bénéficient des dispositifs de l'université relatifs à la recherche de stage même si la formation ne comporte aucun stage obligatoire. De la même façon, les étudiants peuvent profiter des dispositifs d'insertion professionnelle diligentés par l'établissement (Direction de la formation et de l'insertion professionnelle, pôle cap avenir). Au niveau de la formation elle-même, la licence d'*Administration publique* semble comporter un module « projet professionnel personnalisé » en deuxième année de licence centré sur les métiers du droit même s'il n'apparaît pas clairement dans la maquette. Le dispositif est complété par une journée des métiers et une réunion d'information consacrée aux masters qui est cependant commune à tous les étudiants de la faculté de droit.

La recherche n'a pas de place spécifique dans l'organisation pédagogique de la formation, ce qui est cohérent eu égard aux objectifs fixés qui visent principalement la professionnalisation.

La place du numérique est satisfaisante. Elle se concrétise par un module « outil documentaire » de cinq heures en première année de licence (L1) en lien avec la bibliothèque universitaire. Les étudiants suivent également un module « droit et culture numérique » (18 HETD). Au niveau de la L3, les étudiants peuvent suivre un cours optionnel de formation aux outils numériques qui doit permettre d'optimiser l'appropriation des ressources de l'Environnement numérique de travail (ENT) par les étudiants.

La formation comporte des dispositifs relatifs à la promotion du diplôme vis-à-vis des en particulier des lycéens (salon, portes ouvertes cours ouverts aux lycéens) et intègre des dispositifs d'aide à la réussite (recrutement de tuteur de niveau master 2, entretiens individuels en L1).

La place de l'international est limitée à l'enseignement de l'anglais juridique.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs (pour l'essentiel des maîtres de conférences) et de professionnels du droit (avocats) mais qui interviennent parfois dans des disciplines académiques (cours de grands problèmes contemporains). Les professions ne sont pas renseignées précisément, ce qui empêche d'apporter une appréciation circonstanciée de leur intérêt et d'apprécier, en termes de volume horaire, l'équilibre entre professionnels et enseignants-chercheurs.

Le diplôme dispose d'un pilotage pédagogique factuel qui mériterait d'être formalisé. En effet, la formation est dirigée par un responsable épaulé par les responsables de première et deuxième année ainsi qu'un responsable administratif. Le responsable d'année, président du jury, coordonne les enseignements et organise ces derniers en concertation avec l'équipe administrative. Un conseil de perfectionnement existe depuis 2014. Il est composé des responsables d'année, d'intervenants extérieurs, d'un étudiant et d'un responsable administratif. Toutefois, il est faiblement opérationnel et mérite d'être relancé dans l'avenir.

L'évaluation des enseignements est réalisée sous la forme de questionnaires à la fois dans le cadre de la formation mais aussi au niveau de la faculté de droit. Les résultats sont pour l'essentiel adressés aux enseignants. Cette autoévaluation est complétée par la convocation régulière de « commissions mixtes » (enseignants, représentants des étudiants et personnels administratifs) qui permettent également de proposer des améliorations quant au fonctionnement de la formation.

L'évaluation des étudiants s'effectue par le biais de contrôles continus (travaux dirigés) et d'un contrôle terminal (cours magistraux). Le régime des examens apparaît bienveillant en permettant une large compensation des notes ainsi qu'un système de bonification récompensant l'éventuel investissement personnel des étudiants. L'examen terminal fait l'objet d'une double correction.

La formation est déjà impliquée dans la démarche de présentation de l'offre de formation par blocs de compétences professionnelles. La réforme est en cours.

L'aide à la réussite des étudiants se concrétise par la mise en œuvre d'un tutorat confié à des étudiants de master 2. La formation s'est appliquée également à réduire les effectifs des groupes de travaux dirigés.

On constate, en L2 et L3, un important recrutement d'étudiants en provenance de formations parallèles (DUT, AES, histoire, économie...).

Résultats constatés

Les effectifs de la Licence montrent une attractivité faible pour un niveau licence (19 diplômés de licence 3 en 2017) et surtout une chute des effectifs entre la première année de licence (63 inscrits en 2018) et la deuxième année (12 inscrits en 2018). Cela s'explique notamment par le peu de différences avec la première année de licence de droit.

Le suivi des diplômés est réalisé auprès des étudiants par les services de l'université, à savoir par l'Observatoire la vie étudiante et la direction du pilotage de l'audit interne et de la qualité.

Étant donnée la faiblesse des effectifs, les données relatives au suivi des diplômés sont peu significatives. La grande majorité des étudiants poursuivent en master et ne valident que très peu de concours ce qui va à l'encontre des objectifs initiaux de la licence. Les masters intégrés appartiennent généralement à la sphère du droit public.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des enseignements dispensés correspondant aux objectifs de la formation.
- Un suivi et un accompagnement des étudiants conséquent.

Principaux points faibles :

- La faiblesse des effectifs en L1 et L2 traduisant un manque d'attractivité de la formation.
- Une première année de licence non spécifique au regard de la licence de droit.
- Un conseil de perfectionnement peu opérationnel.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence d'*Administration publique* comporte d'indéniables qualités au plan pédagogique. L'intérêt d'une formation de ce type au sein de l'université Jean Monnet est indéniable. Elle est originale dans le sens où elle est construite sur trois années et non une seule comme on peut le rencontrer habituellement. Toutefois, on peut s'interroger sur l'intérêt d'une formation en trois ans au regard de la faiblesse des effectifs notée en L1 et L2. Si ce modèle devait être pérennisé, il conviendrait d'apporter des améliorations en termes d'attractivité et de spécificités vis-à-vis de la licence de droit dès la première année. Le renforcement du pilotage par la formalisation d'un véritable conseil de perfectionnement permettrait sans doute de faciliter ces évolutions et le suivi de leur impact.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Établissement : Université Jean Monnet Saint Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration Economique et Sociale* (AES) de l'Université Jean Monnet Saint Etienne (UJM) est une formation pluridisciplinaire en droit, économie, gestion et sciences sociales délivrée en trois ans. Elle vise à préparer à des fonctions généralistes et administratives d'adjoint ou d'assistant d'encadrement supérieur dans des entreprises, des organisations publiques ou du secteur social et solidaire ou à la poursuite d'études en master. Elle compte trois parcours : *Administration et Gestion des Organisations* (AGO), *Enseignement et Carrières Publiques* (ECP) et *Economie Sociale et Solidaire* (ESS). Ouverte en formation initiale classique, la formation se déroule exclusivement en présentiel, sur le site de Roanne. Elle est portée par l'Institut d'Administration des entreprises (IAE) de l'UJM.

ANALYSE

Finalité
La licence AES affiche des objectifs clairs. D'un point de vue professionnel, il s'agit de former les étudiants à des métiers généralistes d'assistant ou d'adjoint de cadre supérieur, dans les fonctions administratives d'entreprises privées, d'organisations publiques ou de structures de l'économie sociale et solidaire. D'un point de vue académique, la licence permet la poursuite d'études dans différents masters, spécialisés ou généralistes, principalement dans le domaine de l'administration, de la gestion et du management. Le programme pédagogique est cohérent et répond à ces objectifs. Il s'articule autour de trois axes : d'abord des connaissances académiques en économie, droit et sciences sociales, ensuite la maîtrise d'outils relevant de ces différents champs disciplinaires et de langues, et enfin des enseignements méthodologiques et transversaux.
Positionnement dans l'environnement
Il existe peu de formations concurrentes dans l'environnement local. La licence AES de l'UJM est implantée sur un seul site, à Roanne, sur lequel l'offre de formation dans le domaine est constituée de Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) en Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) ou en Techniques de Commercialisation (TC), de licences professionnelles spécialisées et de classes de Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Les licences AES les plus proches sont à Lyon ou à Clermont-Ferrand ; les autres licences du champ droit économie gestion de l'UJM sont à Saint Etienne.

L'adossement à la recherche est très limité et se cantonne au rattachement de quelques intervenants à des équipes de recherche, par ailleurs non précisées. Les enseignements assurés par les enseignants-chercheurs au regard du nombre total d'heures d'enseignement est en outre relativement faible.

La licence AES semble s'appuyer convenablement sur des partenariats socio-économiques locaux. Elle entretient des relations avec des réseaux institutionnels, comme la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'agglomération de Roanne sans que l'on connaisse la forme et le contenu de ces relations. Il existe également un partenariat avec la Ville de Roanne et son service vie associative, qui permet l'engagement étudiant dans des projets associatifs locaux, engagement ensuite valorisé dans le cadre des Unités d'Enseignement (UE) libres.

La coopération à l'international est assez faible, dans la mesure où la mobilité sortante se limite à deux étudiants en moyenne par an. Un partenariat avec l'Université de Chongqing en République Populaire de Chine donne lieu à l'accueil, tous les ans, d'un groupe de dix à vingt étudiants chinois en première et deuxième années. La licence AES bénéficie aussi d'accords Erasmus + conclus par l'IAE (Slovénie, Grande-Bretagne, Allemagne, Luxembourg).

Organisation pédagogique

La licence AES est organisée en trois ans et uniquement en formation initiale classique, et en présentiel. Son architecture est simple et lisible. Elle suit un principe de spécialisation progressive, le choix des trois parcours intervenant au quatrième semestre (S4). Les trois premiers semestres sont entièrement en tronc commun. Les trois parcours s'organisant à partir du S4 sont : Administration et Gestion des Organisations (AGO), Enseignement et Carrières Publiques (ECP) et Economie Sociale et Solidaire (ESS). Les enseignements en S4 et en troisième année de licence restent fortement mutualisés entre les trois parcours, les enseignements spécifiques représentant environ un tiers des enseignements, ce qui est classique.

La validation d'acquis (Professionnels et personnels –VAPP– ou de l'Expérience – VAE) est possible, et fait l'objet d'un processus cadré par l'Université. Les flux concernés ne sont pas précisés. L'accueil de publics à contraintes particulières (sport de haut niveau, handicap) est prévu.

La formation est assez peu professionnalisante de par son caractère généraliste, mais permet tout de même d'acquérir des savoirs délivrés dans différentes disciplines rapidement mobilisables en situation professionnelle (le droit et la gestion notamment), certaines compétences transversales (langues, techniques quantitatives, communication, compétences numériques etc), ainsi que des projets menés par les étudiants en UE libres. De plus, un dispositif Projet Professionnel et Personnel (PPP) conçu et piloté par l'UJM, est décliné sur les trois années. Des stages sont obligatoires en L2 (quatre semaines minimum) et en L3 (huit semaines minimum) et des outils (Job Teaser) et un accompagnement au niveau de l'établissement sont proposés pour la recherche de stage.

La recherche est en revanche totalement absente de la formation.

Des dispositifs d'aide à la réussite sont proposés. Le dispositif Tremplin, à destination de certains publics repérés dès leur candidature à l'université, propose un parcours aménagé sur deux ans pour la L1. Des tests en anglais permettent aussi de répartir les étudiants en groupes de niveau. Enfin, il existe un tutorat étudiant. Il est regrettable que les détails sur ces dispositifs ne soient pas davantage connus, et en particulier le bilan qui peut être fait de leur fonctionnement (modalités, participation des étudiants) et de leurs résultats.

L'internationalisation est présente, par le partenariat actif avec l'Université de Chongqing qui permet la présence de vingt étudiants maximum accueillis par an pour un ou deux ans au sein de la Licence AES. En revanche, le flux ne se fait que dans un sens, les étudiants de la licence n'allant pas étudier en Chine : il n'est pas précisé si cette absence de mobilité sortante est due aux termes du partenariat ou à l'absence de candidats parmi les étudiants de la licence. Les flux étudiants entrants et sortants issus des accords Erasmus semblent très limités. L'anglais est un enseignement obligatoire à chaque semestre, et une session de passage du TOEIC est proposée chaque année au niveau de l'IAE aux étudiants qui le souhaitent, avec préparation dont les modalités ne sont pas connues. Une deuxième langue est à choisir à compter de la L2, il est possible de poursuivre une langue déjà abordée ou de débiter l'apprentissage d'une nouvelle langue.

La place du numérique est développée par un apprentissage des outils numériques et bureautiques, faisant l'objet d'une certification, et un enseignement en systèmes d'information. Un environnement numérique de travail (ENT) est également utilisé. L'innovation pédagogique est évoquée à travers un jeu de simulation de gestion d'entreprise.

Le sujet de l'intégrité scientifique fait l'objet d'un dispositif mis en place par l'Université. La sensibilisation au plagiat démarre dès la première année de licence (L1). Un logiciel de détection de plagiat est disponible.

La fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est disponible et correctement renseignée.

Pilotage

La licence est dirigée par trois enseignants (deux professeurs certifiés - PRCE - et un professeur agrégé - PRAG), qui assurent chacun la responsabilité d'une année de licence, l'un d'entre eux assurant également la responsabilité de la licence dans son ensemble. L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire, ce qui est logique étant donné la nature généraliste de la licence. On peut cependant regretter la faible proportion d'enseignants-chercheurs dans l'équipe, et leur absence parmi les responsables de la licence. L'équipe pédagogique se réunit plusieurs fois par an. Les professionnels extérieurs sont bien présents dans la formation, même s'il est difficile d'apprécier la part d'enseignements assurés par l'ensemble des professionnels au sein de chaque année de licence.

Un conseil de perfectionnement composé d'enseignants, d'étudiants, de professionnels et de personnels administratifs, se réunit chaque année ; cependant, aucun bilan tiré des réunions de ce comité n'est communiqué, de sorte qu'il n'est pas possible de savoir si ce dernier donne lieu à la mise en place de modifications au sein de la licence, ce qui est regrettable. L'information sur une éventuelle évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas connue. Une évaluation globale de la licence effectuée au niveau de l'Université révèle des taux de satisfaction relativement corrects.

Les modalités de contrôle des connaissances sont communiquées aux étudiants lors des réunions de rentrée et disponibles sur le site internet de l'Université. Un guide de compétences a été mis en place de façon active au niveau de l'université et concerne l'ensemble des formations.

Les étudiants intégrant la L1 viennent de filières générales, technologiques et professionnels, ces deux dernières catégories représentant une part croissante des effectifs. En L2 et L3, des étudiants provenant de Brevets de Technicien Supérieur (BTS) et de Diplômes Universitaires de Technologie (DUT) sont admis, sans que l'on ne connaisse les modalités du choix de l'intégration, que ce soit en L2 ou L3. Un aménagement de la formation est proposé en L1 pour certains étudiants via le dispositif Tremplin. En dehors de cela, l'aide à la réussite se borne à la mise en place de tutorat sans que les matières ne soient précisées, ainsi qu'à des groupes de niveaux en anglais.

Résultats constatés

Les informations concernant, les effectifs, leur statut d'inscription, leur origine et leur réussite sont parfaitement connues, tout comme les données concernant les poursuites d'études. Ces informations sont produites au niveau de l'établissement. Les taux de réussite sont faibles ou moyens en L1 (entre 27 % et 48 % d'admis selon les années) et satisfaisants en L2 et L3 (entre 60 et 95 % selon les années et les parcours).

La grande majorité des étudiants poursuivent leurs études en master, et pour la plupart d'entre eux dans d'autres universités et dans une grande variété de spécialités. Il ne semble pas qu'il existe à l'UJM de master pouvant accueillir les diplômés de la licence dans la continuité du parcours choisi notamment pour *Economie Sociale et Solidaire* (ESS), et *Enseignement et Carrières Publiques* (ECP). Concernant le parcours *Administration et Gestion des Organisations* (AGO), l'insertion locale en master s'effectue dans une spécialité centrée sur le management de projet d'un master, mais l'accès à d'autres masters plus spécialisés, notamment ceux en gestion de l'IAE auquel est rattachée la licence semble s'effectuer au compte-goutte.

Il y a peu de détails sur l'insertion professionnelle, certes très minoritaire ; elle est renseignée uniquement à six mois après le diplôme mais sans détails concernant les métiers ou le niveau d'emploi. L'évaluation de la formation par les diplômés et des conditions d'études par les étudiants est mise en œuvre. Les données communiquées révèlent des niveaux de satisfaction tout à fait corrects.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un programme de formation équilibré et cohérent, avec une spécialisation progressive.
- Des taux de réussite globalement satisfaisants, compte tenu des baccalauréats d'origine.
- Un dispositif de réussite « Tremplin » intéressant en L1.
- Un dispositif de professionnalisation satisfaisant.

Principaux points faibles :

- Une insuffisance d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique, pour assurer la formation et son pilotage.
- Une absence de liens avec la recherche.
- Une poursuite d'étude difficile à mener au sein de l'université et des liens faibles avec la composante IAE.
- Une très faible mobilité sortante au niveau des échanges internationaux.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les responsables de formation ont procédé à une analyse de leurs points forts et de leurs points d'amélioration. Si la formation est globalement bien construite et bien conduite, elle souffre d'une absence d'enseignants-chercheurs notamment en sections 05 et 06 et de toute forme de proximité avec la recherche qui conduit à interroger sur sa nature universitaire.

Par ailleurs, la pluridisciplinarité de la formation, au lieu d'être un atout, semble être un obstacle à la poursuite d'études au sein de l'université. Elle devrait songer à un renforcement des liens avec l'IAE.

Une réflexion sur un remodelage du contenu des parcours et un travail autour de la composition de l'équipe pédagogique permettraient sans doute de mieux travailler les articulations avec l'offre de master, de l'UJM ou de l'UdL.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE DROIT

Établissement : Université Jean Monnet Saint-Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence *Droit* de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne (UJM) est une formation juridique généraliste préparant à une poursuite d'études pour tous types de masters en droit. A côté du parcours généraliste *Droit* qui se déroule en présentiel au sein de la Faculté de Droit selon les modalités exclusivement de la formation initiale classique (sans alternance, ni formation continue), deux autres parcours peuvent être suivis. Le premier parcours *Droit, société, langues* (Collège de Droit), pouvant être suivi sur les trois années, est conçu comme un parcours d'excellence réservé à des étudiants sélectionnés pour la qualité de leur dossier (vingt par année) ; il renforce le parcours *Droit* par des enseignements supplémentaires (culture juridique, renforcement juridique disciplinaire, anglais). Les étudiants volontaires de ce parcours peuvent également préparer le diplôme Jurispo, délivré conjointement avec l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Lyon. Le second parcours *Droit – affaires médicales*, qui peut être choisi à partir de la deuxième année de licence (L2), permet une formation spécifique aux nouveaux métiers de la santé avec des enseignements complémentaires au parcours *Droit*, en présentiel ou en e-learning. De façon très originale, pour les meilleurs étudiants, il constitue également une voie d'accès à la deuxième année d'études médicales en s'inscrivant dans l'expérimentation PACES de la Faculté de Médecine.

ANALYSE

Finalité
La Licence <i>Droit</i> , à travers son parcours principal <i>Droit</i> , est une formation généraliste n'offrant pas de spécialisation disciplinaire marquante sur les trois années (contrairement à de nombreuses licences de Droit qui assurent en troisième année de licence (L3) une spécialisation soit, en droit privé, soit en droit public). Sa vocation assumée est de préparer les étudiants à la poursuite d'études pour tous types de masters en Droit, débouchant ensuite sur une diversité de métiers. Le parcours <i>Droit, société, langues</i> complète cette perspective généraliste par une dimension d'excellence pouvant conduire les étudiants aux poursuites d'études les plus exigeantes ou aux concours de catégorie A+. L'insertion professionnelle immédiate n'est absolument pas prioritaire, ce qui peut se concevoir aisément pour une Licence générale. Les enseignements — clairement détaillés — sont en adéquation avec les objectifs généralistes de la licence dont les compétences acquises sont bien renseignées (notamment dans le complément au diplôme). A côté de cette perspective généraliste, le parcours <i>Droit – Affaires médicales</i> (à partir de la L2) investit un domaine très spécialisé (dix étudiants par année) formant à des métiers du secteur

médical ou offrant une passerelle vers des études médicales à la Faculté de Médecine ; les statistiques fournies ne permettent toutefois pas de mesurer l'effectivité de ces débouchés particuliers.

Positionnement dans l'environnement

La Licence *Droit* de l'Université de Saint-Etienne connaît une mise en concurrence avec des formations similaires proposées à Lyon (Université Lyon 2 et Lyon 3 à environ 60 Km) ; ce qui ne l'empêche pas de rester attractive pour les étudiants de la Loire, la Haute-Loire ou l'Ardèche. Plus encore, un vaste projet de rapprochement institutionnel avec l'Université Lyon 3 (projet Idex) est en cours d'élaboration visant la constitution d'un pôle universitaire Lyon – Saint-Etienne. Au niveau local, pour appuyer les deux parcours spécifiques, la formation développe un partenariat, d'une part, avec l'IEP de Lyon (antenne stéphanoise ouverte récemment) permettant la délivrance conjointe du diplôme Jurispo et d'autre part, avec la Faculté de Médecine.

La formation est adossée au Centre d'Etudes et de Recherches Critiques sur le droit (CERCRID), Unité Mixte de Recherche (UMR) 5137. L'immersion des étudiants dans la recherche passe par des canaux classiques (interventions des enseignants-chercheurs dans la formation, cours de méthodologie à la recherche).

La formation entretient des liens solides avec le tissu socio-économique et culturel local, favorisés par plusieurs biais qu'ils soient formalisés, telles les conventions signées avec le Tribunal de Grande Instance (TGI) et l'ordre des avocats de Saint-Etienne, ou davantage informels : présence institutionnelle de personnalités locales (magistrats, avocats, chefs d'entreprise,...) siégeant au Conseil de la Faculté ; interventions de juristes professionnels dans les enseignements et dans certaines manifestations telles la journée des métiers ; action des associations étudiantes mobilisant les acteurs locaux pour le forum de présentation des métiers ou les concours de plaidoiries. La création d'une association des anciens étudiants devenus professionnels favorisera la pérennisation de ces liens.

L'internationalisation de la formation est classique et satisfaisante. Elle repose sur les programmes d'échanges ERASMUS ou Etudier en France. Un programme particulier – basé sur un partenariat entre les Universités françaises de Saint-Etienne, Lyon 2, Lyon 3 et l'Université brésilienne de Sao-Paulo, permet l'accueil d'étudiants brésiliens (82 étudiants en 2018 sur les trois années) et des missions d'enseignements dans une Licence franco-brésilienne à Sao Paulo.

Organisation pédagogique

La formation repose principalement sur le parcours *Droit*, auquel s'ajoutent des enseignements complémentaires avec les parcours *Droit, société, langues* et *Droit, affaires médicales*. Le contenu de la formation comporte des enseignements classiques, généraux ou disciplinaires, permettant d'acquérir de bonnes bases pour une poursuite d'étude en master. Cette approche généraliste fait obstacle à une spécialisation progressive des étudiants sur les trois années (sauf parcours *Droit, affaires médicales*), laquelle n'est envisageable qu'avec le choix du master. Certains enseignements restent optionnels (à partir de la L2, une matière à TD, une matière dite transversale) permettant une individualisation (très à la marge) par l'étudiant de son parcours. Ce manque de modulation possible du contenu de la formation, si elle pourrait être regrettée, est totalement en adéquation avec l'objectif affiché de former des juristes généralistes aptes à la poursuite d'études. La pertinence de ce choix peut cependant être discutée en raison de la sélection intervenant désormais au niveau du master 1, ce dont l'équipe de pilotage a bien conscience. Si les modalités d'enseignements sont classiques (sauf mention faite d'un apprentissage possible en e-learning dans le parcours *Droit, Affaires médicales*), un soin particulier est apporté à l'adaptation de la formation aux étudiants connaissant des situations particulières (handicap, sportif de haut niveau, étudiants étrangers). Les dispositifs de VAE et VAP sont accessibles mais peu mobilisés en pratique.

Plusieurs dispositifs accompagnent la réflexion de l'étudiant dans son projet professionnel (en première année de licence (L1), entretien individuel avec un intervenant référent ; en deuxième et troisième année de licence, un projet professionnel et personnel) et dès la deuxième année, une information relative aux licences professionnelles est communiquée aux étudiants. Le contact avec des intervenants professionnels (en particulier pour les travaux dirigés (TD) et la journée des métiers assurent une information continue des étudiants sur les réalités et débouchés professionnels ; la journée des masters informe sur les poursuites d'études. Aucun stage obligatoire, permettant une mise en situation des tous les étudiants, n'est, en revanche, intégré au programme. Toutefois, l'incitation à effectuer un stage est prégnante (des crédits libres sont affectés pour les stages volontaires de 35 heures minimum) et un accompagnement pertinent est proposé (offres de stage, ateliers CV, lettre...) ; de sorte que 80 % des étudiants font un stage en troisième année.

Mis à part les cours de méthodologie juridique centrée sur les exercices usuels et un atelier de recherche en bibliothèque, la dimension recherche est peu présente dans le contenu de la formation, ce qui peut s'expliquer à un niveau Licence.

L'enseignement des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) est intégré dans la formation et l'accès à l'Environnement numérique de travail (ENT) offre un accès à des cours en ligne gratuits proposés par l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF). Si la pratique d'une pédagogie inversée ou interactive est mentionnée pour les parcours particuliers, le peu de développements à ce sujet ne permet pas de considérer l'existence de réelles innovations pédagogiques.

L'enseignement de l'anglais a fait l'objet d'un renforcement significatif (18 heures hebdomadaires - format groupe de TD - par semestre sur les trois années). En outre, les étudiants peuvent choisir une option leur permettant de préparer des certifications Cambridge. Le parcours *Droit, société, langues* offre une diversification linguistique puisque les étudiants suivent un enseignement en plus de l'anglais. Malgré des efforts de sensibilisation (conférence « étudier à l'étranger » en deuxième année), la mobilité sortante est peu importante.

Pilotage

Le pilotage de la Licence *Droit* s'articule autour d'un responsable du diplôme, également responsable de la L3 et de deux responsables de la L1 et L2, auxquels s'ajoutent des responsables dédiés aux deux parcours particuliers. L'équipe pédagogique est très majoritairement composée d'enseignants-chercheurs appartenant au CERCRIID (UMR 5137), représentant les principales disciplines juridiques. Des professionnels spécialisés assurent des enseignements au sein de la formation, dans une proportion qui n'est pas chiffrée, mais qui apparaît cohérente (un certain nombre d'avocats assurant des TD ; plus rarement des CM).

Le dossier fait état d'un pilotage mis en œuvre de façon informelle par un dialogue direct facilité dans une structure de petite taille, efficace dans l'organisation quotidienne. Le comité de perfectionnement, s'il existe institutionnellement, est présenté comme un échec en raison de la difficulté de réunir toutes les personnalités le composant (les différents responsables du diplôme, un étudiant, des personnalités extérieures, le responsable administratif de la Faculté). Malgré tout, l'établissement d'un état des lieux de la formation est effectué par d'autres moyens : une évaluation semestrielle des enseignants (volontaires) ; une évaluation semestrielle des enseignements grâce à un questionnaire anonyme rempli par les étudiants présents (un même type de questionnaire existe au niveau de l'Université) et enfin, l'organisation de commission mixtes réunissant des représentants étudiants et enseignants-chercheurs dont les échanges ont permis d'initier des évolutions favorables (meilleur contrôle des fraudes durant les épreuves, une implication des étudiants dans l'organisation des emplois du temps,...). Ce dialogue de proximité, jugé pertinent, assure une amélioration continue de la formation.

Les modalités d'évaluation des connaissances et de composition des jurys d'examens sont parfaitement lisibles et font l'objet d'une bonne communication auprès des étudiants. Les modalités choisies, totalement classiques pour une Licence *Droit*, combinant contrôle continu et contrôle terminal, sont cohérentes avec les objectifs poursuivis. Avec l'obtention de la licence *Droit*, un complément au diplôme est délivré mentionnant notamment les connaissances et compétences acquises. Le dossier fait état d'une volonté forte de faire de la démarche par compétence une réalité (un groupe transversal de réflexion au niveau de l'Université doit prolonger le travail mené dans le cadre du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), mais qui n'est pas pour l'heure réellement apparente dans l'architecture de la Licence *Droit*).

Outre un investissement important de l'équipe pédagogique pour renseigner les futurs bacheliers sur la réalité des études supérieures en *Droit* (participation aux divers forums de l'enseignement supérieur, accueil de lycéens, intervention dans des lycées), il est instauré des dispositifs d'aide à la réussite en première année. Le choix a été fait de dédoubler l'amphithéâtre de première année pour améliorer le cadre d'apprentissage. Un tutorat, basé sur le volontariat, est mis en place ; tout comme des entretiens individuels avec un enseignant référent permettant aux étudiants d'exposer les éventuelles difficultés rencontrées. Des travaux dirigés spécifiques sont instaurés pour les étudiants étrangers. En revanche, peu de passerelles internes à la formation sont ouvertes en raison de sa structure standardisée (pas de mutualisation avec une licence AES par exemple...).

Résultats constatés

En première année, la Licence *Droit* accueille un effectif de 609 étudiants, dont 45 étudiants étrangers, et 30 étudiants du programme brésilien dit PITES ; la L2 compte 322 étudiants, dont 31 étudiants étrangers, et 34 étudiants du PITES ; La L3, 245 étudiants, dont 30 étudiants étrangers, et 18 étudiants du PITES. Seuls les chiffres de l'année 2018 sont communiqués de sorte que les variations dans le temps des effectifs ne peuvent être mesurées. Le recrutement est peu diversifié, principalement des bacheliers (le type de baccalauréat n'est pas indiqué) en formation initiale classique (quelques reprises d'études). Un taux d'échec important est mentionné en première année, mais aucune statistique chiffrée par année n'est fournie, ce qui est regrettable.

Les modalités de suivi du devenir des étudiants sont peu explicitées (pas de précision sur les formes de l'enquête, la périodicité...). Les résultats de deux enquêtes menées au niveau de l'Université concernent les années

universitaires 2013-2014 et 2016-2017. Des efforts pourraient être fournis pour assurer une continuité dans le suivi des diplômés.

Pour 2017, le taux de réussite au diplôme (en progression par rapport à 2014) est de 89 % (contre 81 % en 2014), avec une très large majorité (95 %) de poursuite d'études principalement en master droit (très exceptionnellement, en licence professionnelle ou en master non-juridique), ce qui est classique pour une Licence générale. Aucune indication n'est donnée sur le type d'emploi occupé par les rares diplômés entrés directement sur le marché du travail. Les informations lacunaires communiquées permettent difficilement de tirer une quelconque conclusion pertinente sur l'insertion professionnelle. En revanche, l'objectif principal de la formation vers la poursuite d'étude en masters juridiques variés est rempli (la réalité de la poursuite d'études, dans et hors Université Jean Monnet).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation généraliste classique et cohérente permettant une poursuite d'études dans des masters variés.
- Des parcours différenciés intéressants (*Droit, société, langues et Droit-affaires médicales*).
- Un investissement important de l'ensemble de l'équipe pédagogique dans la réussite des étudiants.
- Un fort soutien du tissu institutionnel et socio-économique local.

Principaux points faibles :

- Peu d'innovations pédagogiques dans le domaine numérique pour répondre aux enjeux nouveaux de la formation juridique.
- Faible place de l'internationalisation, de la professionnalisation.
- Peu d'éléments sur le suivi des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La Licence *Droit* de l'Université Jean-Monnet est une Licence généraliste de qualité, de par l'investissement de ses enseignants et la cohérence de son contenu, qui remplit largement l'objectif principal affiché de poursuite d'études dans des masters variés. Il s'agirait toutefois d'améliorer l'internationalisation et la professionnalisation et d'entamer une réflexion sur l'introduction d'innovations pédagogiques notamment dans le domaine du numérique.

Au titre des améliorations et évolutions envisagées, figure le projet de partenariat avec l'Université Lyon 3, visant à créer un pôle universitaire Lyon – Saint-Etienne qui pourrait modifier de façon significative l'offre de formation. Cette réflexion commune est peut-être l'occasion de mener à bien la démarche par compétences afin de permettre aux étudiants une individualisation de leur parcours universitaire, permise par une mutualisation des moyens, et assurer ainsi une meilleure adéquation du diplôme aux attentes du marché de l'emploi. Il serait jugé toutefois dommageable que la formation stéphanoise perde ses atouts, notamment la proximité et l'ancrage local qui participent de l'utilité de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ÉCONOMIE GESTION

Établissement : Université Jean Monnet Saint Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Économie Gestion* (EG) de l'Université Jean Monnet Saint Etienne (UJM) est une formation pluridisciplinaire en sciences économiques et sciences de gestion délivrée en trois ans. Elle vise à la poursuite d'études en master d'économie ou de gestion management. Elle compte cinq parcours : *Comptabilité, Economie, Finance, Management, et Advanced Economics*. Ouverte en formation initiale classique, la formation se déroule exclusivement en présentiel, sur le site de Saint Etienne. Elle est portée par l'Institut d'Administration des entreprises de l'UJM (IAE de Saint Etienne).

ANALYSE

Finalité
La licence <i>Économie gestion</i> affiche des objectifs clairs. Il s'agit de délivrer une formation de base en économie et en gestion en vue d'une poursuite d'études en master dans l'une de ces disciplines. Le programme pédagogique est cohérent et répond tout à fait à ces objectifs. Il s'articule autour de plusieurs axes : une connaissance générale de l'environnement économique, des compétences dans plusieurs domaines de la gestion (management, comptabilité, finance, gestion des ressources humaines), des connaissances dans d'autres disciplines complémentaires (droit, sociologie essentiellement), des compétences dans les techniques quantitatives, autour du numérique et autour d'autres compétences transversales.
Positionnement dans l'environnement
La formation est bien positionnée dans le contexte de l'enseignement supérieur local et régional. Il n'existe pas de formations concurrentes dans l'environnement local strictement immédiat. La licence d' <i>Économie gestion</i> la plus proche est à Lyon. L'IAE assure également une licence <i>Administration économique et sociale</i> (AES), mais sur un autre site, à Roanne. Les programmes peuvent sembler proches pendant les premiers semestres mais la licence <i>Économie gestion</i> met davantage l'accent sur les techniques quantitatives, l'économie et la gestion. Les autres formations de l'université -notamment relevant de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Saint Etienne ou d'autres établissements publics ou privés ne sont pas mentionnées (classes de Brevet de Technicien Supérieur, Classes Préparatoires aux grandes écoles, autres formations), à l'exception du site délocalisé à Saint Etienne de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, avec lequel l'IAE a établi un partenariat donnant lieu à des doubles «

diplomations » (Diplôme Universitaire en sciences politiques pour les étudiants de l'IAE, et diplôme de licence pour les étudiants de l'IEP). Une autre collaboration est développée avec l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Lyon pour le parcours *Advanced Economics*.

L'environnement recherche de la licence est solide, constitué de deux laboratoires, l'un en sciences économiques (le GATE - Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon St-Etienne, Unité Mixte de Recherche UMR 5824) et l'autre en sciences de gestion (Coactis, Equipe d'Accueil EA 4161).

La licence Économie gestion n'entretient pas spécifiquement de relations avec le tissu socio-économique local. De telles relations se situent au niveau plus global de l'IAE. Ainsi, l'IAE a mis en place un service d'insertion professionnelle et de stages qui veille au développement des relations entreprises et met en place de nombreux services et activités au bénéfice des étudiants, tels qu'une formation à la maîtrise des outils tels que CV et lettre de motivation, ou des rendez-vous possibles avec un référent insertion à la demande des étudiants.

La licence Économie gestion, via l'IAE, bénéficie d'accords internationaux nombreux avec des universités étrangères. Ainsi, il existe une vingtaine de conventions ERASMUS, et quelques autres avec d'autres pays dont le Canada. La mobilité entrante est cependant très faible, notamment en raison d'une insuffisance d'enseignements en anglais : à l'heure actuelle, un parcours seulement semble en proposer, mais une information plus précise sur les cours concernés n'est pas disponible.

Organisation pédagogique

La licence Économie gestion est organisée en trois ans, uniquement en formation initiale classique et en présentiel. Son architecture est simple et lisible. Elle suit un principe de spécialisation progressive. Les trois premiers semestres (S1, S2, et S3) sont entièrement en tronc commun. A partir du quatrième semestre (S4), quatre parcours sont proposés : *Comptabilité*, *Économie*, *Finance*, et *Management*. A partir du cinquième semestre, un cinquième parcours apparaît : *Advanced Economics*. Des enseignements peuvent être mutualisés entre les différents parcours.

La validation d'acquis (Professionnels et personnels –VAPP- ou de l'Expérience –VAE-) est possible, et fait l'objet d'un processus organisé par l'Université. Les flux concernés sont marginaux (entre zéro et deux par an). L'accueil de publics à contraintes particulières (sport de haut niveau, handicap) est prévu dans le cadre des dispositions communes à toute l'Université.

La formation est professionnalisante par les savoirs délivrés dans différentes disciplines rapidement mobilisables en situation professionnelle (la gestion notamment), par les compétences transversales développées (langues, techniques quantitatives, communication, compétences numériques etc.). Un projet collectif entrepreneurial est également obligatoire en deuxième année. Un dispositif Projet Professionnel et Personnel (PPP) conçu et piloté par l'UJM, est décliné sur les trois années et renforcé au niveau local de l'IAE. Les stages sont possibles en L1 et L2, et obligatoires en L3 (huit à douze semaines). Des outils (Job Teaser, permettant le dépôt et la consultation d'offres de stage) et un accompagnement sont proposés pour la recherche de stage. Un dispositif de référents permet aussi un accompagnement individualisé dans le choix des parcours et la constitution du projet professionnel.

La recherche est également présente dans la formation, par le rattachement aux équipes de recherche des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique, le contenu de certains cours académiques et les outils et méthodologie enseignés. Le stage en L3 peut être effectué en laboratoire pour les étudiants intéressés au sein du parcours *Advanced Economics*, explicitement ciblé comme préparant une orientation vers les métiers de la recherche.

Des dispositifs nombreux d'aide à la réussite sont proposés. Ainsi, les cours magistraux sont délivrés devant des publics de 60 (en L1) à 80 (en L2) étudiants maximum, l'assiduité est obligatoire et le contrôle continu intégral est pratiqué sur toute la licence. Enfin, les étudiants ont un référent dans l'équipe pédagogique qui les reçoit au moins une fois par an.

L'internationalisation est présente, par les échanges Erasmus (7 à 15 départs par an, les flux entrants semblant en revanche très limités), et certains cours délivrés en anglais (surtout dans le parcours *Advanced Economics*). Par ailleurs, l'anglais est obligatoire, et le passage de certifications (BEC et TOEIC) est proposé et fortement encouragé. Une deuxième langue peut être choisie.

La place du numérique est développée par un apprentissage des outils numériques et bureautiques. Un environnement numérique de travail (ENT) est également utilisé, et les ressources intégrées dans la plateforme numérique sont appelées à se développer, intégrées ou non à un enseignement en présentiel, afin de répondre à la diversité des profils étudiants et de favoriser l'appropriation en profondeur des connaissances. L'innovation pédagogique est évoquée, notamment à travers un jeu de simulation de gestion d'entreprise et des espaces pédagogiques innovants.

Le sujet de l'intégrité scientifique fait l'objet d'un dispositif mis en place par l'Université. La sensibilisation au plagiat démarre dès la première année de licence (L1). Un logiciel de détection de plagiat est disponible.

La fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est disponible et relativement informative.

Pilotage

L'équipe pédagogique semble équilibrée, comptant des enseignants-chercheurs, des enseignants et des vacataires. Cependant, l'appartenance disciplinaire des enseignants et enseignants-chercheurs n'est pas connue, ni l'occupation principale des vacataires issus des milieux socio-économiques, ce qui est regrettable. Les cours et les volumes horaires assurés par les uns et les autres ne sont pas précisés.

L'équipe pédagogique fonctionne selon des principes précis et bien structurés. L'animation du diplôme par les responsables pédagogiques combine différents formats de réunions et d'interactions. Les responsabilités sont clairement réparties, et les modalités d'information, d'accompagnement et d'interactions avec les étudiants sont tout à fait satisfaisantes.

Le conseil de perfectionnement de la licence se réunit quatre fois par an comme un sous-groupe d'un conseil de perfectionnement établi à l'échelle de l'IAE. Il ne comprend pas d'étudiants, et semble bénéficier de peu d'investissement de la part des partenaires professionnels, plus intéressés par les masters. En l'absence de précisions, il n'est pas possible d'évaluer depuis quand il fonctionne, ni en quoi il contribue au pilotage de la formation, mais il paraît nourrir le conseil de l'IAE de propositions concernant le pilotage du diplôme.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont connues et mises à disposition sur l'environnement numérique de travail. Le contrôle continu intégral est pratiqué sur tout le diplôme. L'approche par compétences est en cours de réflexion au niveau de l'Université. Quant à la licence Economie Gestion, elle fait déjà l'objet d'un découpage en bloc de compétences, mais il semble que la correspondance entre les Unités d'Enseignement et les compétences soit pour l'instant malaisée. L'équipe pédagogique fait un point après chaque jury sur les compétences acquises par les étudiants.

Le supplément de diplôme est délivré à tout diplômé sur demande.

Des dispositifs d'aide à la réussite existent, sous la forme d'entretiens individuels à chaque semestre ainsi que d'un parrainage des étudiants de L1 par ceux de L2 ou L3.

Résultats constatés

Les informations concernant les effectifs, leur statut d'inscription, leur origine et leur réussite sont parfaitement connues. Ces informations sont produites au niveau de l'établissement. Les taux de réussite sont corrects en L1 (de l'ordre de 60 %), mais les effectifs en L2 et L3 ne sont pas connus. 90 % des diplômés poursuivent en master, sans précision de l'université ou de la mention.

Il n'y a aucune information sur l'insertion professionnelle après la licence. Le suivi de l'insertion professionnelle s'effectue pour les étudiants ayant obtenu un master. L'évaluation de la formation par les étudiants est mise en œuvre. Les données communiquées révèlent des niveaux de satisfaction tout à fait corrects.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un programme de formation équilibré et cohérent, avec une spécialisation progressive.
- Un accompagnement pédagogique des étudiants de qualité.
- Un dispositif de professionnalisation satisfaisant.
- Des taux de réussite globalement satisfaisants.

Principaux points faibles :

- Un suivi insuffisant des diplômés de licence.

- Un conseil de perfectionnement à consolider au niveau de la licence.
- Une faible mobilité entrante à l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Économie gestion* est une formation de qualité, bien encadrée par des enseignants-chercheurs.

Le suivi du devenir des diplômés de licence, et leur orientation professionnelle, ou des trajectoires de réussite restent à perfectionner. L'approche par les compétences, déjà bien amorcée, est à encourager. La mobilité entrante est à développer. Enfin, la formation gagnerait dans son pilotage à bénéficier des apports des étudiants et du regard extérieur des professionnels.

Les perspectives d'évolution consistent en un perfectionnement de l'information pour l'orientation des étudiants en cours de licence.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Établissement : Université Jean Monnet Saint Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle (LP) *Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle* de l'Université Jean Monnet Saint Etienne (UJM) a pour objectif de former des conseillers clientèle particuliers dans le secteur de la banque et de l'assurance, pouvant évoluer progressivement vers une clientèle professionnelle. La formation, qui se déroule intégralement en présentiel et est proposée en formation initiale ou continue, comporte un seul parcours organisé sur douze mois uniquement en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation). Elle est proposée sur deux sites, l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Saint-Etienne et l'Institut Universitaire de Technologie de Roanne.

ANALYSE

Finalité
La LP <i>Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle</i> (ABF) affiche des objectifs clairement définis : il s'agit de former des chargés de clientèle particuliers dans les secteurs de la banque et de l'assurance, amenés à évoluer à terme vers une clientèle de professionnels. La formation permet d'acquérir les connaissances et les compétences attendues pour répondre aux exigences des métiers ciblés, et d'assurer une insertion professionnelle rapide.
Positionnement dans l'environnement
La LP ABF est bien positionnée dans le contexte de l'enseignement supérieur local et régional. Elle trouve une place très claire au sein de l'offre de formation de l'Université Jean Monnet sur les deux sites de formation : il s'agit d'une formation courte qui constitue une alternative au master <i>Banque assurance</i> proposé par l'établissement. De plus, la LP a développé des partenariats avec d'autres formations de la région, à savoir des Brevets de Technicien Supérieur (BTS) dans le domaine de la banque. Les conditions de ces partenariats ne sont toutefois pas connues.

L'articulation avec la recherche est quasiment inexistante, ce qui est regrettable. Elle se borne à l'intervention de quelques enseignant-chercheurs effectuant un nombre d'heures très limité, ce qui peut être toutefois regrettable.

La LP s'appuie sur des partenaires professionnels actifs garants de la visibilité de la formation, et sur deux centres de formation professionnelle (DIFCAM, le Centre de formation des apprentis du Crédit Agricole, et le CFPB ou centre de formation de la profession bancaire).

La LP ABF ne dispose d'aucun partenariat ou de coopérations à l'international, et ne propose aucun mécanisme de mobilité (entrante ou sortante) des étudiants, ce qui a du sens étant donné la nature de la formation (apprentissage).

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation est claire et lisible. Les structures et volumes sont cohérents avec les objectifs de la LP, avec un découpage classique en unités d'enseignements réparties sur deux semestres, la spécialisation ayant lieu dès le premier semestre de la formation. Tous les cours sont réalisés en tronc commun. La formation ne propose pas de dispositifs permettant d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières. La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE), selon une procédure clairement définie.

La LP est, par nature, fortement professionnalisante. En plus de l'alternance, cette professionnalisation se fait par l'intervention et l'implication forte des professionnels au sein de la formation, les études de cas, les projets tutorés, les conférences, mais également par l'organisation, la préparation et le passage de la certification professionnelle reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

La formation n'a noué aucun lien avec les activités de recherche du site, et le seul lien tient aux enseignements effectués par quelques rares enseignants-chercheurs.

L'utilisation du numérique est classique. Il semble en outre que certains intervenants aient mis en place une pédagogie fondée sur la classe inversée, mais aucun retour n'a été effectué sur ce point par les enseignants ou les étudiants.

L'internationalisation de la formation est très faible et passe uniquement par un cours d'anglais d'une quinzaine d'heures par semestre et la possibilité pour les étudiants de passer le TOEIC. Aucune aide liée au passage de ce test ne semble toutefois proposée.

Pilotage

L'équipe pédagogique est variée et représentative des différents champs disciplinaires de la licence professionnelle. Néanmoins le nombre d'enseignants chercheurs en sciences de gestion en appui de la formation demeure insuffisant : sur chaque site, seuls deux enseignants chercheurs sont présents et comptabilisent au total seulement 60 heures d'enseignement. Les professionnels assurent 48 % des enseignements dans le cœur de métier de la licence et sont impliqués au sein de la formation (stages, projets, conseil de pilotage), ce qui est très satisfaisant.

Le pilotage de la formation est efficace et coordonné avec les différents services de formation des Institut universitaire de technologie (IUT) et les deux organismes de formation professionnelle. L'équipe pédagogique se réunit deux fois par an au sein du comité de pilotage de la formation (qui tient lieu de conseil de perfectionnement), composé d'enseignants, de professionnels et de deux étudiants. Les responsables pédagogiques participent en outre aux comités de perfectionnement de DIFCAM et du CFPB. Une évaluation de la formation est en place. Les résultats sont analysés et discutés en comités de pilotage.

Le contrôle des connaissances des étudiants s'effectue en contrôle continu. Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont communiquées aux étudiants et disponibles sur le site internet de l'université. Le jury est composé de l'ensemble des intervenants de la formation et se réunit une à deux fois par an, selon qu'une session de rattrapage est nécessaire ou non. Les compétences à acquérir par les étudiants sont clairement définies et exposées notamment dans le supplément au diplôme. Un portefeuille de compétences a été élaboré et la structuration de la maquette en blocs de compétences est déjà effectuée. La fiche Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est bien renseignée et lisible.

Les modalités de recrutement des étudiants ne sont pas connues, ce qui est regrettable ; les étudiants proviennent en grande majorité de DUT et BTS, ce qui est cohérent avec la nature de la formation. Les modalités d'organisation et de suivi des alternants au sein de la licence professionnelle permettent une acquisition des compétences et un suivi personnalisé des alternants. En dehors de ce suivi, l'aide à la réussite passe par la présence dans la maquette d'un module de Projet Professionnel et Personnel.

Résultats constatés

Le nombre d'étudiants est en légère baisse en 2018-2019, mais les flux sont relativement importants sur les cinq dernières années, ce qui tendrait à démontrer l'attractivité de la formation ; cependant, aucune information sur le nombre de candidats n'est disponible. Les effectifs devraient augmenter avec l'ouverture prochaine d'un groupe dédié à l'assurance, mais l'information sur l'ouverture éventuelle d'un parcours dédié n'est pas disponible. Le taux de réussite est très élevé, de l'ordre de 90 à 100 %. Un dispositif de suivi individualisé des diplômés est mis en place au niveau de l'université tous les ans.

Le taux d'insertion professionnelle à six mois est relativement élevé (entre 83 et 94 %) et celui à trente mois est de 100 %. Les emplois occupés sont en adéquation avec les contenus de la formation.

Le taux de poursuite d'études est faible, et ne dépasse guère 10 %, ce qui est logique pour une licence professionnelle. On peut d'ailleurs souligner une communication claire de l'équipe de formation vis-à-vis des partenaires et des étudiants quant aux objectifs d'insertion professionnelle immédiate à l'issue de la licence.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation organisée en alternance avec un ancrage professionnel fort.
- Un maillage de la formation sur le territoire assurant les liens avec le monde socio-économique.
- Un taux d'insertion professionnelle élevé conformément aux objectifs d'une licence professionnelle.
- Un pilotage efficace de la formation et de l'encadrement des étudiants.

Principaux points faibles :

- Un nombre insuffisant d'enseignants chercheurs au sein des enseignements.
- Une faible présence du numérique.
- Une place limitée de l'innovation pédagogique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle* est une formation professionnalisante en adéquation avec les métiers et le secteur professionnel ciblés. Néanmoins, la pérennité et la qualité de la formation doivent s'appuyer sur des équipes pédagogiques renforcées par la présence d'enseignants chercheurs et la diversification de l'offre de métiers dans le secteur ciblé. L'équipe pédagogique pourrait accentuer la mise en place de pratiques pédagogiques innovantes et accroître le recours au numérique.

L'arrivée prochaine de nouveaux partenaires professionnels devrait permettre de consolider les effectifs, notamment avec le développement d'un groupe dédié à l'assurance. La mise en place de l'approche compétences couplée à une campagne de communication efficace et ciblée devrait permettre d'accroître l'attractivité de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

Établissements : Université Jean Monnet, Saint-Etienne, Institut Universitaire de Technologie de Saint-Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle Commerce et distribution, parcours Gestion et distribution des rayons (LP Distrisup) a pour objectif principal de former des managers de rayon, de magasin ou responsables de secteur dans la grande distribution généraliste et spécialisée. Elle est dispensée à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Saint-Etienne en un parcours unique, intégralement sous le régime de l'alternance (en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage).

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues sont exposées clairement. Les compétences sont bien identifiées dans les domaines de la gestion, du commerce et du management. Elles sont définies pour répondre aux exigences des métiers ciblés. Le contenu de la maquette pédagogique permet de les acquérir et d'assurer une insertion professionnelle rapide sur les métiers visés, puis une évolution des diplômés dans leur métier. Les débouchés de la licence professionnelle sont bien renseignés et correspondent à la formation. La formation ne fait pas l'objet de délocalisation.
Positionnement dans l'environnement
La formation trouve bien sa place au sein de l'établissement comme sur le territoire régional. L'offre de formation en LP Commerce et distribution en France est précisée. La LP de l'IUT de Saint-Etienne couvre essentiellement les besoins des départements de l'Auvergne ; les autres départements de la grande région sont couverts par les LP Distrisup de Lyon et de Grenoble. Comme pour toutes les formations Distrisup, l'articulation de la LP avec les milieux socio-économiques est forte et très appréciable. En effet, des relations sont nouées avec plusieurs enseignes de distribution, parfois sous convention de partenariat avec l'association DistriSup. Un engagement est ainsi pris pour des contrats

d'alternance, l'intervention de professionnels du secteur dans la sélection des candidats, dans des enseignements spécialisés, dans les jurys de fin d'année et une participation à l'évolution stratégique de la formation.

L'absence de coopération internationale se justifie par une alternance dans le secteur de la grande distribution française.

Les liens avec la recherche sont quasiment inexistants, ce qui est classique pour ce type de formation. En l'espèce, ils se réduisent toutefois à l'extrême, avec l'intervention d'un seul enseignant-chercheur (EC) en droit.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la LP Distrisup est claire et lisible. Les structures et volumes des enseignements sont cohérents avec les objectifs de la formation ; le découpage est classique en unités d'enseignements. La formation est proposée uniquement en présentiel sur une année en alternance, via des contrats d'apprentissage ou des contrats de professionnalisation. Le rythme de formation est adapté aux attentes des entreprises : trois semaines en entreprise et trois semaines à l'IUT, avec une présence systématique en entreprise durant les pauses pédagogiques. Il n'est pas fait état de dispositifs d'accueil spécifiques pour des étudiants en situation de handicap ou autre situation particulière, qui, s'ils n'existent pas devrait être mis en place. La formation peut accueillir des étudiants en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La professionnalisation se fait par l'intervention et l'implication forte des professionnels au sein de la formation : enseignements spécialisés, études de cas, projets tutorés et bien sûr alternance. La fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est bien renseignée et lisible. Les modalités de suivi et d'encadrement des étudiants en alternance sont clairement précisées et font l'objet d'un livret électronique d'alternance.

Se limitant à la présence d'un seul EC en droit dans l'équipe pédagogique, l'articulation avec la recherche est pour ainsi dire, inexistante. On peut aussi regretter l'absence d'EC en sciences de gestion pour une LP Commerce et distribution.

Le recours au numérique est assez classique et essentiellement lié à l'utilisation de l'environnement numérique (Espace numérique de travail, logiciel de traitement d'enquêtes...).

L'internationalisation de la formation passe uniquement par les enseignements de langue anglaise. Les étudiants sont encouragés à présenter une certification en anglais, le Test of English for International Communication (TOEIC) Il n'est pas fait état d'autre certification professionnelle.

Pilotage

L'équipe pédagogique est représentative des différents champs disciplinaires de la licence professionnelle. Néanmoins, il faut regretter que le déséquilibre entre enseignants (enseignants-chercheurs (EC) et enseignants du second degré) et professionnels soit particulièrement marqué en défaveur des EC. Les professionnels assurent environ 70 % des enseignements : le chiffre par son importance est discutable même s'ils interviennent dans le cœur de métier de la licence et paraissent très impliqués dans la formation. En effet, si la LP est une formation par nature professionnalisante qui justifie une présence forte des intervenants professionnels, elle mène à un diplôme universitaire qui doit donc aussi intégrer des enseignements d'EC. Surtout, l'absence d'EC en sciences de gestion dans l'équipe pédagogique ne permet aucune articulation avec la recherche ce qui est particulièrement dommageable dans une formation en marketing.

Le pilotage de la formation est assuré par un enseignant permanent clairement identifié, un professeur de lycée professionnel (PLP) en poste à l'IUT de Saint-Etienne. Il est coordonné avec le service de formation de l'IUT. On regrette l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement à l'échelle de la mention. Il existe néanmoins un comité de pilotage, se réunissant au début de la formation avec la présence des alternants et des tuteurs entreprise. Il a pour objet de présenter le fonctionnement et l'organisation de la formation, et les modalités de l'évaluation. Un second comité se tient en milieu de formation pour une évaluation intermédiaire en présence des intervenants, tuteurs entreprise et deux représentants des alternants

Le contrôle des connaissances des étudiants s'effectue de manière classique (contrôle continu, examen final) et le mémoire professionnel fait l'objet d'une soutenance. Les modalités de contrôle des connaissances, les règles de composition et de fonctionnement du jury ainsi que les modalités de délivrance de la licence sont habituelles et validées par l'établissement. Les compétences à acquérir par les étudiants sont clairement définies et reportées dans le supplément au diplôme. Elles font l'objet d'un livret électronique d'alternance.

Les modalités de recrutement des étudiants ne sont pas clairement détaillées au-delà du fait qu'elles se déroulent en concertation avec les milieux professionnels et ne peuvent donc être appréciées.

Résultats constatés

Le nombre de candidatures étudiantes, son évolution ainsi que la répartition entre les différents profils ne sont pas disponibles : on ne peut donc pas juger de l'attractivité et de la sélectivité de la formation. Les profils des candidats sont néanmoins présentés : Brevet de Technicien Supérieur (BTS) tertiaires pour l'essentiel, Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) tertiaires (type Techniques de Commercialisation), et d'autres formations de niveau L2 (licence Économie-Gestion notamment).

Les nombres d'inscrits figurant dans les effectifs sont en baisse de 19 en 2017 à onze seulement en 2019. Le taux de réussite est bon et avoisine les 90 % chaque année.

On apprécie l'existence de données quantitatives sur le devenir des diplômés grâce à l'enquête menée au niveau de l'établissement par l'Observatoire des formations. Le taux d'insertion professionnelle direct à l'obtention du diplôme est très satisfaisant : la plupart des apprentis (plus de 70 % des répondants) obtiennent un emploi à l'issue de leur formation. On ne dispose pas d'informations précises sur la nature des postes effectivement occupés et sur les employeurs. L'enquête sur l'insertion aurait mérité d'être enrichie par des éléments plus qualitatifs.

La proportion de diplômés poursuivant leurs études se situe à un niveau assez bas d'environ 20 % (pour les diplômés 2014-2015), attestant de la finalité professionnalisante de la LP Distrisup.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une bonne insertion professionnelle des diplômés et un grand intérêt de l'alternance dans la formation.
- Une implication forte d'enseignants de distribution partenaires dans la formation.
- Une approche par blocs de compétences.

Principaux points faibles :

- Une baisse des effectifs (près de 50 % par rapport à 2014/2015) qui semble traduire une baisse d'attractivité.
- Une absence totale d'enseignants chercheurs en sciences de gestion et la surreprésentation des professionnels dans l'équipe pédagogique (70 %).
- Une absence de conseil de perfectionnement.
- Une enquête insertion insuffisamment qualitative.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP Distrisup de l'IUT de Saint-Etienne fonctionne de manière satisfaisante et forme des étudiants aux métiers de manager dans le secteur de la distribution. Elle répond aux besoins du secteur économique local.

Néanmoins, son équipe pédagogique souffre de l'absence d'enseignants chercheurs en sciences de gestion pouvant apporter une dimension universitaire dans les domaines du commerce et du management. Il apparaît nécessaire de pallier cette déficience. Par ailleurs, il convient de s'interroger sur l'attractivité de cette formation étant donné la baisse des effectifs. Des informations qualitatives sur l'insertion professionnelle des diplômés pourrait la consolider.

En termes d'organisation et de pilotage de la formation, l'absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention est regrettable et sa mise en place paraît nécessaire, pour recueillir des suggestions d'amélioration et permettre une réelle implication des étudiants. La perspective de rechercher de nouveaux partenaires hors réseau Distrisup, notamment pour promouvoir de nouvelles formes de distribution (Internet ou drive), ne peut être qu'encouragée.



Département d'évaluation des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Établissements : Université Jean Monnet, Saint-Etienne, Institut Universitaire de Technologie de Saint-Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence Professionnelle *Commercialisation des produits alimentaires*, parcours *distribution des produits et liquides alimentaires* (LP Distrilia), forme depuis 2004 des professionnels dédiés à la commercialisation de produits et liquides agroalimentaires, capables d'évoluer vers des fonctions d'encadrement, principalement dans les petites et moyennes entreprises de l'alimentaire, mais aussi l'industrie et la distribution. La formation comporte un parcours unique organisé en alternance (formation continue en contrat de professionnalisation ; formation initiale en contrat d'apprentissage). Elle est dispensée à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Saint-Etienne.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels et les connaissances attendues sont clairement exposés. Les compétences sont bien identifiées pour répondre aux exigences des métiers ciblés. Le contenu de la maquette pédagogique est classiquement organisé en unités d'enseignement disciplinaires (et non sous la forme de blocs de compétences). Le programme permet d'assurer une insertion professionnelle rapide dans les métiers visés, puis une évolution des diplômés dans leur métier. La LP Distrilia vise à apporter une double compétence d'une part en vente et marketing et d'autre part dans les spécificités techniques, réglementaires et normatives du secteur d'activité appréhendé. Ces compétences assureront à l'apprenant une maîtrise des produits et du secteur, la connaissance des filières, les techniques de commercialisation et les outils de gestion. Cette mention de licence professionnelle est dispensée en partenariat avec le lycée du Campus Agronova (formant aux métiers de l'agriculture et en particulier à la filière viticole) et avec le Pôle Agro-Alimentaire de la Loire (fédérant les entreprises agroalimentaires locales et régionales). La formation ne fait pas l'objet de délocalisation.

Positionnement dans l'environnement

Spécifiquement orientée vers l'agroalimentaire, la LP Distrilia, fait l'objet d'un positionnement clair au sein de l'offre de formation de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne. Néanmoins, elle subit indirectement la concurrence de plusieurs formations au commerce dans l'Université (LP Distrisup). Par ailleurs au niveau régional, il existe une LP *Marketing et logistique agroalimentaire* à l'IUT d'Annecy et une LP *Gestion et marketing du secteur vitivinicole* à l'IUT de Valence. La formation répond néanmoins aux besoins d'un secteur agroalimentaire fortement développé en région Rhône-Alpes-Auvergne.

La LP Distrilia fonctionne en partenariat avec le Pôle agroalimentaire de la Loire pour répondre aux attentes locales et régionales de la profession. Elle s'appuie sur des partenaires professionnels actifs, garants de la visibilité de la formation.

Les liens avec la recherche ne sont établis que par la présence dans l'équipe pédagogique de plusieurs enseignants-chercheurs (EC) en marketing, membres du laboratoire Coactis (Équipe d'accueil du Centre National de la Recherche Scientifique, EA 4161) ce qui est cohérent pour une formation type LP.

Il n'est pas fait mention de coopération internationale ce qui s'explique par le fait que les enseignements délivrés se trouvent sous le régime de l'alternance et sont tournés vers l'insertion professionnelle immédiate des diplômés dans un cadre national.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation est exposée de manière claire. L'enseignement est effectué de manière classique en présentiel. Le rythme de l'alternance intègre la saisonnalité de l'activité du secteur agroalimentaire : en moyenne les alternants sont présents deux semaines à l'IUT pour trois semaines en entreprise, avec des périodes prolongées en entreprise en décembre et janvier. Les structures et volumes d'enseignement sont cohérents avec les objectifs de la formation. Toutefois la maquette pourrait être structurée en blocs de compétences.

La professionnalisation est satisfaisante. Elle se fait par l'implication forte de professionnels au sein de la formation, l'alternance et les projets tutorés. Les relations avec le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur professionnel et deux grands groupes, Casino proxi et SICAREV (groupement coopératif d'éleveurs) ne semblent pas être l'objet d'un cadre contractuel. Il n'est pas fait état de certifications professionnelles. La Fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est bien renseignée et lisible. Les modalités de suivi et d'encadrement des étudiants en alternance sont clairement précisées et font l'objet d'un livret électronique de suivi d'alternance.

Il n'est pas fait mention de dispositifs d'accueil spécifiques pour des étudiants en situation de handicap ou autre situation particulière.

La formation peut accueillir des étudiants par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et il est fait état d'un nombre croissant de candidatures, sans plus d'information.

Le lien avec la recherche se réalise par la présence dans l'équipe pédagogique d'une professeure des Universités (PU) pour trente heures de méthodologie du projet tutoré et d'un Maître de Conférences (MCF) pour vingt heures pour les études de marché soit cinquante heures sur 450 (11%), ce qui paraît insuffisant, la LP étant un diplôme universitaire.

Le recours au numérique est très classique et semble cantonné à l'utilisation de l'environnement numérique (espace numérique de travail, logiciels d'analyse des enquêtes...).

L'internationalisation de la formation passe uniquement par les enseignements de langue anglaise ce qui peut paraître suffisant eu égard à la spécialisation de cette LP.

Pilotage

L'équipe pédagogique est représentative des différents champs disciplinaires de la licence professionnelle. Les enseignants dispensent 22 % des heures, dont vingt heures (4 %) pour un Maître de conférences (MCF) en Marketing et trente heures de méthodologie du projet tutoré pour une PU, ce qui est peu pour un enseignement universitaire. En ce qui concerne le cœur de métier de la licence, les professionnels dispensent presque 50 % des heures d'enseignements et sont réellement impliqués (suivi des projets professionnels et des projets tuteurés). 120 heures (26 % du volume horaires) sont dispensées par des « formatrices » du pôle Agronova dont on ne connaît

pas le statut d'enseignant et pour lesquelles il aurait été intéressant de disposer d'informations plus détaillées sur les qualifications et domaines de compétences.

Le pilotage de la formation est assuré par deux enseignants professeurs certifiés. Il est coordonné avec les services de l'IUT. On regrette l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Il existe néanmoins un comité de pilotage, qui se réunit une fois par an pour coordonner le fonctionnement de la formation. Deux réunions pédagogiques sont également organisées chaque année en autoévaluation.

Le contrôle des connaissances des étudiants s'effectue de manière classique sous la forme de contrôle continu, et la rédaction d'un mémoire professionnel qui fait l'objet d'une soutenance. Les modalités de contrôle des connaissances, les règles de composition et de fonctionnement des jurys, ainsi que les modalités de délivrance de la licence sont classiques et validées par l'établissement. Les compétences à acquérir par les étudiants sont définies clairement et reportées dans le supplément au diplôme. Elles font l'objet d'un livret électronique de suivi de l'alternance. Il n'est pas prévu de dispositif d'aide à la réussite à proprement parler, ou de module de remise à niveau.

Les modalités de recrutement des étudiants sont habituelles et sont clairement détaillées : sélection sur dossier puis entretien, et validation après la signature d'un contrat en alternance. Elles s'opèrent en concertation avec les milieux professionnels.

Résultats constatés

Le nombre de candidatures et son évolution ne sont pas disponibles. Il s'avère impossible de juger de l'attractivité et de la sélectivité de la formation. Les profils des candidats sont néanmoins présentés : Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) tertiaires pour l'essentiel. Le nombre d'alternants est relativement constant ces dernières années (environ quinze par promotion, avec cependant une baisse à neuf à la rentrée 2018). Le taux de réussite est très bon et avoisine les 100 % chaque année.

On apprécie l'existence de données quantitatives sur le devenir des diplômés issues des enquêtes de l'Université. Le taux d'insertion professionnelle direct à l'obtention du diplôme est très satisfaisant : la plupart des alternants (plus de 80 % des répondants) obtiennent un emploi à l'issue de leur formation. Les emplois occupés sont en adéquation avec les contenus de la formation. Les taux de poursuite d'étude sont faibles attestant de la professionnalisation et du ciblage de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une bonne insertion professionnelle.
- Un bon ancrage local avec des professionnels impliqués dans la formation depuis de nombreuses années.
- Un taux de réussite très satisfaisant.

Principaux points faibles :

- Un trop faible volume horaire d'enseignements assuré par les enseignants chercheurs en sciences de gestion.
- Une absence d'un véritable conseil de perfectionnement.
- Une enquête d'insertion insuffisamment renseignée.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Commercialisation des produits alimentaires, parcours distribution des produits et liquides alimentaires* (LP Distrilia) fonctionne de manière satisfaisante depuis de nombreuses années. L'alternance permet aux étudiants une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine et leur assure une insertion rapide dans la vie active, le taux de poursuite d'étude étant faible, ce qui correspond parfaitement aux attendus d'une licence professionnelle.

Un renforcement notable des interventions d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion apparaît indispensable pour garantir la dimension universitaire du diplôme. La mise en place d'un véritable Conseil de perfectionnement permettrait d'améliorer les procédures d'autoévaluation. Le suivi des diplômés devrait être renforcé. Des dispositifs en faveur des publics spécifiques mériteraient d'être précisés. Parmi les perspectives d'évolution et de développement, le numérique pourrait davantage gagner les enseignements, pour ouvrir de nouvelles perspectives aux diplômés

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'IMMOBILIER : GESTION ET ADMINISTRATION DE BIENS.

Établissements : Université Jean Monnet, Saint-Etienne, Institut Universitaire de Technologie de Saint-Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle (LP) *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, parcours gestionnaire de l'habitat collectif* forme des techniciens voire cadres intermédiaires, chargés de gestion en immobilier pour des agences privées ou des organismes publics. La Licence Professionnelle *Métiers de l'immobilier* comporte un parcours unique organisé en formation initiale par alternance (contrats de professionnalisation). Elle est dispensée à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Saint-Etienne.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels et les connaissances attendues sont clairement exposés. Les compétences sont bien identifiées et définies pour répondre aux exigences des métiers ciblés. Le contenu de la maquette pédagogique permet de les acquérir et d'assurer une insertion professionnelle rapide sur les métiers visés (gestionnaire de syndic, d'agence immobilière, d'organismes d'habitat public, de copropriété, chargé de recouvrement, employé de gestion locative, responsable d'agence etc.) et une évolution des diplômés dans leur métier. La maquette n'est pour le moment pas organisée en blocs de compétences. La formation vise à valider des compétences dans les domaines du droit de l'immobilier, de la gestion, de la communication, des connaissances et techniques propres au secteur immobilier.
Positionnement dans l'environnement
La Licence professionnelle <i>Métiers de l'immobilier</i> est bien positionnée au sein de l'offre de formation de l'Université de Saint-Etienne. Au niveau régional, elle ne subit pas de concurrence directe même si une licence professionnelle de la même mention existe à Lyon et à Clermont-Ferrand. Au niveau national, elle est la seule formation à proposer une double compétence habitat privé et habitat social.

La formation est organisée avec le concours des syndicats de la profession immobilière et des acteurs de l'habitat social de la région. Elle s'appuie sur des partenaires professionnels actifs et régionaux, notamment plusieurs cabinets de gestion immobilière. Ils sont garants de la visibilité de la formation et sont parfois directement associés à la formation.

Les liens avec la recherche se réduisent à l'intervention d'un seul enseignant-chercheur (EC) en économie, ce qui est cohérent pour une formation de ce type, bien que la présence bien trop limitée d'EC est à relever.

Il n'est pas fait mention de coopération internationale. Cette situation est assez classique concernant une licence professionnelle délivrée en alternance et tournée vers l'insertion professionnelle des diplômés dans un cadre national.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la licence professionnelle *Métiers de l'immobilier* est claire et lisible. Les structures et volumes sont cohérents avec les objectifs de la formation, présentant un découpage classique en unités d'enseignements. La formation est proposée uniquement en présentiel sur une année, par la voie de l'alternance, sous contrat de professionnalisation. Le rythme de l'alternance n'est pas clairement précisé : les périodes d'enseignement, les périodes en entreprise, leurs durées respectives ne sont pas connues. Il est fait état de 2/3 du temps en entreprise, mais sans plus d'information. Ceci est regrettable et ne permet pas une évaluation correcte de la formation sur ce point.

La formation est en capacité d'accueillir des étudiants en situation de handicap ou autre situation particulière. Elle est accessible aux étudiants en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

L'articulation avec la recherche se limite à la présence d'un seul enseignant-chercheur, dont le rôle est l'encadrement de projets tutorés ce qui est critiquable, s'agissant d'une formation à vocation professionnelle mais délivré dans un cadre universitaire.

La professionnalisation se fait par l'intervention de professionnels dans les enseignements et par leur implication dans les projets tutorés et l'alternance en entreprise. La fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est bien renseignée et lisible. Les modalités de suivi et d'encadrement des étudiants en alternance sont précisées et font l'objet d'un livret électronique d'alternance.

Le recours au numérique est plutôt limité, lié à l'utilisation de l'environnement numérique (Espace numérique de travail, outils collaboratifs).

L'internationalisation de la formation passe uniquement par les enseignements de langue anglaise. Il n'est pas fait état de certification professionnelle.

Pilotage

L'équipe pédagogique apparaît très déséquilibrée. Les professionnels assurent environ 80 % des heures d'enseignement. Ils interviennent bien dans leur cœur de métier et semblent impliqués au sein de la formation. Il n'y a par ailleurs aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion dans l'équipe pédagogique. Ceci est particulièrement regrettable et pose question pour une licence professionnelle relative à la gestion immobilière.

Le pilotage de la formation est assuré par un enseignant permanent clairement identifié. Il est coordonné avec le service de formation de l'IUT. On regrette l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Il existe néanmoins un comité de pilotage, se réunissant régulièrement. Sa composition atteste de la présence d'enseignants, de professionnels et d'alternants.

Le contrôle des connaissances des étudiants s'effectue de manière classique (contrôle continu, examen final) et le mémoire professionnel fait l'objet d'une soutenance. Les modalités de contrôle des connaissances, les règles de composition et de fonctionnement du jury ainsi que les modalités de délivrance de la licence sont classiques et validées par l'établissement. Les compétences à acquérir par les étudiants sont définies clairement et reportées dans le supplément au diplôme. Elles font l'objet d'un livret électronique de suivi de l'alternance. Un module de mise à niveau en droit et en gestion est prévu en début de parcours. L'évaluation de la formation par les étudiants et les modalités de recrutement des étudiants ne sont pas clairement détaillées.

Résultats constatés

En raison de l'ouverture très récente de la formation (en septembre 2018), il est impossible de juger de l'évolution des effectifs, des taux de réussite, de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études. La première promotion compte seulement cinq alternants. Il n'est pas fait état du nombre de dossiers de candidatures pour la deuxième promotion. L'absence d'ouverture à l'apprentissage s'est révélée comme un handicap pour l'attractivité de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une nouvelle formation en alternance répondant aux besoins du tissu socio-économique local.
- Une formation originale offrant une double compétence habitat privé et habitat social.
- Une bonne participation des professionnels.

Principaux points faibles :

- L'absence d'enseignants-chercheurs notamment en sciences de gestion dans l'équipe pédagogique.
- Un rythme d'alternance à préciser.
- L'absence d'un conseil de perfectionnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence Professionnelle *Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, parcours gestionnaire de l'habitat collectif* est ouverte depuis seulement une année. L'alternance semble pouvoir permettre aux étudiants d'acquérir rapidement une expérience professionnelle dans le domaine mais son calendrier et ses modalités gagneraient à être précisés. Le développement des contrats d'apprentissage est à encourager, il permettrait de conforter cette nouvelle formation. Les nouvelles technologies et le numérique pourraient être davantage intégrés dans les enseignements. Mais surtout, le renforcement notable des interventions d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion notamment se révèle impératif afin d'en garantir la dimension universitaire. Enfin, le pilotage devrait être précisé.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : COMPTABILITÉ ET PAIE

Établissement : Université Jean Monnet Saint Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie* a été ouverte à la rentrée 2016/2017 dans le cadre de l'offre de formation de l'Institut universitaire de technologies (IUT) Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) de Roanne, au sein de l'université Jean Monnet Saint Etienne.

Avec un effectif de dix étudiants à la rentrée 2018/2019, elle prépare aux métiers de gestion de la paie et de l'administration du personnel à l'issue de formations de niveau bac + 2. S'adressant exclusivement à des publics en alternance (titulaires essentiellement d'un contrat de professionnalisation), elle vise à acquérir des compétences et une vision exhaustive des besoins en gestion comptable, financière, juridique, fiscale et sociale dans le cadre d'entreprises de taille moyenne.

ANALYSE

Finalité
La LP <i>Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie</i>, proposée exclusivement en alternance, est le fruit d'une collaboration entre l'IUT de Roanne et l'Association Roannaise des Experts Comptables (AREC). Elle est bien structurée, globalement, au regard de ses objectifs, et assure l'acquisition des compétences visées et des connaissances attendues. Le contenu des programmes traités est cohérent dans chaque unité d'enseignement (UE). Les UE « Cadre économique et managérial des ressources humaines (RH) », « Environnement juridique et comptable de la paie » et « Systèmes d'information et de gestion de la paie » constituent les trois UE principales déclinées respectivement sur chacun des deux semestres. Soutenue par la chambre de commerce et d'industrie, la formation est destinée à répondre aux besoins exprimés par la profession comptable. Les débouchés, et l'adéquation des compétences visées avec les postes concernant la comptabilité, la gestion administrative et financière, la responsabilité du service de la paie (aussi bien en entreprise qu'en cabinet), confortent la pertinence et la cohérence de cette formation.

Positionnement dans l'environnement

La LP est la seule formation de l'Université Jean Monnet Saint Etienne portant sur le domaine *comptabilité et paie*. Sa création récente ne permet pas de préjuger d'une implantation durable. En effet, son positionnement dans l'établissement est original, mais il est largement concurrencé au niveau régional et national.

Au sein de l'IUT GEA de Roanne, dont elle assure une finalité de formation à partir de bac + 2, elle bénéficie du réseau de partenaires socio-économiques, notamment dans les filières permettant la formation continue, y compris dans le secteur public (partenariat avec l'URSSAF). Elle bénéficie également du soutien du milieu professionnel, et plus particulièrement de la profession comptable.

La place de la recherche n'est pas privilégiée, ce qui est classique dans une LP. Elle est toutefois présente par l'intermédiaire de deux maîtres de conférences (MCF) assurant des enseignements et rattachés à des laboratoires de recherche.

La coopération à l'international n'est pas non plus une priorité de la LP, ce qui ne surprend guère dans le domaine visé.

Organisation pédagogique

La structure de la LP est, dans l'ensemble, bien équilibrée, tant pour les UE et le nombre d'ECTS (european credits transfert system) attribués à chacune, que pour les volumes horaires des enseignements. Dans le détail de ces UE, apparaît notamment l'étude des « paies spécifiques » pour 30 heures qui couvre sans doute des domaines comme le secteur public ou associatif. Par ailleurs, il convient de noter qu'une démarche de transposition de l'organisation pédagogique en blocs de compétence est en cours.

Cette LP permet, globalement, à chaque étudiant d'adapter l'acquisition des connaissances et des compétences correspondantes à son propre rythme (y compris avec des contraintes particulières comme le handicap). Elle est également très bien adaptée au parcours en alternance, tenant compte des contraintes liées à la vie en entreprise. La faiblesse des effectifs (dix en 2018/2019) et des locaux bien équipés permettent de très bonnes conditions d'études.

La professionnalisation de la LP est renforcée par les dispositifs d'accompagnement à la VAE (validation des acquis d'expérience). De même les liens avec le milieu professionnel permettent une bonne présence de celui-ci dans les enseignements. L'accompagnement pédagogique des étudiants sur les modalités relatives aux stages, ou aux projets est favorisé par des dispositifs spécifiques, comme la plateforme numérique d'insertion professionnelle.

La place du numérique repose sur la description des moyens offerts dans le cadre de l'établissement ; l'importance croissante de la digitalisation des métiers de la comptabilité et de la gestion mériterait une présence plus spécifique dans l'architecture de cette formation.

La place de la recherche n'est pas prépondérante dans ce type de formation, de même que la place de l'international ; l'enseignement de l'anglais occupe cependant une place significative, 45 heures, soit 10 % des heures d'enseignement.

Pilotage

La licence est portée par un enseignant (PRAG) en poste à l'IUT de Roanne. L'équipe pédagogique comprend une bonne association d'enseignants (trois Professeurs agrégés PRAG, deux enseignants-chercheurs et une enseignante contractuelle) et de professionnels, dont les profils de compétence sont en bonne adéquation avec les enseignements dispensés. 40 % des enseignements sont assurés par des intervenants professionnels.

Le conseil de perfectionnement, composé des enseignants titulaires et vacataires, des entreprises ayant accueilli un étudiant en alternance et d'un représentant des étudiants se réunit deux fois par an : en milieu d'année pour faire le point sur les résultats obtenus et proposer des éléments de remédiation aux étudiants en difficulté ; en fin d'année pour vérifier l'adéquation du contenu de la formation avec la réalité économique, opérer les légères modifications qui s'imposent le cas échéant et déterminer les priorités de la formation et le calendrier de l'alternance. Il n'est toutefois pas fait état d'un compte rendu.

L'évaluation des étudiants en matière d'acquisition des connaissances et des compétences suit un processus satisfaisant, conforme aux textes en vigueur et aux formations similaires, sans présenter de spécificité particulière.

L'approche par compétences est en cours et est présentée comme un enjeu majeur de la formation.

Résultats constatés

Les effectifs sont pour le moment encore relativement faibles, de dix à quinze étudiants depuis la création et ne permettent pas d'assurer une réelle pérennité à la formation. L'alternance mise en place à la rentrée 2019/2020 est destinée à renforcer l'attractivité de la LP.

Les dispositifs de recrutement des étudiants sont bien définis et rigoureux.

Le caractère récent de la formation ne permet pas de disposer d'éléments suffisants et pertinents sur le suivi des diplômés et leur insertion professionnelle. Il ressort néanmoins des enquêtes sur les diplômés de 2017 et 2018 un très bon niveau d'insertion (22 sur 23). La poursuite d'étude a été privilégiée par quatre diplômés.

Il n'est pas fait mention d'enquêtes de satisfaction menées auprès des étudiants.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation en adéquation avec les besoins des entreprises et des cabinets.
- Une équipe pédagogique bien composée.
- Des moyens matériels d'enseignement très satisfaisants.
- Une approche en blocs de compétences en cours.

Principaux points faibles :

- Une faiblesse des effectifs.
- Un contenu pédagogique insuffisant sur les évolutions des outils numériques professionnels.
- Un manque de données pertinentes sur l'insertion professionnelle.
- Un manque de précision sur le conseil de perfectionnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie*, bien que récente, est une formation bien insérée au sein de l'université Jean Monnet. Sa finalité, son positionnement et son contenu en font une formation offrant de sérieuses garanties en termes d'acquisition de connaissances de compétences. Toutefois, une réflexion stratégique devra être menée pour garantir sa pérennité, notamment à propos de la faiblesse des offres d'accueil en alternance émanant des entreprises. De plus, il conviendra de veiller à l'évolution des effectifs, en tenant compte à la fois des exigences de l'environnement des métiers de la comptabilité et des besoins exprimés par les étudiants (absence d'enquête de satisfaction). La précision du pilotage pourra certainement favoriser cette réflexion.

Par ailleurs, au regard du domaine de la formation, il s'agira de veiller à intégrer les outils numériques professionnels dans le contenu des enseignements.

Enfin, il faudra d'être attentif au devenir des diplômés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : CONTRÔLE DE GESTION

Établissement : Université Jean Monnet Saint Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion* a été ouverte en 1999 par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Saint Etienne.

Avec un effectif de 33 étudiants pour l'année 2018/2019, elle prépare aux métiers d'assistants contrôleurs de gestion, de contrôle de gestion spécifique ou sectoriel, et d'analyste de gestion, à l'issue de formations de niveau bac + 2.

S'adressant exclusivement à des publics en alternance (titulaires essentiellement d'un contrat de professionnalisation ou en apprentissage), elle vise à acquérir des compétences qui vont de l'aide à la décision dans la stratégie de gestion de l'entreprise à la mesure et à l'analyse des écarts significatifs entre réalisations et prévisions, en passant par la participation à la mise en place d'un système d'information de gestion.

La mention comporte un seul parcours intitulé « Assistant Contrôleur de Gestion PME-PMI (ACG) ».

ANALYSE

Finalité
La LP <i>Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion</i> est bien structurée au regard de ses objectifs. La formation est cohérente en termes de compétences visées (déclinées en blocs de compétence) et de contenus des programmes traités dans chaque unité d'enseignement (UE). Les débouchés et l'adéquation des compétences visées avec les postes concernant le contrôle de gestion, confortent la pertinence de cette formation. Elle permet d'acquérir les compétences nécessaires pour assister un dirigeant de PME dans le domaine du contrôle de gestion ou pour intégrer un service contrôle de gestion dans une entreprise en tant qu'assistant contrôleur de gestion, contrôleur de gestion « division », contrôleur de gestion de projet, adjoint au directeur administratif et financier.

Positionnement dans l'environnement

Cette formation est la seule licence professionnelle qui concerne directement le contrôle de gestion sur la région Auvergne Rhône Alpes. Elle ne subit donc aucune concurrence directe aux niveaux local comme régional, ce qui la justifie pleinement.

Au sein de l'IUT de Saint Etienne, où elle assure une finalité de formation à partir de bac + 2, elle bénéficie d'un réseau très conséquent de partenariat avec des entreprises importantes au niveau régional. Elle bénéficie également du soutien du milieu professionnel, et notamment dans le secteur informatique.

La place de la recherche n'est pas privilégiée dans cette formation et le lien avec les laboratoires de recherche n'est pas clairement établi, de même que la coopération à l'international.

Organisation pédagogique

La structure de cette LP est, dans l'ensemble, bien équilibrée, tant en regard des UE (unités d'enseignements) et du nombre d'ECTS (european credits transfert system) pour chacune, ainsi que du volume horaire. Une UE dédiée au calcul des coûts, à la prévision, à la gestion de trésorerie, au marketing opérationnel, à l'analyse de la valeur, au contrôle de gestion et la simulation de gestion constitue, pour chacun des deux semestres, le socle de la formation, et représente près de 50 % du volume horaire d'enseignement. La LP permet, globalement, à chaque étudiant, d'adapter l'acquisition des connaissances et des compétences correspondantes à son propre rythme ; les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite témoignent de cet accompagnement.

Cette LP, se déroulant exclusivement en alternance, offre également un bon dispositif de mise en œuvre de projet en entreprise et de projet tutoré. L'accompagnement pédagogique des étudiants, sur les modalités relatives à l'alternance, ou aux projets est favorisé par des dispositifs spécifiques, comme la plateforme numérique d'insertion professionnelle. La formation se déroulant exclusivement en alternance ne comporte pas de stage. La professionnalisation est renforcée par les dispositifs d'accompagnement à la VAE (validation des acquis d'expérience) ; deux demandes ont été traitées en 2018/2019, dont une a abouti. De plus, les liens avec le milieu professionnel permettent une bonne articulation avec le tissu socio-économique local.

La place du numérique est confortée par un partenariat étroit avec une entreprise de ce secteur. Elle est également bien intégrée dans l'architecture de la formation, y compris avec une UE consacrée à un jeu d'entreprise.

La place de la recherche n'est pas prépondérante dans ce type de formation, de même que la place de l'international ; l'enseignement de l'anglais est présent pour 35 heures, mais uniquement sur le deuxième semestre.

Pilotage

La licence *Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion* est portée par un enseignant Professeurs agrégés (PRAG) en poste à l'IUT.

L'équipe pédagogique comprend une bonne association d'enseignants et de professionnels, dont les profils de compétence sont en adéquation avec les enseignements dispensés. 50 % des enseignements sont assurés par des intervenants professionnels, ce qui est très appréciable. Toutefois concernant les enseignants, il n'y a qu'un seul enseignant chercheur (EC) pour quatre PRCE et trois PRAG, ce qui est insuffisant, s'agissant d'un diplôme universitaire.

L'évaluation des étudiants en matière d'acquisition des connaissances et des compétences suit un processus satisfaisant basé sur le contrôle continu. L'acquisition des compétences est suivie et vérifiée par le remplissage, tous les deux mois, par l'étudiant, d'un livret d'apprentissage et en fin de formation, par l'établissement d'un bilan de compétences.

Le conseil de perfectionnement, appelé ici comité de pilotage est constitué de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il se réunit deux fois par an. Il semble apporter des améliorations dans le suivi des étudiants (comme, par exemple, la mise en place de cours de remise à niveau, ou des précisions sur les attentes du projet tutoré).

L'approche par compétences est l'objet d'une réflexion en cours.

Résultats constatés

Le taux de réussite, autour de 90 %, est très satisfaisant, bien que les résultats des deux dernières années ne soient pas connus.

Les dispositifs de suivi des diplômés permettent d'avoir des informations sur l'insertion professionnelle. Les taux de réponse aux enquêtes, hormis deux années, sont très satisfaisants, avec une moyenne de 80 %. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés qui ont recherché un emploi est lui aussi très élevé, avoisinant les 90 %, le taux de poursuites d'études, 38 %, est relativement élevé pour une licence professionnelle. Aucune donnée n'est fournie sur le niveau des emplois occupés, ni sur la durée moyenne de recherche d'emploi. De plus, aucune donnée n'apparaît sur le degré de satisfaction des étudiants eux-mêmes.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un parcours unique sur la région et en adéquation avec les besoins des entreprises.
- De bons dispositifs d'accompagnement pour les étudiants en alternance.
- Des taux de réussite et d'insertion très satisfaisants.
- Une sensibilisation à l'entrepreneuriat.
- Une approche en blocs de compétences.

Principaux points faibles :

- Une sous-représentation des enseignants chercheurs dans la formation.
- Un taux de poursuite d'études relativement élevé.
- Un manque de données qualitatives sur l'insertion professionnelle.
- Un manque de données sur les conseils de perfectionnement, ici nommés comités de pilotage.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP ACG est une formation en alternance qui est en adéquation avec les besoins des entreprises du bassin d'emploi. Elle peut se prévaloir de taux de réussite et d'insertion très satisfaisants.

Toutefois, il s'agirait de renforcer l'équipe pédagogique par la présence plus marquée d'enseignants chercheurs. De plus, il conviendrait de s'interroger sur l'importance du taux de poursuite d'étude qui n'est pas la vocation première d'une licence professionnelle. Par ailleurs il serait intéressant de disposer d'informations qualitatives sur l'insertion et le degré de satisfaction des étudiants. Le pilotage devrait être précisé quant à la composition et aux missions du comité de perfectionnement. Enfin, la LP ACG doit pouvoir conforter ses effectifs en renforçant ses partenariats, dans le cadre de l'alternance, avec les grandes entreprises de la région.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Établissement : Université Jean Monnet Saint Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion* a été ouverte en 2007 par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Saint Etienne – Université Jean Monnet Saint Etienne et en 2008 dans trois universités marocaines : Mohammed V, Hassan 1er ENCG Settat et Hassan II Mohammedia-Casablanca.

Au total, elle comporte un effectif de 104 étudiants pour l'année 2018/2019, dont 86 au Maroc (respectivement 121 et 100 pour 2017/2018).

Elle prépare aux métiers de comptable ou responsable comptable dans des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries (PME-PMI), de responsables d'application de gestion, et d'assistant de direction administrative et financière, également dans les PME-PMI.

Elle s'adresse à des candidats issus de formations de niveau bac + 2 et se fait en alternance avec des contrats d'apprentissage, des contrats de professionnalisation et de la formation professionnelle.

La mention comporte un seul parcours intitulé *Adjoint Comptable et Financier de PME-PMI (ACOFI)*.

ANALYSE

Finalité
La formation est bien structurée au regard de ses objectifs aussi bien en termes de compétences visées que de connaissances attendues, lesquelles apparaissent clairement dans le contenu des programmes traités dans chaque unité d'enseignement (UE). Les débouchés, et l'adéquation des compétences visées avec les postes concernant les fonctions de comptables et d'assistant à la direction administrative et financière, confortent la pertinence et la cohérence de cette formation. Eu égard à la maquette des programmes dispensés dans les universités marocaines et le contenu des unités d'enseignement, les objectifs de la formation de Saint Etienne sont bien traduits dans la délocalisation. La

présence significative des enseignants de Saint Etienne sur ces sites délocalisés témoigne de leur implication réelle : 231 heures sur 450, dont 168 heures en présentiel et 63 heures en ligne (sur une plateforme numérique) aux termes de la convention signée le 4/02/2019 entre le président de l'université de Saint Etienne et celui de l'université Mohammed V.

Positionnement dans l'environnement

La formation s'insère très bien dans l'environnement local et régional dans les domaines de la comptabilité et de la gestion administrative et financière.

La place de la recherche n'est pas privilégiée, ce qui est classique pour les LP, mais il convient de noter, au travers de la présence des enseignants chercheurs, des liens étroits avec les laboratoires de recherche, et notamment celui d'Iseor-Magellan.

Le partenariat avec le milieu professionnel se manifeste seulement par la participation de professionnels aux enseignements, au comité de pilotage, et au suivi de l'alternance. Il n'est pas fait mention de relations formalisées avec des entreprises spécifiques, voire de corps professionnel, ce qui est regrettable.

La dimension internationale est illustrée par une présence effective au Maroc via la délocalisation.

Organisation pédagogique

La structure de la LP est, dans l'ensemble, bien équilibrée, claire et lisible, tant en regard des UE (unités d'enseignements) que du nombre d'ECTS (european credits transfert system) attribués à chacune, ainsi que du volume horaire. L'UE « maîtrise des outils de gestion », constitue assez logiquement, pour les deux semestres, le socle de la formation. L'UE « intégration transversale », avec cinq enseignements, apporte une analyse pertinente de l'entreprise sous un angle systémique et managérial.

La formation permet, globalement, à chaque étudiant d'adapter l'acquisition des connaissances et des compétences correspondantes à son propre rythme ; les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite témoignent de cet accompagnement, même si les résultats sont mitigés. Les dispositifs d'accompagnement pour les stages et les projets tutorés apparaissent satisfaisants. Par ailleurs, la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) et de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) est correctement organisée, bien que le nombre de candidats ne dépasse pas deux par an.

Les liens avec le milieu professionnel, par le biais des intervenants professionnels et des entreprises d'accueil pour les stages et l'alternance, renforcent le caractère professionnalisant de la formation. Des dispositifs d'accompagnement des étudiants sont prévus pour permettre l'acquisition de compétences additionnelles, notamment en passant les épreuves du DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) et une bonne insertion professionnelle. L'accompagnement pédagogique des étudiants sur les modalités relatives à l'alternance ou aux projets est favorisé par des dispositifs spécifiques, comme la plateforme numérique d'insertion professionnelle.

La place du numérique est assurée par une présence réelle dans les enseignements et l'utilisation de logiciels ou progiciels spécifiques.

La place de la recherche n'est pas prépondérante dans ce type de formation, de même que la place de l'international ; l'enseignement de l'anglais est néanmoins présent pour 36 heures, articulé sur les projets tutorés et la préparation au Test of English for International Communication (TOEIC).

Pilotage

La licence est portée par un enseignant-chercheur (EC) membre du laboratoire Iseor. L'équipe pédagogique comprend une bonne association d'enseignants – un Maître de conférences (MCF) en sciences de gestion, deux PRAG, 1 PRCE en gestion – et de professionnels, dont les profils de compétence sont en bonne adéquation avec les enseignements dispensés. 56 % des enseignements sont assurés par des intervenants professionnels. L'équipe devrait cependant être renforcée par la présence d'autres EC. Son fonctionnement et son efficacité sont assurés par une bonne articulation avec le service de formation entreprise de l'IUT, mais aussi par un comité de pilotage, au sein duquel enseignants, entreprises et étudiants collaborent utilement.

Un comité de pilotage tient lieu de conseil de perfectionnement. Il réunit les tuteurs entreprise, les professeurs et des étudiants en alternance. L'objectif est de valider les évolutions et d'informer sur les recrutements et les entreprises de la promotion entrante et de préciser les résultats et le devenir des alternants de la promotion sortante. Ce comité valide chaque année le plan de formation et le calendrier.

L'évaluation des étudiants en matière d'acquisition des connaissances suit un processus satisfaisant, fondé sur le contrôle continu.

L'approche par compétences fait l'objet d'une démarche en cours. A terme, elle déclinera la formation en compétences et blocs de compétences afin de rendre plus visible l'offre, par exemple pour toute personne souhaitant valider ses acquis ou souhaitant reprendre ses études

Résultats constatés

L'effectif, avec 104 étudiants en 2018/2019, est relativement stable depuis plusieurs années, avec une légère diminution en 2016/2017. Le recrutement est bien diversifié et en correspondance avec les objectifs de la formation. Pour les inscrits en France, la proportion d'étudiants titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) représente entre 50 % et 66,67 % et celle des titulaires d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) entre 20 et 30 % selon les années. Il n'est pas fait mention de la provenance et des modalités de sélections des étudiants au Maroc. Le taux de réussite, qui atteint 90 % en France et 83 % au Maroc, est très satisfaisant, bien que les résultats de 2018/2019 ne sont pas connus.

Le suivi des diplômés est assuré par des enquêtes réalisées par l'Observatoire de la Vie Etudiante et la direction du pilotage, audit interne et qualité de l'université Jean Monnet, ainsi que par le questionnement par le responsable d'action de formation ; aucune enquête n'est réalisée, pour l'instant, auprès des étudiants marocains. Les taux de réponse aux enquêtes, sur des effectifs limités à l'alternance, sont très satisfaisants autour de 70 %. En revanche, aucune donnée n'apparaît sur le degré de satisfaction des étudiants eux-mêmes.

Le taux d'insertion professionnelle est très élevé, avoisinant les 100 % pour les diplômés en recherche d'emploi mais aucune donnée n'est fournie sur le niveau des emplois occupés, ni sur la durée moyenne de recherche d'emploi. Le taux de poursuites d'études de 42 % est relativement élevé pour une licence professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation en adéquation avec les besoins des entreprises.
- Une équipe pédagogique bien organisée avec un comité de pilotage actif.
- Une formation bien ancrée dans l'alternance avec de bons dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite.
- Une délocalisation au Maroc.

Principaux points faibles :

- Un manque d'information sur l'origine, les modalités de recrutement des étudiants et sur le suivi des diplômés au Maroc.
- Une sous-représentation des enseignants chercheurs dans les enseignements.
- Un taux de poursuite d'études trop élevé pour une licence professionnelle.
- Un manque de données qualitatives sur l'insertion professionnelle et le degré de satisfaction des étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

LA LP ACOFI dispose d'un bon positionnement au niveau local, répondant aux besoins des entreprises dans les objectifs poursuivis. De ce fait, il conviendrait de s'interroger sur l'importance de la poursuite d'étude qui n'est pas la vocation première d'une licence professionnelle. Par ailleurs il serait intéressant de disposer d'informations qualitatives sur l'insertion et le degré de satisfaction des étudiants et de préciser les missions et la composition du comité de perfectionnement. Enfin, le volume des enseignements assurés par les enseignants chercheurs est insuffisant.

La délocalisation au Maroc participe du rayonnement de l'établissement à l'étranger. Le centre de gravité de la formation se situe aujourd'hui au Maroc au regard du nombre d'étudiants. Il s'agirait donc de veiller à pallier le manque d'information sur l'origine, les modalités de recrutement des étudiants marocains et sur le suivi des diplômés au Maroc.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT

Établissements : Université Jean Monnet Saint-Etienne, Institut Universitaire de Technologie de Saint-Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la GRH : assistant* est une formation à la gestion des ressources humaines (GRH) en un an. La LP ne comporte qu'un seul parcours et forme les étudiants à la gestion des ressources humaines appliquée aux petites et moyennes entreprises (PME). Les diplômés peuvent prétendre aux fonctions d'adjoint du dirigeant en PME.

Cette licence professionnelle existe depuis 2004. Elle est localisée au sein de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Saint-Etienne. La formation est dispensée sur deux semestres en alternance, au cours desquels les projets tutorés et les stages sont ventilés sur 50 % du volume d'heures global en formation initiale et en formation continue.

ANALYSE

Finalité
La LP <i>Métiers de la GRH : assistant</i> propose une formation cohérente par rapport aux objectifs professionnels affichés. La maquette de la formation expose de manière claire et structurée les connaissances attendues. Elle répond pleinement aux caractéristiques d'emploi pour ce niveau d'étude. Les missions décrites : Gestion administrative des salariés, gestion opérationnelle du personnel et suivi du socle documentaire normatif et social, s'inscrivent bien dans les attentes des entreprises. Les enseignements dispensés permettent aussi l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des emplois visés. Ces derniers sont bien définis et correspondent aux métiers listés sur la fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) code 29806. Il n'est pas prévu de délocalisation pour cette formation.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la formation au niveau local et régional est très clairement exposé. La licence professionnelle GRH se propose naturellement aux étudiants des diplômes universitaires de technologie (DUT) Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO), Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) option Ressources Humaines, Techniques de Commercialisation (TC) ainsi qu'aux étudiants de deuxième

année de licence (L2) de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), d'Administration Economie Sociale (AES) et d'Economie-gestion.

Concernant les formations équivalentes, la concurrence n'est pas directe puisque la licence professionnelle propose une mention « assistant RH » et un format d'alternance qui privilégie l'immersion en entreprise sur toute l'année (quatre semaines sur six).

La formation ne semble pas être adossée à la recherche. Toutefois l'apport de la recherche n'est pas fondamental dans un cursus de licence professionnelle.

L'intégration de la LP GRH dans le tissu socio-professionnel local est satisfaisante. Les partenariats locaux sont nombreux et diversifiés. Les intervenants extérieurs sont très impliqués dans les modules d'enseignement de la formation. Toutefois nombre de consultants recensés dans la formation interroge. En effet, ces derniers sont souvent des formateurs à leur compte qui n'exercent pas d'activité de diagnostic ou de conseil sur des problématiques internes à l'entreprise.

La dimension internationale est présente dans le contenu d'enseignement (droit européen, TOEIC, anglais des RH). Cependant, il n'est nulle part question d'échanges avec des pays dans ou hors UE. La coopération internationale n'est donc pas significative et il est regrettable que les efforts entrepris pour approfondir des unités d'enseignement dans cette perspective ne donnent pas l'opportunité aux étudiants de mettre en pratique leur enseignement technique de la langue dans un autre pays. Dans cet esprit, la mobilité internationale est elle aussi absente de la maquette.

Organisation pédagogique

La licence professionnelle ne présente qu'un seul parcours : la *Gestion des Ressources Humaines appliquée aux PME*. La maquette, claire et lisible, est adaptée à l'objectif de la formation. Elle est découpée en sept unités d'enseignement bien distinctes. La ventilation des cours est assez cohérente sur l'année complète, le volume des stages et des projets tutorés représente environ 50 % du contenu, ce qui correspond parfaitement à la démarche professionnalisante.

La formation initiale accessible jusqu'en 2016 a été abandonnée, mais les raisons de cet abandon ne sont pas évoquées. Depuis, seule la formation en alternance est ouverte, par voie d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation. La LP est en mesure d'accueillir les étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau). Cependant les dispositifs pédagogiques ou structurels ne sont aucunement mentionnés au prétexte que « l'occasion ne s'est pas présentée ». La question est ici moins de savoir si l'occasion s'est déjà présentée que de s'assurer que ces étudiants sont dans la capacité de suivre une formation dans des conditions appropriées et adaptées à leurs contraintes. Concernant la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), les étapes sont clairement explicitées et les flux de gestion de ces candidats au diplôme particulièrement importants depuis 2017. Il n'y a pas de réflexion particulière sur les éventuelles certifications professionnelles. Enfin, l'accompagnement et l'évaluation des projets tutorés et des stages sont très cadrés. Un livret permet d'assurer le lien avec les organes extérieurs.

La place de la recherche se limite classiquement à la présence de deux chargés d'enseignement (un Maître de conférences MCF et 1 MCF HDR-Habilité à Diriger des Recherches).

La place du numérique semble satisfaisante. Des logiciels bureautiques sont utilisés et les plateformes numériques sont présentes (Environnement Numérique de Travail, Career Center by Job Teaser). Le mode d'usage, les enjeux et finalités de ces plateformes Il est cependant trop timidement expliqué.

Concernant la place de l'international dans l'organisation pédagogique, la pratique de la langue anglaise générale : Test Of English for International Communication (TOEIC) et technique : Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) est bien exploitée. En revanche, l'opportunité pour l'étudiant de mettre à profit cet apprentissage dans un pays anglophone n'est aucunement mentionnée. Cette absence de dispositif d'échanges universitaire avec un organisme international est regrettable.

Pilotage

L'équipe pédagogique titulaire a une composition classique. En revanche, l'équipe d'intervenants extérieurs n'est pas suffisamment renseignée en matière de niveau de connaissance et de compétence. Sans connaître les titres, diplômes, niveau d'expérience et de responsabilité de ces professionnels il est difficile d'apprécier la pertinence de leur place dans le dispositif d'enseignement. Ils interviennent à hauteur de 46 % des heures d'enseignement dispensées, ce qui est, en revanche, parfaitement satisfaisant dans une LP.

Un comité de pilotage ajouté à une réunion de pré-rentrée assure les informations sur l'organisation de l'année. Il est dommage que l'accent ne soit pas mis sur les modes de communication avec les étudiants (hors candidatures aux recrutements) durant l'année. Dans ce prolongement, le conseil de perfectionnement est dissout dans le comité de pilotage qui réunit une fois par an, le responsable de la LP, le représentant de FormaSup : Centre de Formation d'Apprentis (CFA) local), le représentant du Service Formations et Entreprises (SFE), des membres de l'équipe pédagogique, des tuteurs en entreprise ainsi que des délégués étudiants de la LP. La marge de manœuvre des étudiants lors de ces échanges annuels n'est pas connue.

Les modalités de contrôle des connaissances sont claires et précises. Les règles de délivrance des crédits (ECTS) et du diplôme sont connues des étudiants. En revanche, il n'est pas fait état des évaluations faites par les étudiants ni des projets d'amélioration tirés de ces résultats. La constitution et le mode de fonctionnement du jury de sélection ne sont pas précisés. Il en est de même quant à la réunion des membres du jury de diplôme et des critères détaillés de notation. Le supplément au diplôme proposé est satisfaisant.

Au sujet du recrutement des candidats, il est surprenant de relever que le nombre de candidats semble augmenter tous les ans lorsque le nombre d'inscrits diminue de 70 % sur une période de cinq ans.

Par ailleurs, la poursuite d'études avoisine un taux proche de 50 % (sept répondants sur quinze).

Ces deux indicateurs laissent penser que la LP attire plutôt des candidats qui souhaitent poursuivre vers un niveau master avec un diplôme leur permettant de postuler à un métier d'encadrement en RH (dont le taux d'employabilité est élevé dans le bassin de l'emploi).

Résultats constatés

La formation est attractive et attire une pluralité de candidats provenant de diverses filières.

Le taux de réussite est élevé. Les derniers recensements (2017) donnent des taux de réussite élevés sur quatre promotions (environ 90 %). Ce taux de réussite est assez constant d'une année à l'autre. Le taux d'abandon est quant à lui maîtrisé.

Les informations sur le devenir des diplômés permettent de juger de l'employabilité des étudiants sur des statuts CDD ou CDI peu de temps après l'obtention de leur diplôme. Globalement, l'employabilité directe vers ces statuts permet de s'assurer de la légitimité de cette formation sur le bassin local. En revanche, la poursuite d'étude est trop importante pour un cursus en licence professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bon positionnement de la LP par rapport à la concurrence directe et régionale.
- Maquette cohérente eu égard à la demande des entreprises.
- Bon encadrement de l'alternance et des projets tutorés sur toute l'année.
- Bon taux de réussite et taux d'insertion professionnelle élevé.
- Bonne gestion des VAE.

Principaux points faibles :

- Sous-représentation des enseignants chercheurs dans les enseignements.
- Peu d'éléments sur le niveau de qualification des intervenants extérieurs.
- Taux de poursuite d'études trop élevé pour une LP.
- Un manque de données qualitatives sur l'insertion professionnelle et le degré de satisfaction des étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers de la GRH : assistant* se positionne de manière satisfaisante dans le paysage bac + 3 local, particulièrement dans cette spécialisation RH. Cependant, cette formation gagnerait à revoir ses modes de recrutement afin d'accueillir des profils davantage intéressés par une employabilité immédiate après le diplôme car le taux de poursuite d'étude est en augmentation. De plus, il conviendrait de vérifier les capacités de recrutement du bassin de l'emploi local pour des diplômés de Licence professionnelle dans la spécialité. Enfin, le volume des enseignements assurés par les enseignants chercheurs est insuffisant.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Établissement : Université Jean Monnet Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle (LP) mention *Métiers du Commerce International* parcours *Développement Commercial par l'International* (DCI) de la PME (petite et moyenne entreprise) PMI (petite et moyenne industrie) de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne est une formation professionnalisante d'une année ayant comme objectif de former des collaborateurs en entreprises de niveau cadre intermédiaire. La formation vise l'acquisition de compétences commerciales, en import/export et linguistiques. La licence accueille des étudiants uniquement en formation continue et en alternance (en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage). Les enseignements, organisés en deux semestres, sont majoritairement dispensés en présentiel, au sein de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Saint-Etienne (Département Techniques de commercialisation, TC). La formation intègre un enseignement à distance. La formation comprend 450 heures d'enseignement et 115 heures consacrées au projet tutoré.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels de la formation sont clairement exposés : il s'agit de former des collaborateurs dans le domaine de la gestion de projet de développement commercial à l'international. La formation est professionnalisante et permet d'acquérir les connaissances attendues et les compétences nécessaires en accord avec les débouchés professionnels visés. Les métiers à l'issue de la formation sont bien renseignés et correspondent à la formation.
Positionnement dans l'environnement
Malgré la présence et le développement des formations comparables au niveau régional, correctement référencées, la formation arrive à se positionner au niveau local, régional et national, bénéficiant de son ancienneté et de sa réputation (anciennement Diplôme de Technologie Approfondie spécialisé dans l'international ouvert en 1990, transformé en LP en 2003). La formation n'est adossée à aucun laboratoire de recherche, ce qui est cohérent pour une LP. Toutefois, seuls trois enseignants-chercheurs sont membres de l'équipe pédagogique et assurent à eux trois un volume d'heures d'enseignements extrêmement faible (48 heures au total), ce qui est regrettable.

La LP est très bien ancrée dans l'environnement socio-économique via des partenariats nombreux et durables avec des associations de chefs d'entreprises (MEDEF, Conseillers du Commerce Extérieur de la France) et des organismes institutionnels de la région recrutant des alternants, participant aux enseignements. Des actions sont menées en direction des pôles de compétitivité et clusters de la région, et en direction des groupements et autres clubs d'entreprises régionales, mais aussi en direction d'organismes de manifestations pour entreprises (Classe Export). Cependant, la nature de ces actions n'est pas connue.

Aucune coopération à l'international n'existe et aucun dispositif centralisé visant à faciliter la mobilité entrante et sortante des étudiants ne semblent avoir été mis en place, ce qui est regrettable étant donné le domaine à caractère très international de la LP.

Organisation pédagogique

La LP mention *Métiers du commerce international* ne propose qu'un seul parcours : *Développement Commercial par l'International de la PME PMI*. L'organisation des unités d'enseignement (UE) est lisible et pertinente par rapport aux objectifs visés. Une UE1 « Adaptation » favorise un recrutement diversifié de même que le choix possible de la seconde langue vivante (allemand/espagnol/italien). Le processus de validation des acquis de l'expérience est possible. Il est mobilisé de façon assez régulière. La formation est construite en alternance mais le rythme de l'alternance n'est pas assez clair, seize semaines d'enseignements (35 heures par semaine) et 34 semaines de période en entreprise sont prévues. Les modalités d'enseignements et les différents dispositifs d'accueil des étudiants en situation d'handicap, sont classiques (sauf pour les sportifs de haut niveau, du fait des contraintes horaires).

La professionnalisation est présente tout au long de la formation, que ce soit par la présence de projets tutorés (missions réelles) ou par l'intervention de nombreux professionnels (dispensant 50 % des enseignements). Les dispositifs pour accompagner l'étudiant dans l'élaboration du projet professionnel sont satisfaisants (convention avec agence de recrutement). La formation est reconnue pour avoir élaboré un nouveau certificat de qualification professionnelle de la branche métallurgie, ce qui est positif. En outre, le financement d'une certification en anglais est possible pour tout étudiant. La fiche répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est satisfaisante. Les objectifs, modalités, organisation et évaluation des projets et des stages sont clairement définis et en accord avec les objectifs de la formation.

La recherche est quasiment absente de la LP, ce qui est classique pour ce type de formation, et se borne aux interventions de trois enseignants-chercheurs appartenant à l'équipe pédagogique pour un volume total de 48 heures.

La formation s'appuie très positivement sur le numérique et sur les innovations pédagogiques (création d'un jeu).

La dimension internationale est prépondérante via 40 % des enseignements dédiés aux langues (anglais et chinois obligatoires, ainsi qu'une autre langue au choix) ; de nombreux cours de gestion sont en anglais, et le diplôme permet l'accueil d'étudiants étrangers, mais cet accueil ne passe toutefois pas par des dispositifs tels qu'Erasmus ou Erasmus Plus.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique bien diversifiée, les compétences et le fonctionnement sont clairement établis. Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique sont bien organisées. La part d'enseignements des intervenants extérieurs (près de 50 %) répond aux attentes d'une LP (plus du tiers des enseignements). Ces derniers disposent d'un niveau de compétence et de responsabilité conforme aux exigences de la formation. Le très faible investissement des enseignants chercheurs est cependant regrettable et pourrait être augmenté.

Le comité de perfectionnement nommé comité de pilotage se réunit deux fois par an et associe les étudiants et intervenants enseignants et professionnels. Une évaluation de la formation est faite par les étudiants à la fin des enseignements, ce qui est positif, mais sans précision sur la méthodologie (anonymat ou non). Les modalités de l'autoévaluation de la formation sont satisfaisantes, et se traduisent par une amélioration et une adaptation de la formation aux exigences des parties prenantes.

Le dossier d'autoévaluation décrit clairement les modalités d'évaluation des étudiants, mais pas les règles de délivrance des crédits (ECTS) et du diplôme. La constitution, le rôle, et les modalités de réunion des jurys d'examen sont adaptés. Un effort de l'équipe est fourni pour formuler, évaluer et suivre les compétences à acquérir. Le supplément au diplôme est satisfaisant.

Le recrutement se fait en deux temps : une admissibilité, dont les termes ne sont pas précisés, et une admission une fois l'entreprise trouvée pour effectuer l'alternance. Les candidats proviennent essentiellement de baccalauréats généraux, technologiques et plus rarement professionnels, mais l'information sur leur diplôme

précédant la LP n'est pas connue. Le dispositif de mise à niveau (UE01) est appréciable, de même que les outils numériques à disposition des étudiants.

Résultats constatés

La formation semble attractive, mais le nombre de candidatures chaque année n'est pas connu. Les effectifs correspondent néanmoins à une vingtaine d'étudiants par an. Le recrutement est bien diversifié. Les modalités de recrutement (sur dossier et/ou entretien) ne sont pas précisées. Le taux de réussite est excellent (de l'ordre de 100 % sauf exception) et le taux d'abandon est nul.

La collecte d'informations sur le devenir des étudiants est réalisée par l'Observatoire de la Vie Etudiante et la Direction du Pilotage Audit Interne et Qualité pour l'insertion professionnelle. Une première enquête à court terme, une seconde six mois plus tard, puis une dernière à trente mois sont réalisées, ce qui est satisfaisant en termes de périodicité, et le taux de retour est généralement important (supérieur à 70 % de la promotion étudiée). Une enquête est aussi menée au cours de la remise de diplôme par la formation, ce qui est judicieux.

Le taux d'insertion professionnelle est moyen (37,5 % en 2014, 50 % des répondants en 2015, selon étude à trente mois). De plus, l'insertion professionnelle n'est pas immédiate ; la durée moyenne de recherche tend cependant à se réduire sur les dernières années. Les métiers et niveau des diplômés correspondent aux objectifs affichés de la formation.

La poursuite d'étude est relativement importante, ce qui est problématique étant donné la nature de la formation. Les étudiants concernés poursuivent généralement par un master en alternance dans l'entreprise d'accueil ou une autre.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation professionnalisante en alternance présentant de forts partenariats avec les acteurs socio-économiques.
- Un contenu pédagogique cohérent par rapport aux objectifs affichés, notamment avec la dimension internationale.
- Des dispositifs d'aide à la réussite, de certifications, et d'innovations pédagogiques conséquents.
- Un taux de réussite excellent.

Principaux points faibles :

- Un objectif de professionnalisation et d'insertion professionnelle immédiat pas nécessairement atteint au regard du nombre d'étudiants poursuivant leurs études.
- Un manque de données qualitatives sur l'insertion professionnelle.
- Une sous-représentation des enseignants chercheurs dans les enseignements.
- Des éléments à clarifier : rythme d'alternance, règles de délivrance des crédits ECTS, nombre de candidatures en moyenne par an.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers du Commerce International - Développement Commercial par l'International de la PME PMI* est une formation pluridisciplinaire en alternance, dont les métiers ciblés sont clairement identifiés et le niveau des diplômés correspond aux objectifs affichés de la formation. Cette formation présente de nombreux atouts, notamment le pilotage efficace et une équipe pédagogique dynamique malgré la sous-représentation des enseignants chercheurs.

Néanmoins, comme le soulignent les responsables pédagogiques, la tendance à la poursuite d'études peut s'avérer problématique par rapport aux objectifs de la formation et aux besoins du secteur concerné. Les perspectives d'évolution de la formation sont tout à fait pertinentes et pourraient permettre de pallier les points faibles identifiés. En outre, il est nécessaire de réfléchir à l'attractivité de la formation et à des dispositifs permettant de limiter la poursuite d'étude peut-être en s'assurant du projet professionnel des candidats.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU NOTARIAT

Établissement : Université Jean Monnet Saint-Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence professionnelle *Métiers du notariat* vise à former des clerks de notaire. La formation, qui peut être suivie comme formation initiale ou formation continue, s'est ouverte à l'alternance à compter de 2018. Les enseignements (trois jours hebdomadaires) sont dispensés dans les locaux de la Faculté de Droit de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne.

ANALYSE

Finalité
La Licence professionnelle <i>Métiers du notariat</i> a pour vocation principale (presque exclusive) de former des collaborateurs de notaires (clerks). De façon très secondaire, des débouchés peuvent être trouvés dans le domaine de l'immobilier ou le secteur bancaire. En termes de connaissances et compétences acquises, le contenu de la formation répond correctement à cet objectif principal. Si la formation peut assurer une insertion professionnelle immédiate, elle constitue, la plupart du temps, une étape majeure dans la poursuite d'une formation diplômante, en particulier le Diplôme de l'institut des métiers du notariat (DIMN) délivré par l'Institut national des formations notariales (INFN). Cette spécificité pour une licence professionnelle est cependant classique pour les licences professionnelles axées sur les métiers du notariat.
Positionnement dans l'environnement
La Licence professionnelle ne subit pas de concurrence directe de formation identique au niveau départemental. L'Université Lyon 3 propose une formation similaire en présentiel, mais le choix de l'alternance permet de bien démarquer la formation stéphanoise. La formation est en partie dispensée par des enseignants-chercheurs chargés d'encadrer les mémoires de recherche que les étudiants doivent produire et soutenir pour valider leur diplôme. Ce travail permet aux étudiants de s'initier à la recherche en traitant une problématique juridique en liant avec l'activité professionnelle notariale. Au sein de la formation, l'appui du secteur professionnel local est prégnant. Il se matérialise par l'intervention de notaires pour les travaux dirigés, participant également au pilotage de la formation, et un soutien financier

apporté par la Chambre des notaires de la Loire et le Conseil régional des notaires, sans que le dossier ne donne davantage de précisions.

L'ouverture internationale de la formation n'est pas jugée nécessaire s'agissant d'une licence professionnelle *Métiers du notariat*. En effet, les objectifs métiers n'impliquent aucune mobilité internationale dans le secteur notarial. La formation reste ouverte à la mobilité entrante (un étudiant étranger en 2014).

Organisation pédagogique

La structure de la formation repose sur un contenu standardisé, sans aucune option possible. Cela n'est guère surprenant dans une maquette de Licence professionnelle, comptant un effectif restreint (entre douze et quinze étudiants) et dont les compétences, précisément ciblées, doivent être acquises par tous. Jusqu'en 2018, la professionnalisation reposait sur un stage de trois mois au minimum, effectué à partir du mois d'avril. Le choix récent (partiel depuis 2018, généralisé en 2019) de l'alternance (trois jours par semaine à l'Université ; deux jours en entreprise) apparaît pertinent pour conjuguer de façon progressive « savoir » et « savoir-faire » tout au long de l'année. Cette immersion professionnelle continue favorise l'intégration, et partant la maîtrise, des connaissances et compétences par les étudiants. Cette mutation des modalités de la formation s'est conjointement décidée avec les acteurs locaux pour répondre à une évolution récente du secteur notarié (fort besoin exprimé en collaborateurs de notaires qualifiés en raison de la restructuration récente de la profession, facilitant l'installation des notaires).

L'accompagnement des étudiants dans leur projet professionnel paraît bien assuré, à la fois par la Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle, qui propose des ateliers de méthodologie (curriculum vitae, entretiens individuels, informations sur les différents types de stages...) et facilite la communication de nombreuses offres de stages pour laquelle il existe une application dédiée. Un maître de stage encadre l'étudiant en entreprise. L'étudiant trouve également un soutien pour l'élaboration de son mémoire de recherches, encadré par un enseignant de la formation. Une place importante est accordée à l'enseignement des outils numériques spécialisés pour les études notariales (33 heures TD). En revanche, l'enseignement de l'anglais n'occupe qu'un volume horaire de 10 heures TD, ce qui est peu pour acquérir une quelconque compétence linguistique. De façon classique, les enseignements, disciplinaires ou généraux, reposent sur des cours magistraux et des travaux dirigés, sans que ne soient relevées d'innovations pédagogiques particulières (s'appuyant par exemple, sur le numérique). En outre, le contenu de la formation pourrait plus largement être adapté aux enjeux nouveaux auxquels doivent faire face les collaborateurs de notaires : aucune matière de droit des affaires (droit des sociétés, droit commercial) ne figure dans la maquette.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique, avec à sa tête un responsable de la Licence professionnelle, est équilibrée : d'une part, 40 % d'enseignants-chercheurs et d'autre part, 60 % d'intervenants notaires, enseignant principalement les matières dites « pratiques ». Ces derniers participent aussi au pilotage de la formation puisqu'ils sont conviés aux réunions pédagogiques.

Peu d'informations précises et particulières au fonctionnement interne de la formation figurent dans le rapport. En effet, les éléments communiqués concernant le conseil de perfectionnement, l'aide apportée aux étudiants en situation particulière, ou encore sur l'évaluation de la formation par les étudiants sont extrêmement générales, se contentant de décrire les dispositifs conçus au niveau de l'Université. De la même façon, s'il est affirmé que les modalités d'évaluation des connaissances sont connues des étudiants, le dossier n'en donne aucune information précise (contrôle terminal intégral, contrôle continu...), ce qui est regrettable dans la mesure où la pertinence de l'évaluation de connaissances ou compétences dépend largement de la modalité choisie. Les compétences à acquérir sont quant à elles détaillées et l'obtention du diplôme donne lieu à la délivrance systématique d'un complément de diplôme standardisé (généré par une application) reprenant ces compétences.

L'accompagnement des étudiants tout au long de l'année est réel et sérieux. Il est d'ailleurs favorisé par le cadre d'apprentissage limité à un effectif d'une vingtaine d'étudiants, permettant, si ce n'est un accompagnement individualisé, au moins un soutien personnel si nécessaire.

Résultats constatés

Là encore, les informations divulguées manquent de consistance pour apprécier l'attractivité réelle de la formation. Le nombre de candidatures reçues n'est pas mentionné. L'effectif, en 2014, était de 13 étudiants et il a été fixé à quinze étudiants pour l'année universitaire 2019-2020, pour répondre aux attentes des professionnels locaux (alternance).

Les commentaires relatifs aux enquêtes menées sur le devenir des étudiants sont peu fournis et concernent la synthèse de données statistiques pour les années 2013-2014 et 2014-2015 (situation des diplômés à +trente mois, avec des taux de réponse de 77 % et 91 %). Sans surprise, une majorité de diplômés poursuivent leur cursus vers un DIMN (ou plus rarement choisissent un master) et certains entrent directement en emploi. Dans ce dernier cas, il s'agit souvent d'un recrutement en contrat à durée indéterminée au sein de structure d'accueil en stage (trois étudiants en moyenne par an). Bien que constatés trente mois après l'obtention du diplôme, ces résultats sont relativement satisfaisants car ils permettent d'attester que les objectifs de la formation sont à moyen terme remplis.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'ancrage de la formation dans le secteur notarial local.
- L'instauration récente de l'alternance.
- Un suivi réel et sérieux des étudiants.
- Un bon taux de réussite.

Principaux points faibles :

- Manque de précision sur la composition et le rôle du conseil de perfectionnement.
- Nécessité, identifiée par les responsables pédagogiques, d'ouvrir davantage la formation aux enjeux nouveaux de la profession (droit des affaires, numérique notamment).
- Taux de poursuite d'étude trop élevé pour une LP.
- Manque de données sur le devenir des étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La Licence Professionnelle *Métiers du notariat* est une formation utile car répondant à un besoin exprimé dans le bassin d'emploi.

A cet égard, le choix de l'alternance paraît judicieux pour répondre aux attentes nouvelles du secteur notarié et pourrait juguler le taux de poursuite d'étude trop élevé pour une LP. De plus, des informations plus précises sur le devenir des étudiants seraient bienvenues.

La réflexion menée sur l'amélioration du contenu des enseignements de la licence professionnelle semble aller dans le bon sens afin d'assurer une adaptation de son contenu aux enjeux actuels du notariat nécessitant la formation des collaborateurs de notaires à de nouvelles compétences (digitalisation, complexification des problématiques liées au droit des affaires et à leur dimension supranationales...).

Enfin, une meilleure prise en compte de l'évaluation de la formation par les étudiants et plus globalement, des modalités de pilotage mieux définies, pourraient favoriser la réflexion sur les perspectives pertinentes d'évolution de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ORGANISATION ET GESTION DES SYSTÈMES HÔTELIERS ET DE RESTAURATION

Établissements : Université Jean Monnet Saint-Etienne, Institut Universitaire de
Technologie de Saint-Etienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence Professionnelle *Organisation et Gestion des Établissements d'Hôtellerie et de Restauration*, parcours *CO-DEveloppeur de Projet en Hôtellerie Restauration* (LP CODEP-HR) ouverte à la rentrée 2018, forme des cadres intermédiaires dans les métiers de l'hébergement et de la restauration, pour la France et l'international. Elle est dispensée à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Saint-Etienne en un parcours unique, intégralement sous le régime de l'alternance (contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage).

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues sont exposées clairement. Les compétences sont bien identifiées et définies pour répondre aux exigences des métiers ciblés. Le contenu de la formation s'articule autour de la connaissance de l'environnement de l'entreprise (y compris à l'international), le pilotage de l'organisation (grandes fonctions de la gestion) et la connaissance des spécificités du métier (hygiène et sécurité alimentaire, droit du travail...). La LP permet de les acquérir, d'assurer une insertion professionnelle sur les métiers visés et une évolution des diplômés dans leur métier.
Positionnement dans l'environnement
La LP CODEP-HR présente un véritable intérêt sur le territoire régional car elle est la seule formation dispensée sur cette thématique spécifique dans la Région Auvergne Rhône Alpes (AURA), de plus, elle ne souffre pas de concurrence directe, car elle se différencie nettement de la LP analogue située à Thonon les bains. La formation s'insère bien dans le tissu socioéconomique local et elle semble dédiée au territoire auvergnat par de nombreux partenariats non explicités. Certains partenariats sont toutefois clairement établis avec les milieux hôteliers (Hôtels Mercure) et de la restauration (Table de France, Casino restauration). Cette licence professionnelle s'appuie donc sur des partenaires professionnels actifs garant de la visibilité de la formation et de

l'insertion des diplômés. Des conventions sont en cours d'élaboration avec les branches professionnelles du secteur. Les collaborations sont fortes avec les lycées hôteliers de la région.

Les liens avec la recherche sont très limités et se réduisent à l'intervention de deux enseignants-chercheurs (EC), ce qui est cohérent pour une formation de type LP.

La jeunesse de la formation (ouverture en septembre 2018) n'a pas encore permis de conclure des partenariats à l'international, mais des projets très précis sont prévus à brève échéance avec les Etats Unis.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation est claire et lisible. Les structures et volumes sont cohérents avec les objectifs de la formation, le tout avec un découpage classique en unités d'enseignements. Toutefois l'intitulé de la formation et son caractère « développeur » ne se retrouvent pas dans l'intitulé des enseignements (par exemple aucun enseignement concernant la gestion de projet) La LP CODEP-HR est proposée uniquement en présentiel sur une année en alternance, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Le rythme de formation est adapté aux attentes des entreprises : semaine entière en entreprise, présence maximale de deux semaines à l'IUT, présence systématique en entreprise durant toutes les vacances scolaires. Un dispositif d'aide à la réussite est proposé pour les étudiants non issus d'un baccalauréat hôtellerie et/ou restauration. Des dispositifs classiques d'accueil des étudiants en situation de handicap existent également. Enfin la formation peut accueillir des étudiants en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

L'articulation avec la recherche n'est pas développée et se limite, de manière classique en LP, à la présence de deux enseignants-chercheurs, dispensant des cours dans la formation.

L'effort de professionnalisation est satisfaisant. Il se fait par l'intervention et l'implication forte des professionnels au sein du diplôme qui dispensent des enseignements, encadrent des projets tutorés et par l'alternance en entreprise.

L'internationalisation de la formation passe uniquement par les enseignements de langue (anglais et russe) et la préparation d'une certification en anglais Test of English for International Communication (TOEIC). Il n'est pas fait état d'autre certification professionnelle.

La place du numérique se borne à l'utilisation de l'environnement numérique de l'université : Espace numérique de travail (ENT), Massive Open Online Course ou cours en ligne ouvert et massif (MOOC) et logiciels professionnels).

Pilotage

L'équipe pédagogique est variée et représentative des différents champs disciplinaires de la licence professionnelle.

La présence des professionnels impliqués dans la formation est très satisfaisante car ils assurent quelque 50 % des enseignements dans le cœur de métier de la licence. Toutefois, le nombre d'enseignants chercheurs en sciences de gestion en appui de la formation demeure très insuffisant (environ 8 % du volume horaire). La LP restant un diplôme universitaire malgré son objectif professionnalisant.

Le pilotage de la formation est assuré par un enseignant permanent clairement identifié. Il est coordonné avec le service de formation entreprise de l'IUT. L'absence d'un véritable conseil de perfectionnement au niveau de la mention est regrettable. Il existe néanmoins un comité de pilotage qui se réunit régulièrement mais sa composition (notamment la présence d'étudiants en son sein) et ses modalités de fonctionnement ne sont pas clairement détaillées.

Le contrôle des connaissances des étudiants s'effectue de manière classique (contrôle continu, examen final) et le mémoire professionnel fait l'objet d'une soutenance. Les modalités de contrôle des connaissances, les règles de composition et de fonctionnement du jury ainsi que les modalités de délivrance de la licence sont attendues et validées par l'établissement.

Les compétences à acquérir par les étudiants sont définies clairement et reportées dans le supplément au diplôme. La fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est bien renseignée et lisible. Les modalités de suivi et d'encadrement des étudiants en alternance sont clairement précisés et font l'objet d'un livret électronique d'alternance.

Les modalités de recrutement des étudiants ne sont pas en revanche, présentées avec précision et ne peuvent donc pas être appréciées.

Résultats constatés

En raison de l'ouverture très récente de la formation (septembre 2018), il est impossible de juger de l'évolution des effectifs, des taux de réussite, de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études. La première promotion compte seulement quatre alternants et il est fait état de 26 dossiers de candidatures pour la deuxième promotion.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une nouvelle formation en alternance dans un domaine original du développement de projets en hôtellerie-restauration.
- Un adossement solide à des opérateurs économiques importants.

Principaux points faibles :

- Un décalage préjudiciable entre le contenu pédagogique et les objectifs affichés de la formation.
- Un nombre trop limité d'heures d'enseignement assurées par les EC en gestion.
- Un manque de clarté dans les modalités de sélection des candidats.
- Une absence d'un conseil de perfectionnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence Professionnelle *Organisation et Gestion des Établissements d'Hôtellerie et de Restauration*, parcours *CO-DEveloppeur de Projet en Hôtellerie Restauration* (LP CODEP-HR) est ouverte depuis seulement une année. L'alternance semble pouvoir permettre aux étudiants d'acquérir rapidement une expérience professionnelle dans le domaine de la gestion hôtelière, très probablement après un BTS en lycée hôtelier.

Toutefois, il convient de relever que le contenu pédagogique n'est pas en adéquation avec l'ambition présentée. Il s'agira donc de veiller à la cohérence entre l'intitulé de la formation et son contenu, notamment en termes de gestion de projet. De plus, le renforcement notable des interventions d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion apparaît impérative afin de garantir la dimension universitaire du diplôme. La mise en place d'un conseil de perfectionnement devrait permettre le pilotage de la formation par l'Université. Enfin, les perspectives de partenariat avec les Etats-Unis sont à soutenir pour renforcer l'attractivité de la formation et développer les débouchés à l'international pour les diplômés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE TECHNICO COMMERCIAL

Établissement : Université Jean Monnet Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence Professionnelle (LP) *Technico-Commercial* (TC) forme des commerciaux de terrain ou en soutien logistique sur des produits et services industriels. Les objectifs pédagogiques sont d'enseigner la prospection, la vente et l'installation des produits vendus chez les clients. La formation est suivie en présentiel sur un an en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation) et en formation continue. La formation se déroule distinctement sur deux sites d'accueils, avec deux groupes d'étudiants différents aux Institut universitaire de technologie (IUT) de Saint-Etienne et Roanne.

ANALYSE

Finalité
La LP TC affiche des objectifs clairs en termes d'acquisition de connaissances et de compétences. Les trois objectifs majeurs (prospector, vendre et installer) et les connaissances attendues sont bien explicités. Les enseignements semblent bien adaptés aux objectifs déclarés et les compétences sont répertoriées par blocs et la palette des métiers auxquels peuvent prétendre les diplômés est assez large en dépit de la spécialité de la formation. Cette diversité d'emploi offre de larges opportunités d'insertion, qui se vérifient par le nombre très faible d'étudiants (entre un et deux, douze mois après l'obtention du diplôme) qui n'ont pas trouvé d'emploi en CDI ou CDD. Nous ne disposons pas d'informations sur les fonctions exercées dans ces premiers emplois pour permettre d'apprécier l'adéquation entre les compétences acquises et les métiers réellement exercés.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la formation au niveau local est bien établi. La demande en matière d'emploi y est forte et le taux d'insertion professionnelle élevé (80 %). La formation TC proposée est suffisamment spécialisée sur le bassin pour lui donner du sens dans le paysage des formations proposées. Par ailleurs, la valeur historique du département Techniques de commercialisations proposé par les IUT en France jouit d'une forte notoriété auprès des entreprises. Cette marque employeur est ainsi assurée. La contribution de la recherche dans le cursus est faible. Bien que ce soit classique pour une formation de type LP, elle ne se réalise que par la présence de deux enseignants-chercheurs (EC) n'intervenant qu'à l'IUT de St

Etienne. Le tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique n'indique aucune intervention d'enseignants – chercheurs à l'IUT de Roanne.

Au sujet des partenariats locaux, de nombreuses entreprises ont établi avec la formation des liens académiques et professionnels de qualité afin d'optimiser les échanges et les capacités d'insertion dans la vie active des étudiants.

Concernant la part d'ouverture à l'international, il existe 10 % de volume d'enseignement en langue anglaise, ce qui doit être noté. Mais en dehors de ces cours, aucun partenariat ni aucune mobilité ne sont proposés avec des universités, écoles ou entreprises étrangères.

Organisation pédagogique

La formation se déroule entièrement en présentiel suivant un régime essentiellement en apprentissage, pour les composantes de Saint-Etienne et de Roanne.

Les cours proposés et ventilés sur huit unités d'enseignement répondent bien aux exigences du métier.

La LP est proposée sur les IUT de Roanne et de Saint-Etienne. Le fait que cette formation soit portée par des départements dont les orientations de carrières sont différentes dans les deux composantes d'IUT pose un problème de lisibilité dans le suivi des étudiants, par exemple, la proposition de localisation de la formation à Roanne pour un étudiant en cas de sureffectif à St-Etienne. D'une part la connaissance du marché de la demande en termes de contrat en alternance ou d'insertion professionnelle est forcément réduite, d'autre part, les unités d'enseignement et le volume enseigné (100 heures d'écart entre les deux composantes) ne sont pas les mêmes à l'IUT de Saint-Etienne et l'IUT de Roanne. Enfin, la démarche de réalisation des projets tutorés n'est pas la même dans les deux composantes, ce qui révèle des modes de suivi et d'encadrement différents. Pour ces trois contraintes évoquées, la difficulté d'harmoniser les évaluations ainsi que d'offrir des opportunités d'embauche est réelle et sérieuse.

Les étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap ou sportifs de haut niveau) ne font l'objet d'aucune mention particulière. Il est regrettable que sur les deux composantes, aucune procédure ne soit envisagée pour accueillir ce public.

Au sujet de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), la démarche d'accès au diplôme par ce moyen est mentionnée et accessible.

La professionnalisation joue un rôle majeur dans la formation. Les nombreux liens avec les entreprises du bassin témoignent de la volonté des deux IUT de répondre aux demandes locales. La Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP) ainsi que les plateformes numériques (Career Center by Job Teaser et P-stage) assurent l'accompagnement des étudiants dans la recherche de stage ainsi que l'insertion professionnelle.

La sensibilisation à la recherche universitaire et scientifique est quant à elle absente, ce qui est cohérent dans une formation à vocation strictement professionnelle.

Concernant enfin l'aspect international, il est remarquable que soient proposées dans la maquette trois fois quinze heures d'enseignement technique en langue anglaise sachant que les acteurs directs sur le marché industriel (acheteurs, gestionnaires, responsables logistiques, directeurs commerciaux, ...) sont nombreux à négocier ou à échanger dans cette langue.

Pilotage

La double localisation de la LP rend peu lisible la cohérence du pilotage sur les deux composantes : Saint-Etienne et Roanne. La synthèse des informations et le suivi des étudiants sont évoqués partiellement et de manière confuse. A ce titre, les maquettes présentées ne permettent pas de se rendre compte de la cohérence, de la compatibilité ou encore de la complémentarité des offres entre ces deux composantes délocalisées.

La composition de l'équipe pédagogique est assez équilibrée au niveau des titulaires, même si le volume d'heures attribué aux enseignants-chercheurs (EC) est assez réduit (45 heures) par rapport à celui donné aux professeurs certifiés (PRCE) et aux Professeurs agrégés du secondaire (PRAG). Seuls deux EC interviennent à Saint Etienne dans la LP, l'un pour quinze heures « métiers » et quinze heures en chimie des matériaux (section 33 du CNU) et l'autre pour quinze heures en sciences de l'information et de la communication (section 71 du CNU). En plus de l'absence d'EC sur le site de ROANNE, l'absence d'EC en Sciences de gestion (section 6 du CNU) est regrettable eu égard à la spécialité. La problématisation ou la méthodologie dans le cadre du mémoire de fin d'année pourraient, par exemple, être pris en charge par un EC.

Pour ce qui concerne l'équipe des professionnels, les statuts (formateurs, responsables pédagogiques, PDG, consultant, formateur indépendant), les types d'entreprises (auto-entreprise, TPE) et le niveau de qualification pose un sérieux problème de légitimité de leurs interventions dans le cursus. Les informations sur ces points précis sont limitées, mais il est clairement identifié un manque d'expertise métier dans les cours proposés. Par ailleurs, des intervenants dispensent des cours dans des domaines très éloignés (par exemple, pour un même intervenant : marketing direct, marketing international, marketing industriel, commerce international). L'inquiétude sur la fragilité dans l'expertise terrain est ainsi renforcée, sur ce qui pose un sérieux problème de compétences techniques mobilisées chez l'étudiant. En revanche le volume horaire accordé aux professionnels est conséquent et correspond bien aux exigences de la professionnalisation.

Les comités de pilotage, organisés une fois par an, englobent les conseils de perfectionnement. Les modes de recensement des informations ainsi que le pilotage des comptes-rendus de synthèse entre les deux composantes sont très peu lisibles. Ce flou est d'autant plus évident que les LP sur les deux IUT sont portées majoritairement par des départements qui ne sont pas dans l'ADN des Techniques de Commercialisation (Génie mécanique et productique, Qualité logistique industrielle et organisation et Gestion des entreprises et des administrations sont des départements orientés vers des métiers de gestionnaires en back office et de techniciens industriel, loin des préoccupations commerciales des étudiants de la LP évaluée). Concernant les enquêtes des évaluations des étudiants, des sondages à six mois de l'évaluation IUT sont mis en place. Il n'apparaît cependant aucune trace du rapport de ces enquêtes ni des programmes d'amélioration.

Les jurys de sélection ainsi que les modes de sélection et d'évaluation des étudiants sont faiblement décrits, ce qui rend lacunaires les critères d'évaluation dans le processus de recrutement et d'obtention du diplôme. Le supplément au diplôme utilisé par la formation est détaillé et satisfaisant.

Résultats constatés

Les effectifs en formation continue et en alternance déclinent assez nettement depuis plusieurs années, malgré un taux de réussite très élevé (proche de 100 %). Cette tendance est assez alarmante et interpelle sur la pertinence des recrutements, voire sur la maigre expertise des intervenants professionnels susceptible d'agir négativement sur l'attractivité du diplôme. La durée moyenne de recherche d'emploi n'est pas précisée, mais vraisemblablement, l'insertion professionnelle est quasi immédiate en raison d'un marché local très demandeur de ces compétences techniques et commerciales (taux d'employabilité très élevé, une seule recherche d'emploi sur les deux cohortes comportant 54 étudiants au total). Le taux des diplômés est élevé, ce qui nourrit favorablement les projets d'embauche des entreprises du bassin. Paradoxalement, le taux de poursuite d'étude est bien trop fort pour un cursus LP (40 % en poursuite immédiate) et ne répond pas aux exigences classiques d'employabilité immédiate après un cursus LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des objectifs de formation répondant clairement aux besoins des entreprises.
- Une formation exclusivement en alternance et une insertion professionnelle élevée.
- Un bon apprentissage de l'anglais technique et commercial.

Principaux points faibles :

- Des modalités de pilotage et d'organisation pédagogique floues entre les deux composantes de Saint Etienne et de Roanne.
- Un manque d'informations sur les compétences des intervenants professionnels.
- Une absence d'enseignant chercheur en gestion.
- Une baisse régulière des effectifs sur les deux sites.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La Licence Professionnelle *Technico-commercial* est assurée par un encadrement professionnel impliqué qui permet une bonne insertion professionnelle. La baisse des effectifs constitue un point de vigilance. Il apparaît indispensable de clarifier les modalités de pilotage des deux sites de Saint-Etienne et Roanne. De plus, l'équipe pédagogique doit être considérablement renforcée. Il convient d'y intégrer des enseignants chercheurs en gestion. Enfin, les compétences des professionnels intervenants doivent être plus clairement explicitées.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ANALYSE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; École normale supérieure de Lyon, Université Jean Monnet - Saint-Étienne ; Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de master *Analyse et politique économique* (APE) est une formation co-accréditée par l'École normale supérieure de Lyon (ENSL), les universités Jean Monnet - Saint-Etienne (UJM) et Lumière Lyon 2 (UL2). Elle apporte des compétences ayant trait au pilotage des politiques économiques, à la conduite de projets, et à la mobilisation et la sécurisation des données. La mention compte cinq parcours. L'un est dispensé par les trois établissements : *Économie et finance* (EF). Un autre par deux établissements : *Advanced economics* (AE) par ENSL et UJM, a été ouvert à la rentrée 2018. Dans ces deux parcours tous les cours sont en anglais. Les autres parcours relèvent d'une seule université : *Chargé d'études économiques* (CEE) par UL2 ; *Conseil en développement territorial* (CDT) par UJM (sous le régime de l'apprentissage) ; *Intelligence économique et gestion de l'innovation* (IEGI) par UJM. La mention est accessible en formation initiale classique, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, en formation continue et par validation des acquis.

ANALYSE

Finalité
L'objectif de la mention est de former à une pluralité de métiers qui sont clairement précisés. Les plus transversaux aux parcours sont : analyste ; chargé d'études socio-économique ou de développement économique ; responsable d'études socioéconomiques. D'autres sont plus spécifiques à certains parcours tels que : chargé d'études de marché ou marketing ; responsable de veille stratégique et de projet R&D ; développeur économique des territoires ; <i>data scientist</i> ; économètre-statisticien, chercheur et enseignant-chercheur. Les contenus, différents d'un parcours à l'autre sont mis en concordance avec les attendus et en particulier avec les débouchés professionnels visés.
Positionnement dans l'environnement
La mention APE est la seule délivrée en région Auvergne-Rhône-Alpes, et ne l'est à l'échelle nationale que sur Compiègne, Paris, Reims et Strasbourg. Si l'on descend au niveau des parcours, des recoupements existent cependant avec différentes autres mentions en région (hormis le parcours AE). Ces autres formations sont clairement identifiées dans le dossier et pour chacun des parcours sont précisées des différences de contenu et d'objectifs. La formation bénéficie d'un bon adossement scientifique à l'unité mixte de recherche (UMR) Lyon-Saint-Étienne, Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE), des Universités Claude Bernard Lyon 1, UL2, UJM, et de l'ENSL. Cet aspect se trouve renforcé pour la seconde année de master (M2) parcours IEGI par les liens entretenus avec le Laboratoire Hubert Curien (UMR UJM-CNRS).

Les professionnels participent également aux enseignements en ayant cependant une présence différenciée selon les années et parcours. On peut cependant regretter qu'il n'existe pas de partenariat formalisé avec le monde socioéconomique.

Les coopérations à l'international sont quant à elle très développées et formalisées. Elles ont donné lieu au déploiement de doubles diplomations avec : l'Université du Delaware aux Etats-Unis pour les parcours EF et CEE, qui ouvre la possibilité de cotutelles de thèse ; l'Université du Québec à Chicoutimi au Canada pour le parcours IEGl ; l'Université de Leipzig en Allemagne pour les parcours EF et CEE. De plus, des échanges d'étudiants résultent d'accords avec la *Business school* de la Beijing normal university en Chine pour le parcours EF et, avec l'École polytechnique nationale de Quito en Equateur pour le parcours EF. Enfin, des accords Erasmus existent avec l'Université Federico II de Naples en Italie pour le parcours EF, avec les universités du Luxembourg, de Naples-Parthenope en Italie et d'Eindhoven aux Pays-Bas pour la première année de master (M1).

Organisation pédagogique

Par la multiplicité des parcours et leur mise en œuvre à géométrie variable selon les établissements, la structure de la mention est complexe. Les structures sont cependant bien détaillées selon le parcours et l'université d'accueil. En M1, les unités d'enseignement sont identiques à l'IUJM pour ce qui débouche sur les parcours CDT et IEGl d'une part, sur les parcours CEE et EF d'autre part, avec des différences sur une seule unité d'enseignement entre ces deux groupes. La structure est très différente à l'UL2, avec ici également une organisation commune pour ce qui débouche sur les parcours CEE et EF. Cette structuration par établissement n'est pas de nature à faciliter la mobilité étudiante du M1 au M2. Les M2 ont, au contraire, une structuration unique pour chacun des cinq parcours, et sont ainsi identiques lorsqu'ils concernent plusieurs établissements (ENSL et UL2) : parcours AE et EF.

La professionnalisation s'exerce tout d'abord dans les modalités de mise en œuvre des stages et des projets. On indique dans le dossier qu'elle s'appuie notamment sur plusieurs types de dispositifs : l'application P-stage qui permet de gérer les stages et facilite l'accompagnement des étudiants, la plateforme *Career center by job feaser*. Elle est pourtant très variable d'un parcours à l'autre, puisqu'est indiqué, sans précision sur le mode de calcul, que 20 à 66 % du temps et de 5 à 55 crédits y sont consacrés. Il n'est pas fait état d'implication du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), mais de la présence de professionnels (sans plus de détails) qui font le lien avec le monde socioéconomique.

La place de la recherche dans la formation est forte par son adossement à l'UMR GATE. Elle s'exerce dans la pédagogie par une forte présence des enseignants-chercheurs. Le rôle de la recherche s'exerce de plus en M2 EF par une obligation de présence aux séminaires de recherche et pour le M2 IEGl par un lien avec le Laboratoire Hubert Curien.

Des pratiques pédagogiques innovantes sont à l'œuvre à l'UL2 via des démarches expérimentales, des *serious games* et classes inversées. La pédagogie par projet est également déployée en M1, ainsi que des travaux de groupes dans les parcours CDT, CEE et IEGl. L'usage du numérique est particulièrement développé pour le parcours IEGl par l'usage de logiciels de traitement de données et de veille, ainsi que des MOOC (Massive open online courses).

Concernant la place de l'international dans la pédagogie, l'anglais occupe une large place dans la formation : cours totalement en anglais pour les parcours AE et EF, existence de tels cours par ailleurs en M1 et pour les M2 CDT, CEE et IEGl. Des stages à l'étranger sont également possibles pour CEE et IEGl.

Pilotage

Les responsabilités dans le pilotage sont clairement établies par année, parcours et établissement. L'équipe pédagogique est également bien répartie entre les enseignants-chercheurs de chacun des établissements. Les professionnels sont présents mais de manière différenciée selon les années et les parcours.

Un conseil de perfectionnement a été mis en place durant la période récente dans chaque parcours, ce qui donne un caractère opérationnel au dispositif dans le cadre de la structure complexe de la mention, mais un tel comité n'existe pas au niveau de la mention. On ne dispose cependant pas d'information sur la composition de ces conseils, leur fonctionnement et les résultats de leurs délibérations. Il n'y a pas non plus de questionnaires d'évaluation des enseignements dans tous les parcours, ce qui permettrait de disposer de sources communes de pilotage.

Les modalités de suivi des connaissances sont classiques, relèvent des règles établies par les établissements et sont diffusées aux étudiants.

En termes de suivi des compétences, il est fait état de la démarche compétences de l'UJM et de l'UL2 en partenariat avec l'environnement socioéconomique et d'une volonté d'articulation par blocs de compétences.

On n'a cependant pas d'informations au niveau de la mention quant à la traduction de ces orientations, il est vrai récentes, des universités. Les services communs des universités jouent un rôle actif en M1 et en parcours CEE à l'UL2 et par le Projet professionnel et personnel (PPP) à l'UJM dans la préparation à l'insertion professionnelle. Il n'est pas fait état de l'existence de portefeuilles de compétences ou de livrets de l'étudiant dans la formation. Le supplément au diplôme de type Europass est fourni à titre d'exemple pour le parcours CDT et est conforme aux attentes.

Les dispositifs d'aide à la réussite procèdent, à l'échelle des parcours de la mention, d'entretiens individuels sur le projet professionnel et de réorientations de parcours sous l'égide de leurs responsables.

Résultats constatés

La mention accueille un peu plus de 150 étudiants qui se répartissent de manière assez équilibrée entre le M1 et le M2 et entre les deux universités, l'ENSL ayant un nombre assez réduit d'étudiants inscrits ; mais l'on peut regretter que les données fournies par chacun des établissements ne permettent pas toujours une appréciation précise par parcours. On ne dispose pas de données concernant la sélectivité du M1, ce qui ne permet pas d'évaluer réellement l'attractivité de la mention.

La réussite aux examens apparaît fluctuante d'une année sur l'autre en M1 et M2 à l'UL2 (respectivement 83 % et 52 % des inscrits en M1, en 2016 et en 2017 et 59,3 % contre 71,1% en M2). A l'UJM, cette réussite est établie sur la base des données de la seule année 2016, et apparaît aussi très variable d'un parcours à l'autre et faible en M1 (44 %).

Les indicateurs de suivi de l'insertion des diplômés manquent d'homogénéité et d'actualisation. Il est donc difficile d'évaluer de manière précise l'insertion dans les métiers visés à partir des données fournies. On dispose en annexe d'une enquête d'insertion à trente mois de l'UJM (aux résultats de décembre 2016) sur les inscrits de 2013-2014, donc un peu ancienne et portant sur les parcours CDT et IEGl. Les taux de répondants y sont corrects et l'insertion se fait de manière relativement satisfaisante en termes de durée d'accès à l'emploi et de statut des diplômés en emploi. Le dossier principal fournit d'autres informations, concernant le parcours CEE pour UL2, cette fois deux mois après la sortie de formation. L'insertion y apparaît satisfaisante en termes d'accès à un emploi d'encadrement et sous contrat à durée indéterminée.

Dans l'ensemble, les poursuites d'études en doctorat des étudiants de la mention sont satisfaisantes depuis 2014-2015 : 17 étudiants dont 6 avec contrat doctoral.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Partenariats internationaux très solides.
- Bon adossement de la mention à la recherche.

Principaux points faibles :

- Manque d'outils de pilotage commun et informations parfois fragmentaires (seulement spécifiques à certains parcours) rendant difficile la mise en œuvre du processus d'amélioration progressive et de pilotage à l'échelle de la mention.
- Manque de partenariats formalisés avec le monde socioéconomique et d'outils de mise en œuvre de la professionnalisation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Aussi intéressante soit la formation, il conviendrait de veiller à développer et harmoniser des outils de pilotage de la mention afin de contribuer à son amélioration progressive, notamment par une coordination plus étroite des parcours.

Une approche commune associant pleinement l'ensemble des parties prenantes dans un conseil de perfectionnement propre à la mention et une analyse transverse reposant sur des questionnaires d'évaluation des enseignements dans chacun des parcours s'avèreraient utiles à cet égard.

On pourrait également chercher à renforcer les liens avec l'environnement socioéconomique en déployant des partenariats formalisés et des certifications professionnelles. Il serait également utile de veiller à améliorer la réussite aux examens, tout particulièrement en M1, et d'élaborer des indicateurs harmonisés via des enquêtes propres sur le suivi de l'insertion professionnelle. Il conviendrait enfin de s'interroger sur la portée de la co-accréditation entre les trois établissements.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 23 JUILLET 2019

MASTER COMPTABILITÉ - CONTRÔLE - AUDIT

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne ; Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Comptabilité – contrôle – audit* (CCA) forme aux métiers de l'expertise-comptable et de l'audit, ainsi qu'à des fonctions de cadres évoluant dans les services comptables et financiers des entreprises.

Le site de Lyon (composante de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) *School of Management*) propose le master en formation initiale hors alternance (FI). Le site de Saint-Étienne (composante IAE Saint-Étienne) le propose en formation initiale (FI) classique et en apprentissage (FA) pour un groupe. Un stage de trois mois pendant la période fiscale est prévu pour les étudiants en FI.

L'IAE de Lyon pilote également deux sites délocalisés (HEM *Business School* Maroc, site de Casablanca, et IHE Tunis), Saint-Étienne n'a pas de site délocalisé.

ANALYSE

Finalité
La formation, intégrée au réseau France master CCA, expose très clairement les objectifs et les compétences attendues pour les métiers de l'expertise comptable et de l'audit, ce qui implique principalement de se conformer au référentiel du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG). Les emplois visés sont en accord avec les objectifs et le contenu de la formation. Un diplôme universitaire (DU) <i>Gestion juridique et comptabilité</i>, préparant aux unités d'enseignement (UE) un et quatre restant à obtenir du DSCG, est proposé durant le mois de septembre sur le site de Saint-Étienne, mais pas sur le site de Lyon. L'équipe de Lyon est fortement impliquée dans les partenariats internationaux, en intervenant dans 50 % des enseignements des sites délocalisés.
Positionnement dans l'environnement
Le master CCA est la formation phare du centre Lyonnais d'expertise comptable et d'audit créé en 2013 à l'IAE de Lyon pour structurer l'offre de formation aux métiers du chiffre, comptant plus de 700 étudiants. Au niveau régional, il existe quatre masters CCA sans que ceux-ci soient en réelle concurrence, tant les besoins de la profession sont importants. Deux laboratoires sont en appui (Coactis en sciences de gestion, Magellan en sciences de gestion) ainsi que l'École doctorale en sciences économiques et de gestion.

Un total de 17 enseignants-chercheurs du master CCA est rattaché à ces deux laboratoires, sur un total d'environ 50 intervenants. Aucun centre de recherche ou école doctorale n'est mentionné concernant les sites délocalisés.

Des conventions de partenariat sont conclues avec le CROEC Rhône-Alpes et la CRCC Lyon, avec le groupe Cegid et l'éditeur Gestonline.

Les partenariats internationaux, notamment les délocalisations au Maroc et en Tunisie, sont de qualité. La mobilité sortante des étudiants en master CCA est favorisée à l'IAE de Lyon.

Organisation pédagogique

Le master CCA est adossé au DSCG qui est décliné par compétences. Il est répertorié au niveau national au registre national des certifications professionnelles (RNCP) avec les compétences qui lui sont propres et la déclinaison sous forme de blocs de compétences.

Les volumes horaires sont importants afin de pouvoir respecter les exigences du programme du DSCG. Sur le site de Lyon, en première année de master (M1) sont dispensées 532 heures et en seconde année (M2) 457 heures. Sur le site de Saint-Étienne en M1 sont délivrées 506 heures et en M2 460 heures en formation initiale et 505 heures en formation par apprentissage, volume qui permet la couverture du programme DSCG.

Le site de Saint-Étienne propose de faire un stage de recherche à la place du stage professionnel mais aucun étudiant n'a retenu cette option. La professionnalisation est bien présente dans la formation avec des stages de trois mois obligatoires en M1 et en M2 en FI, et avec l'alternance pour un groupe en M2 à Saint-Étienne.

Le numérique est bien présent dans la formation, avec l'utilisation de plateformes numériques (ENT) et avec des formations aux logiciels métiers de l'expertise-comptable (comme CEGID). Les étudiants de Saint-Étienne utilisent la plateforme « Claroline », permettant des modalités pédagogiques innovantes. Le dossier illustre ces pratiques dans le cadre d'un cours de méthodologie, les autres enseignements notamment ceux au cœur du métier ne sont pas mentionnés.

Les trois majors des M1 CCA délocalisés sont autorisés à poursuivre leur M2 CCA en France mais aucune information n'est donnée quant à la mise en œuvre de cette possibilité. Entre 10 et 14 étudiants bénéficient chaque année d'une mobilité sortante entre le M1 et M2 CCA, à travers une année de césure qui n'est cependant pas détaillée.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique de chaque site est équilibrée, avec des enseignants-chercheurs, des PRAG (professeur agrégé du secondaire) et des professionnels.

Un conseil de perfectionnement réunissant les professionnels et les enseignants se réunit chaque année pour partager le bilan et proposer des évolutions nécessaires sur la mention CCA ; celui-ci est commun aux deux sites. De même, pour la seconde année de master en alternance se réunit chaque année un comité de pilotage (COPIL) associant les maîtres d'apprentissage. Néanmoins, aucun compte rendu de ces COPIL n'est fourni.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont clairement établies et portées à leur connaissance. La démarche par blocs de compétences a été initiée sur les deux sites ; à Saint-Étienne, les compétences acquises des étudiants sont analysées dans le cadre de leur recherche de stage.

Résultats constatés

La formation est attractive au regard des effectifs d'étudiants inscrits (environ 300 par an pour les deux sites et les formations délocalisées).

Les taux de réussite sont satisfaisants : 89 à 93 % pour le site de Lyon (diplômés 2017 et 2018), et de l'ordre de 95 % (diplômés 2017 et 2016) pour le site de Saint-Étienne.

L'insertion professionnelle est excellente avec plus de 90% des diplômés obtenant un emploi en CDI moins de trois mois après la sortie.

Environ deux tiers à trois quarts des étudiants ayant validé le master CCA passent les deux UE manquantes du DSCG. Un suivi des statistiques de réussite du DSCG est fait en lien avec le rectorat. De 50 à 60 % d'étudiants d'une promotion valident le DSCG dans l'année qui suit l'obtention du master, ce qui est un très bon taux ; 10 % environ d'étudiants le valident un an plus tard.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des taux de réussite au DSCG extrêmement satisfaisants.
- Une très bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Un volume horaire d'enseignement dans les deux années de master équivalent au volume du DSCG, permettant aisément une couverture du programme.
- Des enseignants-chercheurs impliqués dans le réseau CCA ainsi qu'un solide maillage territorial avec la profession comptable.

Principal point faible :

- Pas de préparation spécifique aux UE 1 et 4 du DSCG sur le site de Lyon.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master CCA est une formation très attractive, permettant une excellente insertion professionnelle des étudiants. La co-accréditation des deux sites est récente, et les synergies entre les équipes pédagogiques sont encore à approfondir (y compris concernant le pilotage des sites délocalisés). Le site de Saint Étienne pourrait constituer le centre commun de préparation aux UE manquantes du DSCG, du fait de l'existence du DU *Gestion juridique et comptabilité*.

MASTER CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Moulin Lyon 3 ;
Université Jean Monnet - Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Contrôle de gestion et audit organisationnel* (CGAO) forme des spécialistes du contrôle de gestion, de l'audit et du diagnostic. La formation est dispensée sur deux sites : l'Institut d'administration des entreprises (IAE) School of Management de Lyon et l'IAE de Saint-Étienne. À Lyon, le diplôme propose en seconde année de master (M2) un parcours *Contrôle de gestion* (CDG), un parcours *Diagnostic et audit des organisations* (DAO) et un parcours spécifique en un an pour la formation continue, *Contrôle de gestion et Audit* (CGA). À Saint-Étienne, le diplôme propose en M2 un parcours *Contrôle de gestion et systèmes d'information*. La formation est proposée en formation initiale classique (FI) pour les parcours DAO, CDG et CGSI, en formation continue (FC) pour le parcours CGA, en alternance pour les parcours DAO, CDG et CGSI, et par le biais de la validation des acquis.

ANALYSE

Finalité
La formation expose bien ses objectifs professionnels et scientifiques dans le domaine du contrôle de gestion, de l'audit, du conseil et du diagnostic en entreprise. Les métiers visés sont en adéquation avec la formation dispensée. Les compétences professionnelles du diplôme sont indiquées dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et correspondent aux objectifs professionnels annoncés. Les enseignements des différents parcours sont cohérents avec les objectifs professionnels visés. Il n'existe pas de formations délocalisées à l'étranger associées à ce diplôme.
Positionnement dans l'environnement
Les deux sites proposent des formations du niveau licence, master et doctorat dans le domaine des métiers du « chiffre », et plus particulièrement l'IAE de Lyon, qui est le premier centre de formation régional dans ce domaine. Malgré leur proximité, les masters <i>Comptabilité – contrôle – audit</i> (CCA) et CGAO ne se concurrencent pas. Quelques réorientations de première année de master (M1) CCA vers la seconde année (M2) CGAO se font à la marge. Deux autres masters CGAO existent dans la région (sites de Grenoble et Clermont-Ferrand) mais n'attirent pas spécifiquement des étudiants venant de Lyon et Saint-Étienne. Les besoins du territoire restent supérieurs aux effectifs proposés dans la formation.

Le master CGAO est adossés aux centres de recherche MAGELLAN et COACTIS. Plusieurs membres de l'équipe pédagogique sont enseignants-chercheurs dans ces équipes.

Le master CGAO est solidement ancré dans son environnement socio-économique par des partenariats avec de nombreuses entreprises de toutes tailles et de tous secteurs. L'équipe pédagogique de Saint-Étienne est impliquée dans l'association des masters CGAO (AM-CGAO). Des intervenants professionnels participent à la formation. Bien que mentionnée, il n'est pas joint de convention de partenariat avec la profession (association des directeurs financiers et contrôleurs de gestion – DFCG).

Des doubles diplômes sont associés au master CGAO à l'IAE de Lyon : avec l'Université de Bamberg, Tübingen et Bilbao. Cependant la mobilité sortante est plutôt marginale (un étudiant par an en moyenne) ; cette faiblesse est expliquée dans le dossier par l'alternance en M2. Or les statistiques jointes en annexe ne corroborent pas cette thèse (moins de 20 % des effectifs en alternance).

Organisation pédagogique

Les maquettes des parcours reflètent la progression attendues dans la formation, avec en M1 les enseignements fondamentaux, et en M2 des enseignements plus spécialisés suivant la nature du parcours. En première année, une place importante est accordée à la mutualisation des cours : à Saint-Étienne le M1 est mutualisé avec le master *Monnaie, banque, finance, assurance*, parcours *Banque* et à Lyon 254 heures sont mutualisées avec d'autres masters. Cette mutualisation permet un choix d'unités d'enseignement (UE) libres plus diversifié pour les étudiants. Les modalités d'enseignement proposées sont variées (FI, FC, alternance et via la procédure de validation des acquis) avec des rythmes adaptés à chaque modalité.

Par l'alternance et la formation continue, ainsi que les stages en FI, la professionnalisation a toute sa place dans la formation. Les modalités pédagogiques prennent en compte également cet aspect avec, par exemple, des examens sous forme d'études de cas, ou le cours « contrôle de gestion et innovation » où les étudiants travaillent avec des *startups*.

Le numérique est fortement présent dans la formation, sur les deux sites. L'utilisation de pédagogies innovantes est encore faible, même si l'équipe pédagogique est en phase de sensibilisation et de formation (organisations de séminaires internationaux à l'IAE de Lyon).

Au-delà des cours d'anglais classiques, des cours en anglais sont obligatoires dans la formation, sur les deux sites. Même si elle semble encouragée, la mobilité sortante étudiante est très faible voire inexistante dans certains parcours. Il n'y a pas de données sur la mobilité entrante.

Pilotage

Le rôle des responsables de mention et parcours est détaillé dans un cahier des charges. L'équipe pédagogique intègre des intervenants professionnels en lien avec le parcours. Les équipes sont constituées de façon équilibrée entre titulaires et vacataires sauf dans le M2 à Saint-Étienne où les titulaires sont minoritaires.

Des évaluations des enseignements par les étudiants sont prévues. Un conseil de perfectionnement est constitué avec la participation de professionnels ; celui-ci est organisé par parcours, avec ensuite une coordination par le responsable de mention. Des comités de pilotage sont également prévus réunissant des responsables des deux sites pour deux parcours (CDG et CGA).

Les modalités d'évaluation des connaissances sont clairement précisées. Une réflexion par blocs de compétences a été initiée à l'IAE de Lyon.

Les modalités de recrutement, les profils des étudiants ne sont pas détaillés.

Résultats constatés

Le nombre d'inscrits sur les deux sites démontre une réelle attractivité de la formation, mais les effectifs en M1 sont irréguliers d'une année à l'autre sur les deux sites. Le taux de passage du M1 au M2 est particulièrement faible en 2016-2017 sur le site de Lyon (supérieur à 50 %), alors que l'effectif en M2 augmente significativement, à partir de 2017-2018. Les parcours de M2 sont donc alimentés par des recrutements extérieurs dont on ne connaît pas l'origine. Il est simplement indiqué que 28 % de la mention CGAO sont des étudiants étrangers pour le site de Saint-Étienne. Le nombre d'inscriptions suite à une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou une validation des acquis professionnel (VAP) est très significatif (15 par an).

Le taux de réussite au diplôme est globalement satisfaisant (entre 92 % et 100 % selon les parcours) et le taux d'insertion est également satisfaisant d'après l'enquête à six mois (75 % en emploi dont 77 % directement à la sortie du diplôme, avec 11 % à l'international pour le site de Lyon ; 71 % en emploi pour le site stéphanois), de fait conforme aux formations du secteur.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une insertion professionnelle très satisfaisante.
- Un positionnement clair dans un centre dédié aux métiers du « chiffre » bénéficiant d'une bonne visibilité nationale.
- Une forte mutualisation du M1 qui permet l'organisation d'unités d'enseignement libres plus diversifiées.

Principaux points faibles :

- Une mobilité internationale étudiante insuffisante au regard des partenariats existants.
- Un partenariat avec la DFCG, acteur important du domaine, manquant de précision.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation dans son ensemble dispose de solides atouts et remplit bien son rôle dans le territoire. Les points de vigilance sur les recrutements en M1 pourraient être liés à une certaine lenteur de l'évolution vers des tendances nouvelles prisées des étudiants et des entreprises (intégration plus radicale des opportunités digitales – travail sur logiciels et progiciels, implémentation hybride de l'enseignement à distance – ouverture aux référentiels et pratiques internationales). La dimension internationale de la formation pourrait être accrue, par exemple en mettant en place une année de césure. Le partenariat évoqué avec la DFCG nécessiterait d'être davantage précisé afin de clarifier les actions pouvant être menées en faveur des étudiants.

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Université Jean Monnet – Saint-Étienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* des universités Lumière Lyon 2 (UL2), Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et Jean Monnet Saint Étienne (UJM) est une formation qui se déroule sur deux années dont l'objectif est d'enseigner aux étudiants les savoirs fondamentaux du droit des affaires avant de leur permettre de se spécialiser dans divers domaines. La formation comprend 13 parcours répartis entre les différentes universités à savoir *Droit de l'entreprise* (UL3), *Droit des affaires et fiscalité* (UL3), *Droit des affaires approfondi* (UL3), *Droit du cinéma et de l'audiovisuel* (UL3), *Droit et fiscalité du marché de l'art* (UL3), *Ingénierie financière* (UL3), *Propriété intellectuelle* (co-accréditation UL2 et UL3), *Droit des transports et de la logistique* (UL2), *Droit des affaires comparé* (UL2), *Droit et éthique des affaires* (UL2), *International business law* (UL2), *Droit et entreprise* (UJM) et *Droit des affaires appliqué au monde de la santé* (UJM). Compte tenu des effectifs et de la réalité des territoires, les formations ne sont pas mutualisées en première année de master (M1) entre les universités. Au sein de celles-ci, par ailleurs, les enseignements varient selon les parcours choisis dès le M1. Seul le parcours *Droit des affaires comparé* connaît une délocalisation ; en deuxième année (M2), les étudiants assistent aux cours à Lyon au premier semestre et à Montréal au second.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels et scientifiques de la formation sont exposés de façon satisfaisante à l'exception des parcours de l'Université Jean Monnet Saint Étienne pour lesquels il est renvoyé en complément d'une présentation très générale au site internet de l'établissement. Les différents parcours permettent aux étudiants d'acquérir en première année les connaissances fondamentales du droit des affaires et de débiter leur spécialisation à travers un choix d'options approprié. En seconde année les étudiants poursuivent leur spécialisation à travers des enseignements en rapport avec le parcours choisi et dispensés pour une part importante par des praticiens, choix qui s'avère tout à fait approprié compte tenu de l'orientation principalement professionnelle du diplôme. Davantage tourné vers la recherche, le M2 <i>Droit des affaires approfondies</i> participe d'une approche plus transversale, ce qui là encore se justifie pleinement. Les débouchés en matière de métiers et poursuites d'études sont très bien renseignés avec des orientations qui, pour chaque parcours, sont en rapport avec les objectifs fixés à la formation. Les études relatives à l'insertion des diplômés confirment que les métiers exercés à la sortie du diplôme sont en rapport avec les buts assignés à chacun des parcours.

Quoique la plupart des parcours ait un caractère professionnalisant, la poursuite d'études en doctorat est possible. Tel fut le cas pour la promotion 2014/2015 de trois diplômés des parcours UL2 et de deux diplômés de parcours UL3. S'agissant des parcours dépendant de l'UJM, aucune information chiffrée n'est communiquée dans le dossier.

S'agissant de la délocalisation du parcours *Droit comparé des affaires* auprès de l'Université de Montréal, les informations communiquées permettent difficilement d'en apprécier les modalités ainsi que les objectifs même si la démarche se justifie pleinement afin d'ouvrir les étudiants à une approche comparatiste du droit. Le dossier indique seulement que les étudiants suivent auprès de l'Université canadienne des enseignements de niveau M2 lesquels doivent probablement correspondre à l'unité d'enseignement (UE) « Droit canadien des affaires » pour lequel aucun volume horaire n'est indiqué.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit des affaires* occupe une place appropriée au sein de l'offre de formations. Le dossier affirme que les établissements se concertent pour éviter les doublons et l'illustre par la mise en commun du parcours *Propriété intellectuelle* ; mais cette affirmation n'est pas convaincante dans la mesure où certains parcours sont très similaires, comme le parcours *Droit de l'entreprise* (UL3) et le parcours *Droit et entreprise* (UJM). A l'échelle nationale, en revanche, il est vrai que certains parcours sont assez originaux en particulier les parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé* (UJM) ; *Droit des transports et de la logistique* (UL 2) ; *Droit et fiscalité du marché de l'art* ou *Droit du cinéma et de l'audiovisuel* (UL3). Enfin, le master *Droit des affaires* a su nouer des partenariats bienvenus avec d'autres établissements ou d'autres formations. Ainsi en est-il du parcours *Droit des affaires approfondi* qui entretient un partenariat avec l'école de commerce EM Lyon Business School grâce auquel des étudiants venus d'EM Lyon intègrent le M2 et des étudiants du M2 suivent des enseignements d'EM Lyon au second semestre ou du parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé* qui a noué un partenariat avec la Faculté de Médecine de Saint-Étienne. Par ailleurs le parcours *Droit des affaires et fiscalité* est associé au diplôme universitaire DJCE (Diplôme de juriste conseil en entreprise).

Les relations du master avec la recherche sont pour la plupart des parcours relativement limitées et consistent pour l'essentiel dans l'intervention d'enseignants-chercheurs ou dans la participation des étudiants à des colloques. Ce parti se justifie parfaitement dans la mesure où le diplôme a un caractère essentiellement professionnalisant. Deux parcours, cependant, entretiennent un rapport plus marqué avec la recherche : le parcours *Droit des affaires approfondi* d'une part, le parcours *Droit et entreprise* d'autre part. Le premier amène les étudiants à avoir une vision transversale de droit des affaires et impose la rédaction d'un mémoire de recherche. Le second dispose d'une spécialisation recherche qui intègre les étudiants à un projet de recherche collective mené au sein du laboratoire et à un atelier de recherche franco-allemand organisé tous les ans avec l'université Erlangen-Nuremberg. Dans ce parcours, les étudiants sont également tenus à la rédaction d'un mémoire de recherche.

La formation semble très bien implantée au sein de son environnement socio-économique. Outre de multiples liens tissés avec les institutions ou des organismes professionnels, le master a noué des partenariats avec les barreaux de Lyon et Saint Etienne, l'association française des juristes d'entreprise ou d'importantes entreprises régionales. La relation avec les milieux professionnels se construit autour des praticiens intégrant les équipes pédagogiques, des stages généralement facultatifs en première année et obligatoires en seconde ainsi qu'avec l'ouverture de certains parcours à l'alternance.

La coopération à l'international est également poussée. Seul le parcours *Propriété intellectuelle* est ouvert en double diplomation dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Sherbrooke. D'autres doubles diplomations devraient voir le jour : l'une dans le cadre du parcours *Droit et éthique des affaires* là encore avec l'Université de Sherbrooke avec qui un partenariat existe depuis 2007, l'autre dans le cadre du parcours *Droit comparé des affaires* avec l'Université de Montréal, qui déjà accueille les étudiants de M2 au second semestre. Les différents parcours sont ouverts à la mobilité internationale dans le cadre de partenariats avec des universités étrangères mais aussi dans le cadre du programme ERASMUS.

Organisation pédagogique

Dans l'ensemble, la formation est correctement structurée et permet une spécialisation progressive des étudiants. Classiquement, la première année est dédiée à des enseignements fondamentaux de droit des affaires auxquels s'ajoutent des options permettant un début de spécialisation. Cette dernière s'accroît en deuxième année à travers des cours et des séminaires abordant les points plus techniques du parcours choisi. Les étudiants bénéficient par ailleurs chaque année de cours de langue ce qui s'avère nécessaire au regard de la pratique du droit des affaires.

Les enseignements sont délivrés pour l'essentiel en présentiel sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés du moins pour les parcours dépendant des universités UL2 et UL3. S'agissant de l'UJM, les tableaux d'UE ne sont pas joints ce qui ne permet pas de connaître précisément les conditions dans lesquelles les enseignements sont donnés. Quelques cours sont délivrés à distance dans les parcours de l'UL2, probablement via l'espace numérique de travail, mais sans que la précision ne soit donnée dans le dossier.

Le dossier de présentation indique que différentes formations sont ouvertes à l'alternance. S'il ressort clairement du dossier que cette option est ouverte aux étudiants des parcours dépendant de l'UJM, cette information n'est pas donnée concernant les parcours dépendant des universités lyonnaises ce qui s'avère regrettable pour des formations à caractère extrêmement professionnalisant. Au demeurant, le tableau des effectifs de l'UL3 semble indiquer qu'aucune inscription n'est intervenue en alternance sur la période 2016-2019. De la même façon, aucune information n'est donnée s'agissant des parcours ouverts auprès de l'UJM concernant les modalités de mise en œuvre et de suivi de l'alternance alors qu'il est indiqué que deux tiers de la promotion 2018/2019 du parcours *Droit et entreprise* a le statut d'alternant.

La formation est également ouverte à la formation continue. Cependant, les tableaux des effectifs montrent que sont principalement concernés les parcours de l'UL3 pour lesquels les étudiants concernés représentent entre 4 et 5 % des effectifs.

La place de la professionnalisation dans la formation est satisfaisante. La place des praticiens dans le master augmente avec la spécialisation des enseignements en M2 et ces derniers sont associés au pilotage de la formation. La mise en situation professionnelle se fait par ailleurs à travers l'obligation de suivre un stage d'une durée minimale de trois mois durant le master principalement en deuxième année. Chaque stage obligatoire est sanctionné par la rédaction d'un mémoire qui, selon les parcours, donne lieu ou non à soutenance. Enfin, les étudiants bénéficient de rencontres avec des professionnels qui exposent leur métier ou leur structure d'exercice.

La place de la recherche s'avère également satisfaisante dans la formation. Si dans les parcours les plus professionnalisant, cela se traduit par des cours dispensés par des enseignants-chercheurs ou la participation à des colloques, les parcours les plus orientés vers la recherche (*Droit des affaires approfondi* ainsi que *Droit et entreprise*) accentuent cette dimension. Outre la rédaction d'un mémoire, les étudiants sont formés aux méthodes de recherche en plus de bénéficier d'un accompagnement de l'équipe pédagogique pour la préparation d'un éventuel projet de thèse. Plus généralement, les étudiants de ces parcours semblent associés aux projets de recherche des laboratoires auxquels les formations sont adossées.

Dans l'ensemble des parcours la place du numérique est satisfaisante avec la présence d'une plate-forme d'enseignement à distance proposant diverses ressources en ligne. Quant aux pratiques pédagogiques innovantes, différentes démarches ont été engagées en ce sens en particulier dans les parcours dépendant de l'UL2 avec des initiatives de type clinique juridique.

Concernant l'ouverture du diplôme à l'international, les différents parcours accordent une place tout à fait appropriée aux langues étrangères. Outre des enseignements dédiés, certains parcours proposent des enseignements en anglais (parcours *Droit des transports et de la logistique*, parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé*, parcours *Droit et entreprise*, parcours *International business law*). Par ailleurs, les différents parcours donnent aux étudiants la possibilité d'une mobilité sortante grâce aux partenariats avec de nombreuses universités étrangères. Mais en pratique cette possibilité paraît peu exploitée par les étudiants, sans que les raisons

de cette faible attractivité soient recherchées et analysées. Pour les parcours de l'UL3, la part des étudiants sortants dans le cadre d'un échange international a varié entre 7 et 4 % des effectifs de M1. Pour l'UL2, le nombre d'étudiants sortants a varié en M2 entre 24 en 2016 et 2 et 2018 sans que ces différences ne soient expliquées. En M1, en revanche, la mobilité sortante est limitée puisque comprise entre un et deux étudiants. Quant aux parcours de l'UJM, aucun élément chiffré n'est fourni. Pour ce qui concerne la mobilité entrante, les éléments chiffrés s'avèrent limités puisqu'il est seulement indiqué que deux étudiants étaient concernés en 2016 auprès de l'UL2. L'UL3 à beau préciser le nombre d'étudiants étrangers dans ses parcours, cette donnée ne permet pas d'apprécier s'il s'agit ou non d'une mobilité entrante.

Pilotage

Seules les équipes pédagogiques des universités UL2 et UL3 sont portées en annexe du dossier de sorte qu'il n'est pas possible de prendre position sur la composition de celles se rapportant aux parcours de l'UJM. Ceci étant précisé les parcours des universités lyonnaises disposent d'équipes pédagogiques se composant d'enseignants-chercheurs et de professionnels dont la pratique est en lien avec les spécialités enseignées. La place des professionnels augmente en M2 ce qui s'avère tout à fait satisfaisant compte tenu du caractère professionnalisant de la plupart des parcours. Pour ceux qui sont davantage orientés vers la recherche, les enseignants-chercheurs occupent une place plus importante, ce qui là encore se justifie tout à fait.

Le master *Droit des affaires* ne semble pas faire l'objet d'un pilotage global mais par parcours ce qui mériterait d'être amélioré. En effet, le dossier présente des formations qui existent en parallèle selon leurs propres objectifs et contraintes mais sans position globale sur des points pourtant essentiels comme par exemple la formation professionnelle. Pour le reste, chaque parcours dispose d'un responsable pédagogique et d'un comité de perfectionnement composé de membres de l'équipe pédagogique, de personnels administratifs ainsi que de représentants étudiants. La fréquence avec laquelle se réunissent ces comités varie selon les parcours mais s'avère d'au moins une fois par an.

L'évaluation des enseignements varie selon l'université dont dépend le parcours. S'agissant des parcours de l'UL2 les étudiants sont interrogés annuellement sous forme de questionnaires afin de connaître leur position sur la qualité de l'enseignement et les conditions dans lesquelles ceux-ci sont dispensés. Au vu des réponses apportées, les responsables des formations apportent les modifications nécessaires.

Les modalités selon lesquelles s'opère le suivi de l'acquisition des compétences ne sont pas clairement précisées dans le dossier. S'agissant des parcours de l'UL2, les modalités d'évaluation semblent variées et classiques reposant sur des examens terminaux et du contrôle continu. S'agissant des parcours des deux autres universités, le dossier renvoie aux sites internet de sorte qu'aucune information n'est donnée sur les modalités d'examen sinon l'existence d'un grand oral pour les parcours dépendant de l'UJM.

Enfin, pour l'ensemble des parcours, aucun dispositif particulier d'aide à la réussite n'est mis en place sinon le suivi des étudiants par le responsable pédagogique de la formation. Ce parti peut s'expliquer par le niveau que doivent avoir atteint les étudiants à leur entrée dans le master.

Résultats constatés

La formation s'avère dans l'ensemble attractive avec des effectifs ayant varié en M1 pour l'UL3 entre 438 et 514 étudiants entre 2016 et 2019 et pour l'UL2 entre 131 et 142 étudiants entre 2016 et 2018. En M2, les effectifs sont également stables et de bon niveau puisque compris entre 153 et 170 étudiants pour l'UL3 entre 2016 et 2019 et 100 et 108 étudiants entre 2016 et 2018 pour l'UL2. Quant aux effectifs de l'UJM, ceux-ci n'étant pas communiqués, il n'est pas possible de porter d'appréciation.

L'entrée dans le master repose sur une sélection en première année pour deux parcours de l'UL3 (*Droit des affaires et fiscalité ; Droit et ingénierie financière*) ainsi que pour l'ensemble des parcours de M1 ouverts auprès de l'UL2. Quant aux parcours dépendant de l'UJM, il est fait état d'une sélection en master sans préciser le moment où cette sélection s'opère. Plus généralement, les modalités selon lesquelles la sélection s'opère ne sont pas précisées

ce qui aurait été intéressant compte tenu du faible taux de réussite observé en M1 dans les parcours dépendant de l'UL2 (56, 5 % en 2016 et 52, 1 % en 2017).

Le suivi des diplômés s'avère dans l'ensemble satisfaisant pour l'ensemble des parcours avec des enquêtes menées auprès des anciens diplômés. Le niveau des réponses est correct et l'insertion dans l'emploi à 30 mois satisfaisant avec des variations entre formations confortant celles particulièrement tournées vers le monde professionnel notamment le parcours *Droit des transports et de la logistique* qui présente un taux d'insertion de 100 %.

Quant aux taux de réussite, celui-ci s'avère très variable entre les universités en M1 étant précisé que les chiffres ne sont pas communiqués concernant l'UJM. Si les taux de réussite sont tout à fait satisfaisants en M2 ainsi qu'en M1 pour les parcours relevant de l'UL3, il en va différemment de l'année de M1 à l'UL2. Le dossier montre que les responsables pédagogiques ont pris conscience de la situation mais aucune mesure ne semble avoir été prise notamment à travers de nouveaux dispositifs d'aide à la réussite. Plus généralement, aucune réflexion n'est livrée quant aux raisons de ce taux de réussite sensiblement bas entre 52,1 et 56, 5 % des inscrits.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La diversité des parcours qui permet d'appréhender l'ensemble des aspects du droit des affaires et de répondre aux besoins de la pratique.
- Les relations du diplôme avec les milieux professionnels à travers différents partenariats.
- L'existence de parcours fortement adossés à la recherche à travers les parcours *Droit des affaires approfondi* et *Droit et entreprise*.
- La politique dynamique de la formation sur le plan international.

Principaux points faibles :

- L'absence de fonctionnement global de la formation (notamment absence de conseil de perfectionnement) d'où, parfois, un sentiment de redondance entre les offres des différents établissements.
- L'absence de précisions sur un certain nombre de parcours de l'UJM et sur certains partenariats et associations évoqués sans donner aucun détail.
- La faiblesse anormale et non explicitée du taux de réussite en M1 dans les parcours relevant de l'UL2.
- La place limitée de l'alternance dans une formation qui est à caractère principalement professionnel.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit des affaires* est une formation regroupant des parcours qui pris individuellement sont de bonne qualité et couvrent un domaine classique et essentiel de formation. C'est une formation bien implantée, qui a su tisser des liens avec le monde professionnel pour préparer efficacement les étudiants à un panel varié de carrières tout en mettant en place des parcours dédiés à la recherche. Cependant, la principale faiblesse de cette formation réside dans le fait qu'il n'existe guère d'unité de pilotage au niveau du master. En réalité, chaque établissement gère ses parcours sans réelle concertation, ce qui conduit à s'interroger sur la portée exacte de la co-accreditation. Par ailleurs il conviendrait de mener une réflexion sur les moyens de remédiation à la faiblesse anormale et non explicitée du taux de réussite en M1 dans les parcours de l'UL2 et, de manière générale, sur la place de l'alternance.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon); Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Université Jean Monnet – Saint-Étienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* est une formation de deux années accessibles à l'issue du parcours de *Droit privé* de licence des universités Lumière Lyon 2 (UL2), Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et Jean Monnet - Saint-Étienne (UJM). Elle propose, lors de la première année de Master (M1) des enseignements généraux en droit civil, procédure civile et droit commercial et des affaires et propose sept parcours en seconde année (M2) : *Droit et pratique des contrats* ; *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* ; *Droits de l'enfant et des personnes vulnérables* ; *Droit immobilier* ; *Droit rural* ; *Droit de la famille* ; *Droit civil fondamental*. L'enseignement de M1 est réalisé sur chacun des trois sites. En fonction de l'établissement, les matières ne sont pas identiques, seul un socle commun est imposé. Le lieu d'enseignement du M2 est fonction du parcours choisi mais n'est pas systématiquement précisé dans le dossier. Les enseignements du parcours *Droit rural* ont lieu sur les sites de Bourg-en-Bresse (UL3) et de Mâcon (Université de Bourgogne) car il est géré en partenariat avec l'université de Bourgogne. Le parcours *Droit des enfants et des personnes vulnérables*, est dispensé sur le campus Saint Paul de l'Université catholique de Lyon (UCLY). La mention est passée à la sélection en M1 à la rentrée 2019.

ANALYSE

Finalité
L'ambition de la formation, volontairement généraliste, est de permettre l'accès aux différents métiers juridiques et judiciaires sans imposer, lors de la première année, de spécialisation. Celle-ci s'acquiert en seconde année, en fonction du parcours suivi par l'étudiant. Les parcours sont eux-mêmes plus (<i>Droit civil fondamental</i>) ou moins (<i>Droit rural</i>) généraux. Ils permettent des débouchés communs (avocat généraliste, juriste d'entreprise, magistrat, huissier, notaire, greffier, enseignant-chercheur...) mais également certains spécifiques au parcours choisi. Par exemple, l'accès aux services publics de l'aide sociale est préparé par le parcours <i>Droit de la famille</i> . Au sein de chaque parcours, les débouchés sont clairement exposés et correspondent à l'intitulé des différentes formations de M2. Le contenu de la formation est en adéquation avec ses finalités.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit privé* résulte d'une opportune coopération entre les universités lyonnaises et St Étienne afin de proposer une offre de formation cohérente et non redondante. Certains parcours reposent sur les trois établissements tandis que d'autres ont fusionné des formations anciennement concurrentes entre les établissements. Cependant, la possibilité offerte aux étudiants de M1 formés dans une Faculté de poursuivre en M2 dans une des deux autres Facultés est un point essentiel et il faudrait s'assurer que les étudiants aient véritablement connaissance de cette opportunité, pour que l'accréditation commune de ces formations ait un sens.

Par ailleurs une interrogation subsiste concernant le parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* dont le rattachement à la mention *Droit privé* n'est pas forcément évident, étant donné l'existence d'une mention *Justice, procès, procédures*.

Le positionnement au niveau régional et national est également très satisfaisant. Le parcours *Droit civil fondamental* est concurrencé au niveau national, ce qui s'explique par sa vocation généraliste. Les six autres parcours sont dépourvus de concurrence au niveau régional.

L'articulation avec la recherche est classique. Cette articulation est particulièrement présente au niveau du M2 et dépend essentiellement de l'établissement qui accueille le parcours, quand bien même l'École doctorale de droit, qui regroupe les 3 universités organise une réunion d'information sur la thèse et des cours de méthodologie de la thèse ouverts aux étudiants de M2 réalisant un mémoire. À l'UL2, la mention est rattachée à l'équipe d'accueil *Droits, Contrats et Territoires* et les interactions se réalisent à l'occasion de colloques ou de la rédaction d'un mémoire. À l'UL3, elle est rattachée à l'équipe de recherche *Louis Josserand*, elle-même divisée en différents centres, et les liens se tissent davantage entre le Centre et l'un des parcours, en fonction de sa thématique. Tel est le cas, par exemple, entre le parcours *Droit de la famille* et le Centre de droit de la famille, lequel favorise les liens entre les étudiants de la formation et les doctorants ainsi que leur présence, voire leur implication, à l'occasion de colloques.

Les relations avec les partenaires socio-économiques s'illustrent par des partenariats spécifiques aux différents parcours. Il s'agit essentiellement de l'intervention de professionnels en lien avec la formation, parfois de l'organisation ou de la participation à des événements (par exemple, participation des étudiants du M2 *Droit de l'immobilier* au Salon de l'immobilier ou de l'organisation d'un colloque dans le parcours *Droit et pratique des contrats*). Rien n'est cependant précisé sur cet aspect en ce qui concerne le parcours *Droits de l'enfant et des personnes vulnérables*.

L'ouverture à l'international s'appuie classiquement sur les structures existantes dans l'établissement (Erasmus en M1). L'UL2 se démarque néanmoins, notamment par la création très récente en 2019, d'une bourse estudiantine incitant à la mobilité ou par des accords de coopérations (notamment Sherbrooke et Montréal) permettant une mobilité des étudiants dès la troisième année de licence sur le modèle d'Erasmus. Par ailleurs, seul le parcours *Droit immobilier* fait l'objet d'une délocalisation avec adaptation, dans le cadre d'une coopération avec l'Université Royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh, au Cambodge.

Organisation pédagogique

L'année de M1 n'est pas commune à l'ensemble des parcours, chaque établissement proposant des enseignements en présentiels sur son site. Sur un même site, elle peut être commune à différents parcours de la mention. Tel est le cas pour les parcours *Droit de la famille*, *droit civil fondamental* et *Droit et pratique des contrats*. D'autres parcours imposent des enseignements distincts ou proposent des options en fonction du parcours choisi. Certains enseignements sont mutualisés avec d'autres mentions, telle celle de *Droit des affaires* ou de *Justice, procès, procédures*. Ces modalités sont censées permettre des enseignements cohérents par rapport aux débouchés des parcours. Un socle de quatre enseignements impératifs quel que soit le site existe néanmoins (droit des sûretés, régimes matrimoniaux, successions, procédures civiles d'exécution).

On peut néanmoins douter qu'il suffise à assurer « une cohérence pédagogique forte de la Mention » comme l'affirme la maquette de présentation de la mention. La structure de la formation est ainsi très confuse au niveau du M1. Demeure avec évidence une spécialisation marquée au niveau du M2, mais cette spécialisation trahit une juxtaposition des parcours plus qu'une véritable concertation entre les établissements.

Les modalités d'enseignement varient en fonction du parcours : deux sont ouverts à l'alternance (*Droit rural*, *Droit immobilier*). Il est en outre indiqué que la formation délivre « régulièrement » le diplôme par la validation des acquis d'expérience (VAE) ; elle est ouverte, à la Validation des Acquis Personnels et Professionnels et à la validation des études supérieures (VES) (sauf pour les diplômes de l'UL2), mais cette voie n'est guère exploitée. Enfin, la formation offre des aménagements aux étudiants ayant des contraintes particulières.

La professionnalisation de la formation est assurée, classiquement, par la mise en place de stages et par l'intervention de professionnels au sein des parcours. Pour la bonne réalisation des stages, les parcours s'appuient sur des facilités communes aux établissements (logiciels, un moteur de recherche « Calendrier des stages » et le « Pôle Stages & Insertion » qui organise des « journées métiers » ou l'événement « Objectif Stage Emploi », permettant aux étudiants de rencontrer des DRH ou des professionnels). En certains parcours, les cours sont partiellement dispensés par des professionnels au cœur des métiers visés (par exemple, les huissiers de justice dans le parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution*), ce même parcours accordant une très large place au stage.

Les liens avec la recherche se traduisent classiquement par les liens assez étroits avec l'équipe de recherche à laquelle le parcours est adossé et la présence des enseignants-chercheurs membres de ces équipes. Le master permet la poursuite d'études en doctorat.

La place du numérique est remarquable. Outre la mise en ligne des ressources pédagogiques, l'établissement de l'UL2 propose des développements au bénéfice des enseignants (kiosque des services numériques et différentes applications de téléphonie mobile pour les plateformes de cours, emplois du temps, bibliothèques numériques...) mais également des étudiants (plateforme Moodle qui permet d'interagir, de mutualiser, de stocker et d'organiser son espace de travail ; système « audiovidéocast » permettant l'enregistrement audio/video (*Podcast*) d'un cours et sa diffusion en direct ou différé ; BUL permettant le stockage et partage des documents facilitant le travail collaboratif). Au-delà, les étudiants de l'ensemble de la mention bénéficient d'un enseignement transversal aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'assurer une bonne pratique de l'utilisation de trois types de logiciels de bureautique : traitement de texte, présentation assistée par ordinateur et tableur.

A moins d'une mobilité de l'étudiant, possible au sein de la mention, l'ouverture à l'international est essentiellement organisée par l'apprentissage des langues durant un minimum de trois semestres, selon une importance variant en fonction des parcours, certains proposant des enseignements disciplinaires en anglais.

Pilotage

Les précisions relatives au pilotage divergent selon le parcours. Celui du parcours *Droit rural*, organisé en partenariat avec l'Université de Bourgogne et dont les enseignements sont dispensés sur deux sites Bourg-en-Bresse (UL 3) et de Mâcon (Université de Bourgogne)) aurait appelé plus de précisions. Etonnement, les parcours *Droit civil fondamental* et *Droit de la famille* sont annoncés « gérés par le secrétariat des masters de la faculté de droit de Lyon 3 », sans que des enseignants-chercheurs ne soient mentionnés, alors que tel est le cas des autres parcours.

Les équipes pédagogiques intègrent des professionnels dans une proportion variables. Dans le parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* la moitié des enseignements est assurée par des professionnels. Les modalités de réunion des équipes pédagogiques ne sont précisées que pour le parcours *Droit et pratique des contrats*, au sein duquel elles sont clairement et opportunément formalisées.

Des conseils de perfectionnement sont évoqués, mais non détaillés : l'existence d'un conseil de perfectionnement global est suggérée mais de façon très implicite alors qu'il s'agit d'un point capital. Il est également évoqué des rencontres régulières entre les responsables pédagogiques des parcours et les étudiants « pour faire le point sur le déroulement de la formation ».

Enfin, les universités concernées ont mis en place des évaluations de leurs enseignements. Seules les évaluations de l'UL2 sont communiquées et ne renseignent guère car il s'agit d'une évaluation menée sur l'ensemble des masters.

Les modalités de suivi des connaissances sont réalisées sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux. Au sein de chaque parcours, les modalités de contrôle sont opportunément variées (exposés oraux, travaux de recherche, sujets écrits, grand oral). Les règles de délivrance des crédits ECTS sont classiques (120 ECTS). Il n'y a pas de dispositif de mise à niveau, ce qui est classique au niveau master. Aucune passerelle n'est évoquée.

Résultats constatés

Les effectifs sont importants, avec une moyenne de 600 étudiants, tous parcours confondus, avec une répartition moyenne de 525 étudiants en M1 et de 75 étudiants en M2. Entre les parcours, de grandes différences existent néanmoins : d'après les annexes, qui mentionnent toutefois des intitulés de parcours un peu différents de ceux de la formation ce qui les rend difficilement lisibles, le parcours « droit privé et judiciaire » attire à lui la plus grande partie des effectifs (autour de 400), tandis que le parcours « droit du patrimoine-droit notarial » regroupe presque 100 étudiants, les autres parcours quant à eux variant entre des moyennes de 10 à 20 étudiants. De manière globale, la formation est donc de fait attractive, même si cette attractivité semble tenir plus à certains parcours pris individuellement qu'à la formation dans son ensemble. On peut en effet noter des chutes d'effectifs dans deux parcours (*Droit civil fondamental* et *Droit du patrimoine-droit immobilier* qui ne porte pas dans les annexes le même nom que celui donné en présentation), qui peuvent sembler en perte de vitesse.

Les taux de réussite, tous parcours confondus, sont à environ 75 % pour le M1 et montent à 95% pour le M2. Mais seulement 25 % des étudiants de M1 passent dans le M2, d'après les statistiques, sans que l'on sache clairement si cette annexe ne concerne que les étudiants de l'UL3.

La formation s'en remet au service statistique de l'université pour le suivi des étudiants. Ainsi, à l'UL2, le service d'application pour la gestion des étudiants et des enseignements (APOGÉE) et le service des études statistiques et d'aide au pilotage (SESAP) assurent-ils le suivi des étudiants. Mais il n'y a pas d'information sur les moyens mis en œuvre par les autres établissements.

Le suivi des étudiants du parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* est toutefois précisé et présente un taux d'insertion professionnelle excellent (plus de 80 % des étudiants en CDI en fin d'année universitaire). Les annexes présentent des enquêtes d'insertion par parcours assez hétérogène selon les établissements ce qui rend délicate toute analyse d'ensemble.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Mention proposant un large panel de parcours offrant aux étudiants des débouchés en adéquation avec le monde du travail et de l'emploi.
- Bonne articulation avec la recherche avec notamment l'existence du parcours *Droit civil fondamental* favorisant la poursuite en doctorat.

Principaux points faibles :

- Mention commune aux trois établissements à l'heure actuelle artificielle, chaque établissement juxtaposant ses parcours sans véritable cohérence.
- Positionnement du parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* au sein de la mention *Droit privé* qui interroge alors qu'il existe une mention *Justice, procès, procédures*.
- Manque de précision et de soin apporté à la rédaction du dossier sur des points très importants : sur le lieu de déroulement des différents parcours, sur l'existence et le fonctionnement du conseil de perfectionnement global, sur la dénomination même des parcours qui se contredit selon les documents fournis.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La co-accréditation entre les trois établissements du master *Droit privé* ambitionne opportunément une offre de formation cohérente et non redondante au niveau local. Néanmoins, ce caractère commun nuit à sa présentation comme une formation unique, alors qu'il paraît à plusieurs égards très artificiel. Le détail du M1 est largement délaissé au profit des M2. La perspective évoquée d'un nouvel élargissement de la mention afin d'accueillir de nouveaux parcours interroge sur son opportunité alors que la première année de master paraît d'ores et déjà dépourvue d'unité. La présentation serait bien davantage compréhensible en exposant le rattachement des parcours aux établissements. De plus, il paraît capital de mettre en place de manière claire un conseil de perfectionnement global au niveau de la mention. Enfin il convient d'explicitier la place du parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* au sein de la mention *Droit privé* alors qu'il existe une mention *Justice, procès, procédures*.

MASTER DROIT PUBLIC

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Moulin Lyon 3 ;
Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* offre aux étudiants une formation diversifiée leur permettant d'approfondir leurs connaissances en droit public et de se spécialiser grâce aux parcours proposés en deuxième année (M2). Plus précisément deux parcours sont proposés en première année de master (M1) : un parcours général *Droit public* et, à l'Université Jean Moulin Lyon 3, un parcours spécialisé *Droit public des affaires*. En M2, huit parcours sont offerts en : *Droit public des affaires* dans le prolongement du parcours de M1 dédié ; *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* ; *Contrats publics* ; *Droit public fondamental* ; *Carrières publiques* ; *Droit public des secteurs stratégiques et affaires* ; *Droits de l'Homme* ; *Droit et administration*. Parmi ces derniers, deux (*Droit public fondamental* et *Contrats publics*) sont co-accrédités par les universités Jean Moulin Lyon 3 (UL3), Lumière Lyon 2 (UL2) et Jean Monnet Saint-Étienne (UJM) et ont lieu en présentiel sur les trois sites, les autres sont spécifiques à un établissement. Le parcours *Droit public des secteurs stratégiques et affaires* est délocalisé au sein de la section française de l'Université Ain Shams au Caire (Egypte). Le master permet aux étudiants d'affiner leurs niveaux d'expertises dans les grandes branches du droit public. Elle forme les étudiants aux métiers du droit public (fonction publique, juriste d'entreprise ou auprès de collectivité, avocat, consultant ou carrière universitaire...)

ANALYSE

Finalité
Les finalités scientifiques et professionnelles du master sont clairement exposées et identifiées, notamment grâce aux annexes descriptives rédigées utilement par parcours, qui détaillent les objectifs et métiers visés, les compétences à acquérir et le public cible. Pour l'ensemble de la mention, l'approfondissement des connaissances, la professionnalisation et l'initiation à la recherche font partie des objectifs visés et permettent grâce aux compétences acquises (conseil juridique, stratégie contentieuse, veille) d'insérer les étudiants sur le marché de l'emploi (fonction publique, entreprise du secteur public, magistrat, conseil...). Les emplois visés à l'issue de la formation sont parfaitement indiqués. Des rencontres régulières sont organisées entre les étudiants du master et des professionnels pour leur permettre de connaître la diversité des métiers du droit public.

Ces débouchés sont en adéquation avec le niveau offert par la formation (cadre de la fonction publique d'État catégorie A, juriste, avocat, magistrat...). Ils sont spécifiés par parcours ce qui permet une meilleure orientation des étudiants dans leurs choix pédagogiques.

Eu égard aux objectifs scientifiques et professionnels affichés, l'offre pédagogique est très bien adaptée permettant aux étudiants de parfaire leur culture de publicistes et de se spécialiser et se professionnaliser progressivement.

Positionnement dans l'environnement

Sur le plan local, régional et national il faut distinguer les disparités entre la M1 dispensée dans les trois établissements co-accrédités et les parcours de seconde année. Pour les premiers, des formations comparables sont offertes au niveau régional et national du fait de la dimension généraliste de cette première année de master. En revanche, pour les parcours de M2, le master *Droit public des affaires* n'a pas d'équivalent, il est très attractif, fort de son taux d'employabilité (un diplômé trouve un emploi dans les cinq mois qui suivent l'obtention du diplôme). De même le parcours *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* est unique dans la région et recrute plus d'une vingtaine d'étudiants chaque année. Pour le parcours *Droit public fondamental* réunissant les trois établissements, son unité et originalité dans son positionnement est favorisé par la création d'une école doctorale de droit unique et commune aux trois établissements. Le parcours *Droits de l'homme* aussi se distingue des autres formations au niveau régional et national par son approche philosophique, sociologique, tandis que le parcours *M2 Droit et administration* se distingue au niveau local, régional et national par son approche pédagogique originale (dossier professionnalisant et séminaires de réflexion en lieu et place des cours magistraux). Le parcours *Carrières publiques* se distingue des autres formations en administration publique de la région par son dispositif de préparation aux concours administratifs. Le parcours *Contrats publics* présente la particularité de dispenser des enseignements sur tous les types de contrats de la commande publique, ce qui n'est pas le cas des diplômes équivalents proposés à Poitiers, Nancy ou Montpellier.

L'articulation avec la recherche est très importante, chaque parcours de M2 est adossé à un laboratoire ou un axe de recherche d'un des différents centres de recherches des trois établissements auxquels se rattache le master. Par ailleurs, les étudiants assistent aux manifestations scientifiques organisées par les enseignants-chercheurs titulaires.

L'articulation avec des partenaires socio-économiques est très riche. Le master *Droit public* bénéficie d'un important réseau de partenariats avec des cabinets d'avocat, juridictions administratives, administrations générales, territoriales, associations. Les associations d'anciens étudiants participent utilement à alimenter le réseau de la formation. Toutefois, les partenariats ne sont pas toujours formalisés par des accords-cadres.

Sur la coopération à l'international, on observe une mobilité entrante des étudiants étrangers via campus France notamment. Une délocalisation existe en Egypte pour le parcours *Droit public des secteurs stratégiques et affaires* et une prochaine délocalisation est prévue pour le parcours *Droit public des affaires* au Liban. Par ailleurs, les conventions conclues avec des établissements étrangers assurent une mobilité sortante en M1 (ex : Canada, Cambridge), mais le dossier ne fournit pas de chiffres précis sur la mobilité internationale des étudiants, enseignants et personnels administratifs.

Organisation pédagogique

La spécialisation est progressive ; toutefois la cohérence et la lisibilité d'ensemble de la mention pourraient être améliorées. Ainsi, en M1, il faut distinguer entre le M1 *Droit public*, à vocation généraliste qui offre aux étudiants des connaissances solides et une culture publiciste soutenue et qui leur permet de s'inscrire dans tous les parcours de M2 susmentionnés et le M1 *Droit public des affaires* (propre à l'UL3) qui permet déjà en première année de master d'opter pour une orientation particulière, ce dernier étant très sélectif en comparaison du M1 *Droit public* et des différents parcours. Certains cours sont mutualisés en M1 et en M2.

Les modalités d'enseignement sont très disparates, au point que l'on ne peut pas affirmer une véritable unité de la mention *Droit public*. Ainsi, le M2 *Contrat public* peut être suivi en formation continue comme le master *Droit public des affaires* (M1 et M2) ; tel n'est pas le cas pour le M1 *Droit public* et tous autres parcours de M2, ce qui peut être questionné.

Les étudiants à statuts particuliers (handicap ou sportif de haut niveau) peuvent bénéficier des services dédiés au sein de l'établissement.

La professionnalisation a une place importante mais inégale. Si le stage n'est obligatoire qu'en M2 pour la quasi-totalité de la mention, il est obligatoire dès le M1 à l'Unité Jean Monnet Saint Etienne. Pour le parcours *Droit public fondamental* à vocation recherche, la durée et les exigences liées au stage sont logiquement réduites. La professionnalisation s'exprime également à travers différentes organisations (forum des métiers publics, dans certains parcours 50 % des cours sont assurés par des intervenants professionnels, participation à un concours de plaidoirie, simulation de procès, travail sur des cas pratiques).

Une recherche très dynamique est à mettre au crédit du master *Droit public*. En témoignent de nombreuses et régulières conférences organisées à destination des étudiants. En outre, dans certains parcours (*Droit public fondamental* et *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*) les étudiants de M2 suivent des unités d'enseignement (UE) spécialisées recherche. Les étudiants ont l'obligation de réaliser un mémoire recherche dans les parcours *Droit public fondamental*, *Droits de l'homme*, *Droit Public des affaires* ainsi que dans le parcours *Droits de l'environnement et de l'urbanisme* s'ils choisissent la voie recherche. Dans les autres parcours, le mémoire de recherche reste facultatif.

Le numérique est présent de manière traditionnelle à travers l'existence d'un environnement numérique de travail (ENT) et l'utilisation par les intervenants de la plateforme Moodle. Par ailleurs de nouvelles pratiques pédagogiques sont utilement expérimentées (podcast, wiki collaboratif, jeux de rôle).

Concernant l'ouverture à l'international, la mobilité des étudiants est accompagnée par un service dédié ; l'enseignement d'une langue étrangère est obligatoire et certains cours dans certains parcours (*Droit public des affaires* ou *Contrats publics*) sont dispensés en anglais. De tels enseignements en anglais mériteraient d'être offerts dans l'ensemble des parcours.

Pilotage

L'équipe pédagogique est riche et diversifiée, parfaitement adaptée aux objectifs de la formation. Les intervenants professionnels occupent logiquement un métier dans le secteur d'activité visé (avocat, magistrat, attaché territorial) par la mention et dispensent un volume conséquent mais relativement inégal par parcours, ce qui peut toutefois se comprendre compte tenu des priorités de chacun (les parcours *Droit public fondamental* et *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* sont davantage tournés vers la recherche que les autres qui ont une visée plus professionnelle).

De nombreuses et régulières rencontres entre les différents responsables permettent un bon fonctionnement du diplôme et une autoévaluation pertinente ; en revanche les modalités de pilotage ne sont pas uniformisées ni coordonnées pour l'ensemble de la mention. Enfin, les nombreuses manifestations permettant les échanges entre les étudiants et les enseignants ne compensent pas l'absence de conseil de perfectionnement. Sa mise en place doit être une des priorités. L'évaluation des enseignements par les étudiants mérite aussi d'être systématisée.

Les modalités de suivi et d'acquisition de compétences sont classiques et cohérentes. Certains étudiants bénéficient d'un suivi individuel (Université Jean Moulin Lyon 3 – UL3) mais les résultats de ce suivi apparaissent contrastés. Le dossier ne mentionne pas d'outil précis de suivi des compétences (portefeuille de compétences ou livret de l'étudiant).

Résultats constatés

Le master *Droit public* est très attractif ; en témoigne un effectif global très satisfaisant (plus de 260 inscrits), avec une répartition classique d'une vingtaine d'étudiants par parcours de M2. L'essentiel des étudiants se retrouve dans le M1 *Droit public* (avec une moyenne d'environ 145 étudiants ces trois dernières années contre 22 dans le M1 *Droit public des affaires*). Près d'un étudiant sur deux (46 %) provient d'une autre université française. La grande majorité (90 %) des inscrits de la mention sont titulaire d'un baccalauréat général.

Les taux de réussite sont dans l'ensemble satisfaisants avec toutefois des taux beaucoup plus faibles en M1 à l'UL2 (41 % en 2017-2018) et des données manquantes pour l'université de Saint-Étienne.

Le suivi des diplômés est réalisé par les services statistiques propres à chaque établissement, et pour certains parcours, par un réseau d'anciens diplômés. Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3, 20 % des inscrits poursuivent en doctorat et 79 % sont insérés dans la vie professionnelle, la grande majorité en contrat à durée indéterminée occupant un emploi en adéquation avec le niveau de diplôme. Pour l'Université Lumière Lyon 2 les chiffres montrent une insertion professionnelle également satisfaisante même si le taux de répondants est plus faible. Pour l'Université Jean Monnet Saint-Étienne, les chiffres sont plus contrastés mais globalement satisfaisants. Les enquêtes sur le devenir des étudiants sont de qualité et permettent d'apprécier finement l'insertion professionnelle de ces derniers.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une offre de formation riche et attractive.
- Une professionnalisation importante.

Principaux points faibles :

- Faiblesse du pilotage global de la mention (absence de conseil de perfectionnement).
- Une structure de la mention relativement complexe ce qui peut nuire à sa lisibilité.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit public* est une offre de formation attractive. Forte de son équipe pédagogique investie, la formation permet de parfaire la culture publiciste des étudiants et de les insérer sur le marché de l'emploi grâce notamment à une spécialisation progressive et la part accordée à la professionnalisation. La mention doit se doter cependant d'un conseil de perfectionnement et plus largement réduire les disparités inutiles entre parcours, ce qui permettrait de gagner en cohérence et lisibilité et donnerait davantage de sens à la co-accreditation. Il convient aussi de mettre en place un suivi des compétences par le biais d'un livret de l'étudiant par exemple.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Économie sociale et solidaire* est une formation créée en 2004. Dispensé en deux ans, délivré en formation initiale et en formation continue, il prépare essentiellement à une insertion professionnelle dans les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Après un tronc commun en première année de master (M1) il se diversifie en seconde année de master (M2) en trois parcours fondés sur le statut des étudiants : ESS en formation initiale, ESS en formation continue et *Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire* (GOESS) en alternance.

Alors que cette formation est inscrite dans une co-accréditation des universités Lumière Lyon 2 (UL2) et Jean Monnet Saint-Étienne (UJM), il n'est fait état dans le dossier d'auto-évaluation que de celle qui est dispensée par l'UL2, la seule mention l'UJM étant pour préciser qu'elle « s'est retirée », sans que l'on en sache davantage.

ANALYSE

Finalité
L'objet premier de la formation étant de former des cadres polyvalents destinés à piloter des organisations, accompagner les projets de financement ou de développement à l'international, ou encore créer des structures dans le secteur de l'ESS, le master transmet des savoirs généraux et techniques à caractère transversal, et apporte des connaissances et des compétences à caractère pluridisciplinaire. Il est ouvert dans cette perspective à des publics ayant des profils divers tant du point de vue de leur cursus disciplinaire d'origine que de leur immersion professionnelle en cours avec la formation continue. Les contenus de la formation sont en adéquation avec les objectifs fixés en couvrant une large palette de connaissances et de compétences, pour un volume d'enseignement de ce fait peu important par matière, notamment en M1 avec pour la plupart 12, 15 ou 16 heures par semestre. La formation est bien en phase avec les métiers visés et, au-delà de l'acquisition de compétences, permet de bien appréhender les spécificités de l'ESS, en ayant le souci constant que celles-ci soient prises en compte dans l'ensemble des approches.

Positionnement dans l'environnement

La formation se place dans un environnement comptant au plan national un nombre croissant de masters ESS. Le déploiement de tels masters a en effet été très dynamique durant les quinze dernières années, caractérisant un réel engouement régional, national et sociétal pour ce champ et ce type de formations.

Comme le montre précisément le dossier, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il existe diverses formations de ce niveau dans les universités (Grenoble : université et Sciences po) et un certain nombre d'organismes (Arobase à Villeurbanne et Grenoble, Institut régional universitaire polytechnique (IRUP) – à Saint-Étienne ; École supérieure de commerce et développement Afrique Amériques. Asie (ESCD 3A) - à Lyon. Le master ESS ici considéré trouve pleinement sa justification vis-à-vis de ces autres formations en raison de son positionnement transversal, plus généraliste et de son rayonnement qui lui confèrent spécificité et attractivité, même s'il est un peu exagéré d'affirmer que c'est « la seule formation, en France, qui s'intéresse à l'ensemble du champ académique et scientifique de l'ESS ».

Le master est adossé à deux laboratoires : l'unité mixte de recherche (UMR) TRIANGLE, et notamment son axe « Economie des institutions et économie sociale », de l'Université Louis Lumière et du CNRS et l'équipe d'accueil en gestion « Coactis » et son axe « Innovations durables : sociales, managériales et entrepreneuriales ». L'organisation, depuis plus d'une dizaine d'années, de séminaires annuels communs avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble et l'Institut national des sciences agronomiques (INSA) de Lyon renforce l'adossement à la recherche.

Le master prend par ailleurs appui, ce qui est très positif, sur la Chaire d'entrepreneuriat en ESS, qui sert de plateforme de mise en relation de la formation comme de la recherche avec de nombreuses organisations du champ.

Les partenariats existants à l'échelle internationale sont également source de rayonnement de la formation : avec l'Université royale de droit et sciences économiques de Phnom Penh pour la délivrance d'un double diplôme de M2 en ESS au Cambodge (on peut toutefois s'interroger sur le degré d'adaptation nécessaire pour prendre en compte une réalité économique et sociale très différente, et sur l'usage, présenté comme exclusif, de la langue anglaise) et avec l'École supérieure de la francophonie à Sofia, en coopération avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et un consortium d'universités francophones. Les perspectives de nouveaux doubles diplômes avec les universités de Yaoundé 2 et Tunis complètent la dimension internationale.

Les formations délocalisées, qui représentent près de la moitié des effectifs totaux, auraient dû faire l'objet d'une présentation permettant de comprendre ce qui relève d'une adaptation à des situations locales très différentes, et ce qui relève de la conception construite en France : intervenants, conditions d'enseignement ...

Organisation pédagogique

La structuration de la formation est cohérente : elle permet une pédagogie adaptée à des publics aux profils divers et de régime d'études différents (formation initiale, continue et, dans le parcours GOESS, en contrat de professionnalisation).

Les enseignements sont organisés de façon à permettre une spécialisation progressive passant d'une multiplicité de contenus traités de manière assez généraliste à des questions spécifiques adaptées à chaque type de parcours. La formation prend de plus en compte la situation personnelle des étudiants et l'immersion professionnelle de son public.

Elle permet à une partie de son public de bénéficier de la validation des acquis personnels et professionnels (VAPP), mais a peu développé la validation des acquis de l'expérience (VAE) (une seule terminée, un en cours en trois ans). Il semble par ailleurs nécessaire de veiller à ce que la diversité très souhaitable des parcours n'aboutisse pas à réduire les interactions entre les différentes catégories d'étudiants.

La formation à la gestion de projet et au développement durable, particulièrement utiles pour les organisations de l'ESS, sont logiquement mis en exergue dans les enseignements. La professionnalisation est satisfaisante par les dispositifs pédagogiques mis en place (connaissance de l'entreprise, initiation à l'entrepreneuriat, mise en adéquation des stages aux besoins professionnels...).

Le master est doté d'une solide équipe d'enseignants-chercheurs spécialisés en ESS, ce qui confère un bon adossement à la recherche, mais gagnerait à voir renforcée l'approche territoriale qui permettrait d'élargir encore l'approche de l'ESS

La formation au numérique est classique avec des enseignements aux outils et au travail collaboratif via des plateformes, telle Moodle, proposées par l'Université.

L'enseignement en langue se résume à un cours d'anglais en M1 puis en M2 (hors formation continue), ce qui peut sembler assez faible pour une formation affirmée comme ouverte à l'international. Cette remarque vaut d'autant plus que, d'une part, certains étudiants du master s'inscrivent dans le M2 ESS délocalisé de Phnom-Penh où les enseignements sont en anglais (de quatre à sept par année), d'autre part, un objectif important est l'accompagnement de projets à l'international, avec la participation à un programme « Interreg » sur l'innovation dans l'Arc Alpin.

Les perspectives de nouveaux doubles diplômes avec les universités de Yaoundé 2 et Tunis complètent la dimension internationale mais imposent de renforcer le cadre d'exigences pour l'attribution de diplômes par l'UL2.

Pilotage

L'équipe pédagogique est nombreuse et diversifiée ; les professionnels ont cependant pour la plupart d'entre eux un statut de consultant et il est difficile d'apprécier sur cette base l'adéquation de leur profil aux besoins des organisations de l'ESS. Le master dispose d'un comité de pilotage opérationnel constitué des deux responsables de mention, enseignants-chercheurs en économie et en gestion, d'un professeur associé qui fait le lien avec le monde professionnel ainsi que des responsables d'année et de parcours.

Le conseil de perfectionnement est de création récente (2018). Il intègre comme il se doit les représentants des différentes parties prenantes du master et a également vocation à orienter la formation eu égard aux besoins d'amélioration progressive. On ne trouve pas dans le dossier de compte rendu du premier conseil de perfectionnement pour appréhender l'effectivité du rôle pertinent qu'on lui a assigné. On ne trouve pas non plus trace de l'évaluation des enseignements effectuée auprès de l'ensemble des étudiants. Une enquête de satisfaction a cependant été réalisée en 2018-2019 par l'Université qui montre une assez large satisfaction d'ensemble concernant la formation. Il convient également de souligner que le dossier montre qu'un solide travail d'autoévaluation de la formation a été réalisé dans lequel les perspectives d'amélioration progressive qui y pointées paraissent tout à fait pertinentes.

Les conditions de mise en œuvre des crédits européens et de contrôle des connaissances sont classiques. On ne trouve cependant pas trace dans le dossier de supplément au diplôme ni du livret de l'étudiant. Il n'existe pas non plus de portefeuille de compétences. Les modalités de suivi de l'acquisition des compétences auraient mérité une présentation plus précise dans le dossier.

Résultats constatés

Les résultats observés proviennent d'extractions Apogée, de données du Service des études statistiques et de l'aide au pilotage (SESAP) de l'UL2 ainsi que de données d'enquêtes de l'association étudiante « Essentiel ». Curieusement les données fournies en annexe sur les inscriptions dans le master font apparaître des discordances (notamment une forte différence en 2018 pour le M1) au regard de celles fournies dans le dossier principal, différence qui n'est pas explicitée dans le dossier.

Au vu des informations du dossier principal assez bien détaillées et analysées, le master est attractif et très sélectif : le dossier indique qu'en M1 30 % des candidats ont été sélectionnés sur la période 2016-2018. Les effectifs se situent à un niveau élevé et progressent en particulier en M2 où ils passent, tous groupes confondus, à 97 étudiants en 2018-2019, contre 59 en M1. Les inscriptions dans les formations délocalisées du diplôme rendent compte largement de ces différences d'effectifs. On peut ainsi noter seulement six étudiants sous contrat de professionnalisation en 2018-2019 dans le parcours de M2 GOESS.

Les taux de réussite aux examens sont assez satisfaisants (en 2017-18, 68 % en M1 ; de 83 à 95 % selon les parcours en M2, hormis au Cambodge où ils se situent à 75 %). On peut s'étonner qu'il ne soit nullement fait état dans le dossier de poursuites d'études en doctorat, alors que la qualité des mémoires en M2 est soulignée.

Elle bénéficie d'une attractivité importante, tant au niveau national, pour le M1 comme pour le M2 qu'international

L'enquête 2018 sur l'insertion professionnelle réalisée par l'association « Essentiel », dont les taux de répondants est cependant un peu faible (40 % en formation initiale et 1/3 en formation continue), traduit des résultats satisfaisants en termes de taux d'insertion (60 % à quatre mois après la sortie d'études et 84 % à six mois), dans des activités trouvées pour moitié dans le secteur associatif et très largement par ailleurs dans les autres types de structures de l'ESS et les établissements publics. Les contrats sont cependant pour moitié en contrat à durée déterminée, et logiquement plus favorables, notamment quant au niveau de rémunération, pour les diplômés de la formation continue.

On peut, au passage, s'étonner qu'un dossier officiel d'auto-évaluation considère comme une référence un classement des masters par une officine privée, sans aucune interrogation sur les fondements de ce classement effectué dans un champ RSE/ESS mal défini.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation répondant par sa transversalité aux attentes de l'environnement socioéconomique local et adossée à une chaire ESS.
- Une diversité des possibilités pour suivre la formation.
- Des partenariats internationaux solides.
- Une articulation étroite avec la recherche.
- Une organisation et une structuration cohérentes et pertinentes.

Principaux points faibles :

- La faiblesse des informations relatives aux délocalisations au regard des effectifs concernés.
- Une enquête sur l'insertion professionnelle aux taux de répondants un peu faibles au regard de la spécificité de la formation.
- Une formation en alternance encore très faible, aucune mention de l'apprentissage, et une VAE marginale.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette formation de qualité est bien située dans le paysage de l'ESS, au plan régional, national et international.

Il conviendrait de chercher à bénéficier pleinement de la mise en place du conseil de perfectionnement pour contribuer à l'amélioration progressive de la formation. Il s'avérerait utile de systématiser et de préciser dans cette perspective les outils d'analyses issus notamment d'enquêtes d'insertion annuelles pour aider au pilotage de la formation et d'instaurer une plus grande formalisation des dispositifs pédagogiques de suivi de l'acquisition des compétences. Une réflexion sur le renforcement de l'enseignement de l'anglais et de cours en anglais, ou encore une plus large utilisation des outils du numérique pourraient également conforter l'orientation internationale de la formation. Le développement de l'alternance et de la VAE permettrait de diversifier encore des parcours, en veillant toutefois à un accroissement des interactions entre ceux-ci. Enfin, la perspective de la poursuite en doctorat pour certains étudiants mériterait d'être valorisée.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Moulin Lyon 3, Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Justice, procès et procédures* est une formation spécialisée en deux ans ayant pour objectif de former les étudiants souhaitant exercer une profession dans le domaine de la justice ou de la police pour laquelle une connaissance approfondie du droit procédural et une découverte des techniques judiciaires ou para-judiciaires sont nécessaires. Il comprend trois parcours dont les enseignements sont dispensés sur des sites différents : le parcours *Professions judiciaires* à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UL3), le parcours *Professions de la justice* à l'Université Jean Monnet - Saint-Étienne (UJM) et le parcours *Médiation* à l'Université Lumière Lyon 2 (UL2). Tandis que le premier se concentre sur le droit des procédures au niveau interne, européen et international, le deuxième s'ouvre à des matières de droit substantiel. Le troisième, enfin, a pour objectif de former aux techniques de la médiation et de préparer aux métiers en lien avec cette thématique. Les enseignements sont dispensés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou séminaires. Un stage ou la rédaction d'un mémoire recherche est prévu(e) en deuxième année de master (M2). La formation est ouverte en formation initiale et en formation continue.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues sont clairement exposées. Les métiers et/ou les poursuites d'études sont bien renseignés et correspondent à la formation. Le contenu des enseignements est en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels de la formation. Les trois parcours, situés sur des sites différents, sont complémentaires.
Positionnement dans l'environnement
Le master <i>Justice, procès et procédures</i> , avec ses trois parcours sur des sites différents – UL3, UL2, et UJM - a un positionnement fort au niveau régional. Les parcours <i>Professions judiciaires</i> et <i>Professions de la justice</i> se rapprochent de la plupart des formations proposées dans ce domaine au niveau national. Le parcours <i>Médiation</i> est, quant à lui, davantage original.

L'environnement du master en matière de recherche est de qualité en raison notamment de l'adossement à un centre de recherche au sein de l'établissement où ses enseignements sont dispensés, du suivi par les étudiants de manifestations scientifiques, ainsi que de leur participation à des travaux empiriques.

La formation a un très bon environnement socio-économique en raison de partenariats avec plusieurs branches professionnelles directement en lien avec la thématique de la formation (magistrature, barreau, association de médiateurs). Ces partenariats se concrétisent, par le biais d'une convention, sous différentes formes : intervention de praticiens dans les trois parcours, participation des étudiants à des audiences et visite de sites ou institutions, aide à la professionnalisation avec la proposition de stages ou encore organisation de journées d'études. Le master n'affiche aucun partenariat avec le milieu associatif ou culturel.

Il bénéficie de coopérations internationales (programme Erasmus pour les trois parcours et conventions bilatérales pour le parcours *Médiation*) ce qui donne la possibilité d'effectuer un ou deux semestres du master à l'étranger. On ignore toutefois les mécanismes concernant la mobilité des enseignants et des personnels administratifs. Un partenariat plus spécifique est mis en place entre le parcours *Médiation* de l'UL2 et la Maîtrise de prévention et de règlement des différends de l'Université de Sherbrooke.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est bien structurée et lisible avec une spécialisation progressive pour les trois parcours, qui se manifeste par la présence croissante d'enseignements de procédure (parcours *Professions judiciaires* et *Professions de justice*) ou techniques (parcours *Médiation*) au cours des deux années du master. De manière très positive, on peut noter que les différents parcours ne se recoupent pas et qu'il existe une véritable spécificité des enseignements au sein de chaque parcours dès la première année (M1), mais la proximité des titres des différents parcours peut prêter à confusion et mériteraient une redéfinition.

Le dossier indique que la formation offre un parcours adapté au public en formation initiale ou continue. On regrette qu'il n'y ait pas davantage de précisions relativement à la formation continue. Les modalités d'enseignement sont adaptées aux étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau). Un accès à la formation après validation des acquis de l'expérience (VAE) est prévu pour les deux années, quel que soit le parcours.

La professionnalisation est présente dans le cursus de la formation. Elle tient essentiellement à l'intervention de praticiens, la présence d'apprentissages pratiques tels que la rédaction d'actes ou de protocoles, et la réalisation d'un stage d'une durée de trois mois dans les milieux judiciaires ou para-judiciaires. On apprécie l'existence d'un séminaire destiné à accompagner les étudiants dans leur recherche de stage professionnel, ainsi que la mise en place de modules permettant d'acquérir des compétences additionnelles pour la recherche d'emploi et l'organisation de la vie professionnelle.

La recherche occupe également une place importante au sein du master, qu'il s'agisse de l'intervention d'enseignants-chercheurs, de la rédaction en deuxième année d'un mémoire ou d'une partie « thème de recherche » au sein du rapport de stage, ou du suivi par les étudiants de conférences en lien avec la thématique de la formation proposées par le centre de recherche.

Des pédagogies innovantes ont été mises en place (jeu de cartes conceptuelles, clinique de la médiation). L'utilisation du numérique, qui consiste principalement à donner accès à une plateforme pédagogique et aux banques de données de revues juridiques, est classique. On apprécie l'effort de sensibilisation des étudiants à la dématérialisation des procédures.

Outre la mobilité des étudiants, l'apprentissage de l'anglais juridique, l'existence d'un cours de droit comparé en langue anglaise dans le parcours *Professions judiciaires*, d'un atelier international en partenariat avec une université allemande dans le parcours *Professions de la justice* et d'un échange d'étudiants avec une université canadienne dans le parcours *Médiation*, assurent une bonne internationalisation de la formation.

Pilotage

Les différentes équipes pédagogiques, décrites en annexe, sont composées, dans une bonne proportion, d'enseignants-chercheurs et de praticiens. Les seconds, qui exercent des métiers en lien avec les formations, ont en charge des cours à visée pratique, ce qui est cohérent. Il convient toutefois de veiller au maintien de cet équilibre, en particulier dans le parcours *Médiation* où la présence de praticiens est plus importante.

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont assez peu décrits. De même, aucune information concernant les modalités de réunion n'est fournie dans le dossier. Le conseil de perfectionnement est en place dans deux parcours. On regrette qu'il n'en soit pas ainsi pour le troisième (parcours *Médiation*). Le bilan annuel réalisé à l'initiative du responsable de la formation, même s'il est à prendre en considération au titre de l'autoévaluation, ne permet pas de compenser totalement l'absence d'un tel conseil. Lorsqu'il est mis en place, il associe très pertinemment des universitaires, praticiens du droit, étudiants et personnels administratifs. On ignore la fréquence des réunions. Il aurait été intéressant de connaître le compte-rendu de réunions du conseil de perfectionnement lorsqu'il est mis en place, ainsi que le bilan effectué par les responsables de formation. À la lecture du dossier, il ne paraît pas exister de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

La formation prévoit une évaluation du stage et des enseignements par les étudiants. Les modalités de contrôle de connaissances, sous la forme d'un examen terminal écrit avec une coloration pratique en seconde année et de contrôle continu, sont en adéquation avec la finalité de la formation. On apprécie en outre l'évaluation des étudiants à travers le rapport de stage ou le mémoire de recherche. Les travaux font l'objet d'une soutenance devant un jury. La maquette des parcours *Professions judiciaires* et *Professions de la justice* ne témoigne d'aucun déséquilibre significatif dans la répartition des crédits ECTS du point de vue tant du volume horaire que de l'importance des unités d'enseignement. Les éléments fournis à propos du jury d'examen sont insuffisants pour apprécier sa composition et les modalités de réunion. On ignore les modalités du suivi des compétences.

Un supplément au diplôme, très clair, concernant uniquement le parcours *Professions judiciaires* est fourni en annexe.

Des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants sont mis en place, notamment en seconde année du master au moment du stage et de la rédaction du rapport de stage et du mémoire.

Résultats constatés

Les effectifs varient, pour le parcours *Professions judiciaires*, entre 18 et 20 étudiants en seconde année, pour le parcours *Professions de la justice*, entre 36 et 57 étudiants en première année et entre 17 et 26 étudiants en seconde année et, pour le parcours *Médiation*, entre 14 et 17 étudiants en première année et entre 11 et 20 étudiants en seconde année. Ces chiffres révèlent, pour les trois parcours, une très bonne attractivité.

Le taux de réussite en M2 se situe, pour le premier parcours, à 100% ; pour le second, autour des 90-95 % (un à trois ajournés) ; pour le troisième entre 54,5 % et 80 %. Il aurait été intéressant de connaître la raison de la fourchette basse pour le parcours *Médiation*.

Le suivi des diplômés paraît satisfaisant. La plupart d'entre eux passe des concours ou examens professionnels, ce qui explique des délais variables d'insertion professionnelle, laquelle est d'environ 70 %, 30 mois après le diplôme.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Parcours couvrant un panel de carrières diversifiées et adaptées au monde de la justice.
- Bon positionnement régional.
- Bonne place de la professionnalisation.
- Bonne place de l'international.

Principaux points faibles :

- Absence du conseil de perfectionnement au niveau de la mention et dans le parcours *Médiation*.
- Fourchette basse du taux de réussite-en M2 du parcours *Médiation*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier ne fait part d'aucune perspective d'évolution du master, ce qui peut, sans doute, se comprendre au regard du bon niveau de cette formation. La formation devrait néanmoins mettre en place rapidement un conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Par ailleurs l'irrégularité du taux de réussite dans le M2 parcours *Médiation* appelle à la vigilance.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne ; Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Management* est structuré en quatre semestres. Il est dispensé sur deux établissements co-accrédités l'Université Jean Monnet (UJM) sur le site universitaire de Saint-Étienne qui comprend également le site de Roanne et l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UL3) sur Lyon et le site de Bourg En Bresse. La formation propose 10 parcours (quatre à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Saint-Étienne et six à l'iaelyon School of management (IAE de l'UL3).

A l'IAE de Saint-Étienne : *Management de Projet* (MP) (Saint-Étienne et Roanne) ; *Management International* (MI) ; *Management des Organisations de la Santé* (MOS) ; *Management du Commerce et de la Distribution* (MCD)

À l'iaelyon School of management : *Management, conseil et changement* (MC2) ; *Management du développement et de la transmission des petites entreprises & activités règlementées* (MADE-TPE & ACRE) ; *Certification intégrée et performance globale* (CIPG) ; *Management public et conduite du changement* (MP2C) ; *Conduite du changement dans les territoires, Établissements et réseaux sanitaires et médicaux sociaux* (CTERSAMS) ; *Recherche intervention et gestion socio-économiques* (RIGESE).

Le projet IDEX vise la construction d'une *School of Management* de l'Université de Lyon, composée des deux établissements (département management et finance de l'IAE de l'UJM et IAE de l'UL3). A ce titre, un rapprochement des deux offres de formation est en cours d'élaboration, pour dépasser la situation actuelle qui est pour l'essentiel la juxtaposition de deux démarches d'établissements, avec très peu de points communs, ce qui se traduit dans le dossier et nécessairement dans l'évaluation.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la mention sont clairement présentés. La mention <i>Management</i> vise plus particulièrement au développement des compétences suivantes : la capacité à comprendre et évaluer des situations de gestion dans les organisations ; l'aptitude à formuler et à prendre en compte les logiques de management dans les décisions opérationnelles et dans les processus de décision et de mise en œuvre stratégique ; la conduite de changements dans les entreprises et les organisations. Les objectifs des parcours sont clairement présentés. Les parcours de la mention <i>Management</i> poursuivent une vision globale et intégrée du management, en particulier dans les dimensions essentielles de la conduite du changement organisationnel et du rôle des managers. Parmi les 10 parcours, trois sont « généralistes », cinq visent des débouchés sectoriels et deux ont une approche fonctionnelle.

Les objectifs métiers sont renseignés. Au niveau de la mention, ils correspondent à l'exercice de responsabilités managériales (niveau cadre ou direction) dans les différentes spécialités de gestion. Au niveau de chaque parcours, une liste détaillée est proposée. Chaque liste cerne une amplitude de métiers large et non exhaustive. Cette amplitude pourrait sans doute être réduite et ainsi faire apparaître une meilleure lecture de la correspondance entre la formation et les métiers en sortie. Les enseignements ne sont pas renseignés au-delà des intitulés et cela ne permet pas d'apprécier leur cohérence avec les objectifs professionnels.

Les objectifs de la formation ainsi que les débouchés métiers sont présentés aux étudiants au travers de supports nombreux et variés et à des périodes renouvelées et sont également accessibles en permanence.

Toutefois la diversité des parcours rend peu lisible la cohérence de l'offre globale, d'autant plus que les offres des deux établissements apparaissent plus juxtaposés que coordonnés.

Positionnement dans l'environnement

L'articulation avec les cursus universitaires au niveau local est présentée via le nombre de formations : une licence de gestion, 12 licences professionnelles, 13 masters axés sur l'ensemble des fonctions clés de l'entreprise. Le positionnement régional et national n'est pas traité.

En ce qui concerne l'articulation de la formation avec la recherche, elle est présentée via l'appartenance des enseignants-chercheurs de la formation au laboratoire Coactis et au centre de recherche iaelyon Magellan, l'existence de conférences optionnelles ou obligatoires et la dispense d'enseignements (méthodologie de mémoire et initiation à la recherche) au sein de la mention, dédiés à la préparation de la recherche. Est également soulignée l'invitation faite aux étudiants à réfléchir sur la base de lectures d'articles de revues scientifiques. On aurait aimé avoir plus d'informations sur le parcours RIGESE en particulier pour les poursuites d'études en doctoral.

En ce qui concerne l'articulation avec les partenaires socio-économiques, les relations sont nombreuses et structurées par des partenariats dont certains depuis de nombreuses années. Il s'agit de véritables partenariats

Ainsi pour l'IAE de Saint-Étienne, on peut notamment noter pour le parcours MOS des partenariats avec le centre hospitalier universitaire de Saint-Étienne et l'Institut de formation des cadres de Santé ; pour le parcours MCD des partenariats avec le Groupe Casino branche proximité de Casino Easydis ; pour le parcours MP des partenariats avec l'Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale (IREIS), le Crédit Agricole.

Au niveau de l'iaelyon, on peut notamment relever les partenariats du parcours CTERSAMS (IFCS, DOMIDEP, Cliniques Mutualistes, ACPPA, KORIAN...) et du parcours Management public et administrations décentralisées (Métropole de Lyon, Mairie de Villeurbanne, de Bourg-en-Bresse..., SNCF ou Kéolis).

En ce qui concerne la coopération internationale elle se traduit par la mobilité entrante et sortante. Il est fait mention pour l'IAE de Saint-Étienne de 24 universités partenaires mais sans données supplémentaires. Pour l'IAE de Lyon, l'information sur ce point est encore plus succincte.

Organisation pédagogique

Les parcours sont proposés tant en formation initiale qu'en formation continue.

La mutualisation en tronc commun est très présente dans la formation au sein de chaque établissement, y compris dans les parcours des deuxième années de master (M2). Un socle de crédits commun aux différents parcours - 12 crédits ECTS minimum - concerne les unités d'enseignement (UE) relatives aux fondamentaux du management, de la gestion des équipes et de la gestion de projets : Management d'équipe ; Gestion des compétences ; Diagnostic stratégique ; Processus qualité ; Contrôle de gestion ; Gestion de projet.

La spécialisation apparaît de fait très tardivement dans la formation puisqu'elle n'intervient réellement qu'au cours de la M2.

Par ailleurs, on observe que les deux établissements fonctionnent en totale autonomie. On peut ainsi s'étonner que les parcours proches MOS à Saint-Étienne et CTERSAMS à Lyon ne mentionnent aucun champ de collaboration. On s'interroge également sur la place d'un parcours sur le management public dans un ensemble centré sur le privé.

La démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) est très présente notamment à l'IAE de Saint-Étienne où depuis 2015 il a été mis en place de la VAE collective. Des promotions allant de 12 à 30 candidats bénéficient d'un accompagnement très complet réalisé par des enseignants-chercheurs. Le nombre de professionnels validant leur acquis d'expérience a doublé en quatre ans.

L'accompagnement des étudiants dans la recherche de stage mais également d'alternance est présenté clairement ; ils bénéficient notamment de l'assistance d'un responsable commercial pour la recherche de contrats d'alternance, et d'une plate-forme numérique d'insertion professionnelle pour la recherche de stages. Le suivi de l'alternance présente un dispositif étoffé. Dans le cadre d'un projet d'établissement « Mieux d'insérer », les étudiants bénéficient d'un accompagnement transversal à l'IAE de Lyon pour l'élaboration de leur projet professionnel. Le dispositif est très clairement présenté et fait apparaître un suivi continu, progressif, et très complet via l'apport de nombreux services tant de l'Université, qu'extérieurs, spécialisés dans cette thématique. A Saint-Étienne l'apprenant est encadré par un tuteur professionnel et un tuteur enseignant

En ce qui concerne le thème du numérique, il est présente dans les deux IAE, mais de façon différente puisque les plateformes utilisées sont différentes. A Lyon, depuis 2013, des séminaires internationaux sur la pédagogie numérique sont proposés dans le cadre d'un événement annuel « l'international week ».

La place de l'international dans l'organisation pédagogique, associe à la présence de cours de langues et la mobilité entrante et sortante des étudiants, sans que l'on sache toutefois le nombre d'étudiants réellement concernés, les chiffres étant absents pour Saint-Étienne et concernant l'ensemble de l'IAE pour Lyon.

La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est renseignée de façon détaillée et complète.

Le diplôme est accompagné d'un supplément (IAE Lyon, sans information pour Saint-Étienne). Les connaissances et compétences sont retranscrites dans un supplément au diplôme.

Pilotage

En ce qui concerne l'IAE de Saint-Étienne, l'équipe pédagogique est composée de neuf enseignants-chercheurs statutaires, d'un professeur associé et de 70 vacataires. Les vacataires représentent entre 25 et 60 % du volume des cours selon les parcours, Les informations sur les vacataires sont très bien renseignées et permettent d'apprécier une adéquation entre leurs profils et les enseignements dispensés et notamment les enseignements « cœur de métier ». Les missions pédagogiques des enseignants-chercheurs sont clairement définies. Ils exercent notamment deux missions principales à savoir le pilotage d'un parcours de formation et la coordination des enseignements d'un champ disciplinaire pour les quatre parcours.

En ce qui concerne l'iaelyon, la répartition entre les catégories d'intervenants n'est pas renseignée.

Les modalités de pilotage de la formation, à l'IAE de Saint-Étienne, sont clairement présentées : un comité de direction « mention Management » qui débat des objectifs pédagogiques, des projets en cours, des règles d'organisation, des cas d'étudiants ; un comité des projets organisé deux fois par an qui a vocation à lancer et assurer le suivi des projets transversaux et enfin un comité de pilotage organisé en début d'année universitaire pour les formations en alternance, en collaboration avec Formasup et qui il rassemble étudiants et tuteurs professionnels.

Une réunion de bilan est planifiée chaque semestre entre le responsable de parcours et les étudiants (délégués ou groupe complet) afin de faire un bilan sur les enseignements et l'organisation de la formation. Une réunion par champ disciplinaire est prévue annuellement pour coordonner les enseignements avec les vacataires professionnels. Une assemblée générale du département *Management* de l'IAE annuelle permet enfin d'informer et d'échanger avec l'ensemble des vacataires professionnels qui interviennent dans les formations. Un conseil de perfectionnement IAE se réunit quatre fois dans l'année pour évaluer et faire évoluer l'offre de formation à Saint-Étienne.

En ce qui concerne les modalités de pilotage de la formation à l'iaelyon, on constate une confusion entre comités de pilotage et comités de perfectionnement, et on note un comité de pilotage, un comité de perfectionnement organisé annuellement. Ces comités sont convoqués par parcours, mais peuvent également être réunis en commun. Ils intègrent des enseignants de la formation, des gestionnaires de scolarité et un échantillon d'étudiants volontaires (qui par définition changent chaque année) sans que la question de la stratégie d'ensemble ne soit au centre de son activité.

Les modalités d'évaluation sont différentes selon les deux IAE, résultat d'histoires différentes, sans qu'une volonté d'harmonisation ne soit exprimée

Sur tous ces points, on ne peut que constater, et déplorer l'absence d'instance de pilotage au niveau de la formation co-accréditée et une faible attention à l'harmonisation des pratiques.

Résultats constatés

En ce qui concerne l'IAE de Saint-Étienne : 60 % des étudiants des quatre parcours de la mention sont issus de licence *Sciences de gestion* ; 20 % sont issus de licence *Administration économique et sociale* ou du diplôme d'université d'études technologiques internationales (DUETI) de l'UJM et 20 % viennent d'autres établissements. Les quatre parcours bénéficient aussi d'un réseau de 3000 anciens étudiants. Pour l'IAE de Lyon, aucune donnée n'est renseignée sur le recrutement.

En ce qui concerne les effectifs, aucune donnée n'est renseignée dans le dossier d'autoévaluation, autre que le renvoi aux annexes concernées dont certains méritent attention. Pour l'iaelyon, si les effectifs de l'ensemble des parcours sont en progression (2016-2017 : 158 ; 2017-2018 : 149 ; 2018-2019 : 171), l'analyse des effectifs et de leur évolution par parcours présente de grandes disparités et les effectifs de trois parcours méritent attention : le parcours MADE-TPE & ACRE (2016-2017 : 9 ; 2017-2018 : 10 ; 2018-2019 : 12), le parcours MP2C (2016-2017 : 5 ; 2017-2018 : 5 ; 2018-2019 : 9), ce qui tendrait à conforter l'interrogation sur la pertinence de ce parcours dans cet ensemble et le parcours RIGESE : (2016-2017 : 9 ; 2017-2018 : 10 ; 2018-2019 : 12). Pour l'IAE de Saint-Étienne, les effectifs de l'ensemble des parcours sont en progression (2016-2017 : 297 ; 2017-2018 : 333 ; 2018-2019 : 312), l'analyse des effectifs et de leur évolution par parcours présente une plus grande homogénéité tant en formation initiale qu'en formation continue.

Pour le suivi des diplômés, en ce qui concerne l'IAE de Saint-Étienne, les résultats s'appuient sur les enquêtes demandées par le ministère et, en ce qui concerne l'iaelyon sur les enquêtes réalisées par l'observatoire de l'établissement à 27 mois et sur celles réalisées à six mois par l'IAE. La méthodologie de l'enquête à 27 mois est présentée clairement. Cependant on peut constater que les données relatives à l'insertion professionnelle tant dans le dossier que dans les annexes ne soient pas harmonisées entre les deux IAE

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'importance des partenariats avec les milieux socio-économiques.
- La procédure de VAE effective, surtout dans sa dimension collective, et l'alternance.
- Une réelle attractivité de la formation dans la majorité des parcours.
- Une attention à l'innovation pédagogique.

Principaux points faibles :

- La juxtaposition de l'offre de formation de deux établissements se partageant une accréditation sans gestion commune.
- Le positionnement régional et national non renseigné.
- La faiblesse des effectifs du parcours de management public dont la place dans cet IAE interroge.
- La faiblesse des informations relatives à certains parcours, en particulier à l'UJM.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il existe une très forte articulation entre la formation et les partenaires socio-économiques et ce sur les deux établissements co-accrédités. Ces relations nombreuses et structurées par des partenariats démontrent l'intérêt porté à l'adéquation entre la formation et ces milieux ainsi que la reconnaissance par ces derniers de la pertinence des formations concernées.

L'évolution des effectifs de certains parcours doit amener une réflexion partagée avec les acteurs socio-professionnels sur leur devenir, tout comme l'éventualité de rapprochement de parcours voisins, éclairé par une analyse précise de taux d'insertion professionnelle par parcours.

Il est par ailleurs absolument indispensable de dépasser la logique de simple juxtaposition de l'offre de formation des deux établissements co-accrédités.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université de Jean Moulin Lyon 3 ;
Université Jean Monnet - Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management et administration des entreprises* (MAE) de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et de l'Université Jean Monnet - Saint-Étienne (UJM) est un diplôme de double compétence. Présent dans de nombreux Instituts d'administration des entreprises (IAE), dont il représente un diplôme historique, il a pour but d'apporter une formation généraliste mais de haut niveau en sciences de gestion à un public préalablement détenteur d'une autre compétence (couramment un master d'une autre discipline). Il se déploie ici dans l'*iaelyon School of management* et l'IAE Saint-Étienne à travers huit parcours de manière à couvrir les différents métiers du management : *Management général* (Lyon), *Management des organisations* (Saint-Étienne), *General Management Program* (Lyon), *Études et recherche en management* (Lyon et Saint-Étienne), *Management général* en formation continue (Lyon), *International master of business administration – IMBA* - en formation continue (Lyon), *Master of business administration -MBA-* (Lyon et Saint-Étienne), *Entrepreneuriat* (Saint-Étienne).

Ils se réalisent en formation initiale (FI) ou continue (FC) sur les sites des IAE lyonnais et stéphanois mais aussi en délocalisation (République Tchèque, Pologne, Hongrie et Liban).

Il est difficile à la lecture du dossier d'avoir une opinion complète sur le versant stéphanois, nombre d'informations ne concernant que Lyon.

ANALYSE

Finalité
L'ancienneté de ce format (fondé en 1956) atteste que le MAE bénéficie d'une reconnaissance professionnelle qui fonde cette pérennité. En l'espèce, outre les compétences générales attendues en termes de double compétence, sont également détaillées les compétences spécifiques aux différents parcours, tout comme les poursuites d'études qui apparaissent pleinement conformes au niveau de la formation. A ce dernier sujet, il est satisfaisant de constater que le master explicite clairement les débouchés professionnels possibles en s'appuyant notamment sur l'observation de l'insertion des sortants. La pertinence et la cohérence des enseignements au regard des objectifs scientifiques comme professionnels (essentiellement) semble en cela pleinement présente. Les délocalisations, au nombre de quatre (Prague, Lodz, Budapest et Beyrouth) démontrent également la pertinence de cette formation comme en témoigne les partenariats historiques actifs avec des institutions et ou entreprises locales, et la réalisation en formation continue.

Positionnement dans l'environnement

Si le format est commun aux IAE, ce qui induit une proximité nationale, il faut reconnaître à la formation évaluée le mérite d'une véritable réflexion en la matière et de son implantation dans un territoire régional en dynamique, avec un effort particulier pour prendre en compte les points forts du territoire stéphanois moins diversifié que son voisin lyonnais (commerce et distribution, santé).

L'articulation à la recherche est appréciée en ce qu'elle s'incarne par l'appui sur deux centres de recherche, les centres de recherche iaelyon Magellan, ne concernant que Lyon et Coactis dans lequel les deux IAE sont partie prenante. Cela permet une participation active à la formation d'enseignants-chercheurs de ces laboratoires qui interviennent dans le diplôme. On observe encore l'insertion dans la formation de modalités en rapport à la recherche (méthodologie et lecture d'articles notamment).

La formation bénéficie, outre des partenariats spécifiques liés notamment au cadre des délocalisations, des liens noués au niveau institutionnel par les IAE dispensant la formation avec de nombreuses organisations : entreprises internationales comme les petites et moyennes entreprises, les associations comme les réseaux professionnels. Cette dimension est donc double, institutionnelle et spécifique au diplôme, et constitue un point fort.

On peut enfin souligner un large éventail de coopérations internationales, donc de possibilités de mobilité pour les étudiants comme les enseignants ou les administratifs. Le pilotage même de ces questions est assuré par un personnel dédié.

Organisation pédagogique

Le format MAE, correspondant originellement à une seule seconde année de master (M2), ce qui peut expliquer la délicate articulation avec la première année de master (M1). En cela, si les huit parcours apparaissent assez clairement dissociables, la progression de la spécialisation n'est pas toujours évidente. On s'interroge encore sur la persistance d'un niveau de sortie en M1, qui semble constituer une survivance historique, avec l'attribution du titre de maîtrise, difficile à justifier dans l'organisation LMD qui s'impose.

On notera encore la très faible part de travaux dirigés qui apparaissent, sauf quelques exceptions, comme les temps de professionnalisation, la quasi-totalité des enseignements se réalisant donc sous forme de cours magistraux.

L'historique des validations des acquis professionnels (VAP) montre l'intégration de ce processus, alors que la validation des acquis de l'expérience (VAE) demeure quantitativement très faible, et que la possibilité de suivre la formation en alternance n'est pas vraiment détaillée.

La place de la professionnalisation est réelle et importante dans le diplôme. Les partenariats évoqués précédemment, mais aussi les projets et stages présents pour chaque année dans les différents parcours y concourent. L'accompagnement est fourni en divers dispositifs, et réalisé selon un schéma transversal aux institutions lyonnaise et stéphanoise. On peut également noter l'intérêt d'un parcours *Entrepreneuriat* à Saint-Étienne, dimension entrepreneuriale qui semble singulièrement absente des autres parcours.

La place de la recherche n'est pas simplement présente par l'adossement à une équipe, et donc par la diffusion des connaissances en relation au travers des interventions des chercheurs, mais également par le biais de sensibilisations spécifiques via la méthodologie du mémoire et surtout l'existence d'un parcours dédié « Études et recherche en management ».

En matière d'innovation pédagogique et numérique, le master bénéficie là encore de l'appui institutionnel avec, à Lyon, le pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique (*e-learning*, MOOC, *serious game*, etc.), la plateforme Moodle et de nombreuses ressources en ligne. Pour ce qui est de Saint-Étienne, rien n'est indiqué dans le dossier.

Si l'international est implicitement présent pour les délocalisations, il n'est pas pour autant absent des autres voies par la mobilité, notamment durant les stages, et l'enseignement de langues ou séminaires en anglais.

Pilotage

Dans cette partie du dossier d'autoévaluation on cherche, sans le trouver, ce qui permettrait de comprendre la façon dont le pilotage est exercé à Saint-Étienne, qui n'est mentionné que pour mentionner un lieu unique de formation, alors que toutes les autres mentions concernant Lyon.

L'équipe pédagogique du master répond pleinement aux attentes en matière de diversité et d'équilibre. A une grosse moitié (57 %) de titulaires (professeur des universités, maîtres de conférences, professeur agrégé du secondaire), répondent des vacataires en grande majorité praticiens.

La qualité des intervenants extérieurs est appréciée et leurs compétences sont en accord avec le niveau du diplôme. Pour autant, il apparaît que cet équilibre général ne semble pas présent pour les formations délocalisées pour lesquelles l'annexe au dossier fait apparaître une très faible part des titulaires de l'institution au sein des enseignements et ce, même si des universitaires sont toujours présents.

Outre la mention, chaque parcours possède son propre responsable et voit organiser un comité de pilotage.

S'agissant du conseil de perfectionnement, il est réuni chaque année par parcours sous l'égide du responsable. La structure, en ce qu'elle réunit les principaux intervenants, deux étudiants représentants et des partenaires, indique sa bonne ouverture.

A Lyon, les étudiants ont la possibilité d'évaluer les enseignements par un système d'enquête en ligne. Cependant il n'est pas certain que le conseil de perfectionnement au niveau de la mention existe autrement que sur le papier puisque le dossier mentionne que « la coordination entre les parcours étant opérée par le responsable de la mention »

Les modalités d'évaluations telles qu'exposées ne prêtent pas à commentaire concernant l'attribution des crédits ECTS (trois crédits ECTS pour chaque enseignement) ; on note par ailleurs des avancées sur l'organisation en blocs de compétences, mais selon des modalités différentes dans les deux IAE.

Le suivi des compétences est assuré, par un processus situé au niveau de l'Université et de l'iaelyon avec l'usage d'outils dématérialisés.

L'origine des étudiants n'est pas précisée et, *a fortiori*, analysée. Le format, visant à la double compétence et l'important du poids des parcours ne se prête que peu aux passerelles, et on ressent l'impression de couloirs parallèles.

L'aide à la réussite repose essentiellement sur l'accompagnement rendu possible par la taille modérée des effectifs de chaque parcours.

Résultats constatés

Concernant les effectifs, il faut constater une relative baisse pour certains parcours (le parcours délocalisé en Pologne est notamment en baisse sévère), baisse qui s'expliquerait, d'après le dossier d'autoévaluation, par le changement de la législation sur la sélection des candidatures. Sur un plan plus global, il faut noter d'une part la pyramide inversée du MAE (nombre d'étudiants en M2 supérieur au nombre d'étudiants en M1) qui peut s'expliquer par l'histoire du diplôme et le principe de double compétence (accès direct en M2), et d'autre part, cela est plus surprenant, la perte significative des étudiants sur le cursus. En effet, il apparaît que seul 40 % des étudiants inscrits en M1 s'inscriront par la suite en M2 (ceci calculé indépendamment des taux de réussite en M1), sans que des informations soient données sur le devenir de ces étudiants, et une éventuelle aide à la poursuite de leur parcours. On peut se demander si nous ne sommes pas dans une survivance entretenue d'une insertion professionnelle à Bac +4, en décalage avec la logique master.

L'insertion professionnelle, et cela est apprécié, est mesurée à travers des outils généraux de l'Université, mais aussi avec des enquêtes complémentaires réalisées par les IAE. En cela, le master dispose d'une palette intéressante d'informations et d'une observation dynamique de l'insertion. En pratique, l'insertion satisfait, sous la réserve du taux de répondants (parfois modéré). Les répondants démontrent quoi qu'il en soit une insertion conforme aux attentes dans la grande majorité des cas.

On peut regretter que même sur les délais de l'enquête d'insertion, il y ait des pratiques différentes, 27 mois à Lyon, 30 mois à Saint-Étienne, comme si l'un gardait les règles propres aux IAE alors que l'autre a adopté celles de l'Université.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un format de double compétence qui a fait historiquement ses preuves.
- Une réelle dimension internationale dans la formation.
- Une articulation avec la recherche éprouvée.
- Une insertion éprouvée du diplôme dans un environnement (institutionnel et économique) favorable.

Principaux points faibles :

- Une simple juxtaposition entre deux IAE qui ne produit guère de synergie.
- Le pilotage trop distant des parcours délocalisés.
- La faiblesse de la VAE et l'absence de détail de l'alternance.
- L'importance du nombre de diplômés de M1 ne poursuivant pas en M2, et l'existence d'une formation au niveau de sortie M1.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management et administration des entreprises* des Universités Jean Moulin Lyon 3 et Jean Monnet Saint-Étienne offre, au sein de grands groupes, un format de double compétence, présent dans de nombreux IAE, dont il a fait une partie de l'identité. Pour ce faire, il sait s'appuyer sur une forte équipe pédagogique (équilibré et en lien actif avec la recherche) et organisationnelle (notamment administrative). Un jeu de parcours permet une plus grande spécialisation.

Toutefois, la réduction des effectifs mérite attention, particulièrement sur certains parcours délocalisés tout comme le devenir des diplômés de M1 qui ne s'inscrivent pas en M2.

Le pilotage des parcours délocalisés, trop distant, devrait être précisé et une attention particulière devrait être portée à la faiblesse de la VAE et à l'alternance.

Enfin, il est plus que nécessaire que la co-accréditation entraîne rapidement des conséquences importantes sur le rapprochement de nombreuses pratiques qui aujourd'hui relèvent plus d'une juxtaposition issue de l'histoire que d'une harmonisation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Lumière Lyon 2 - Université Jean Monnet - Saint-Étienne ; École normale supérieure de Lyon

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Monnaie, banque, finance, assurance* (MBFA) prépare à un large panel de métiers dans le domaine de la banque et de l'assurance.

Ce diplôme est dispensé sur plusieurs sites : Université Lumière Lyon 2 (UL2) à Ecully, École normale supérieure de Lyon (ENS), Université Jean Monnet Saint-Étienne (UJM).

La première année est généraliste et commune à cinq parcours sur six ; seul le parcours *Conseiller de clientèle professionnelle et gestion de patrimoine* (CC- PRO/GP) est spécialisé dès le M1.

Six parcours sont proposés en seconde année de master (M2) :

- à l'UL2 : *Banque et finance* (BF), formation initiale (FI) et formation continue (FC) ; *Évaluation et transmission d'entreprises* (ETE) en FI ; *Finance et contrôle de gestion* (FCG), en FI ; *Management des opérations de marché* (MOM), en alternance ; *Conseiller de clientèle professionnelle et gestion de patrimoine* (CC- PRO/GP), en alternance sur deux ans

- à l'UJM : *Banque et finance* en alternance sur deux ans ou en formation initiale classique

- à UJM, UL2 et ENS Lyon : *Économie et finance* (EF)

Le master MBFA parcours *Banque et finance* est délocalisé à l'Institut supérieur de gestion, d'Économie et de management en Côte d'Ivoire (Abidjan).

ANALYSE

Finalité
Le master MBFA permet d'obtenir les compétences et les certifications nécessaires à l'exercice des métiers de la banque et de la finance ; il offre de nombreux débouchés en banque (de réseau ou d'investissement, banque privée), en conseil (gestion de patrimoine, évaluation et transmission d'entreprise), en entreprise (gestion de trésorerie, contrôle de gestion), en contrôle externe (commissariat aux comptes, audit des risques ou financier). Les enseignements dispensés correspondent aux objectifs de la formation, et une fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est communiquée aux étudiants. Les objectifs de la formation délocalisée en Côte-d'Ivoire sont clairement exprimés : il s'agit d'accueillir un public en formation continue.

Positionnement dans l'environnement

Le master MBFA est solidement positionné dans son environnement régional et national. En région Auvergne-Rhône-Alpes, le master MBFA est le seul de ce type ; les deux diplômes similaires les plus proches sont à Dijon et Montpellier, ce qui ne pose pas de problème ou d'incohérence sur la carte universitaire.

Ce master est adossé à deux laboratoires : Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon Saint-Étienne (GATE- LSE) et Coactis. Les enseignants-chercheurs sont regroupés dans un axe de recherche spécialisé (*Finance et gouvernance comportementales* pour Coactis, *Macro-économie, Finance Histoire* pour le GATE), ce qui permet des interactions avec le master.

Les liens du master MBFA avec son environnement socio-économique sont importants et se traduisent par l'existence de nombreuses conventions avec les acteurs-clés du secteur, dont notamment le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB).

Des partenariats internationaux concernant l'accueil d'étudiants (dans les deux sens) existent avec l'ESSEC Tunis et l'Université de Leipzig. Par ailleurs, la mobilité étudiante sortante est encouragée et concerne quelques étudiants par an. Les stages peuvent également se dérouler à l'étranger. La mobilité étudiante entrante est importante.

Organisation pédagogique

L'organisation du master MBFA permet l'acquisition des fondamentaux en première année de master (M1) et une spécialisation en seconde année de master (M2) avec un grand choix de parcours.

Tous les parcours sont accessibles en FI et en FC, mais il n'y a qu'un parcours qui propose l'alternance sur deux ans (parcours CCPRO/GP) et un parcours sur un an (parcours MOM). Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La professionnalisation est présente dans la formation, par le stage obligatoire en M1 et en M2 (sauf pour le parcours EF), et par la présence de nombreux intervenants professionnels.

Les outils numériques sont présents dans la formation. Un espace numérique de travail permet d'accéder à des ressources en ligne et de transmettre des travaux. À Saint-Étienne, une plateforme de cours en ligne (avec le CFA-DIFCAM) est utilisée pour les enseignements en alternance ; « Campus Digital » permet aux alternants de compléter leurs connaissances par du e-learning.

La formation bénéficie d'une bonne ouverture internationale, avec la mobilité (déjà évoquée) ainsi qu'avec la place faite aux enseignements en anglais dans les parcours MOM et EF.

Pilotage

Les équipes pédagogiques sur les divers sites sont suffisamment étoffées ; elles comprennent des enseignants-chercheurs en sciences économiques et en sciences de gestion, d'une part, des professionnels de la banque et de la finance, d'autre part.

Des responsables existent pour chaque niveau de la formation (mention, M1 et parcours de M2) mais le dossier n'explicite pas la façon dont le pilotage de la formation est coordonné entre les différents sites.

Les personnels intervenant au sein du master MBFA sont régulièrement réunis (au moins deux fois par an).

Des conseils de perfectionnement avec les représentants des étudiant(e)s sont organisés au moins annuellement pour chaque parcours, mais il n'y a pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention, cette absence étant expliquée dans le dossier par la forte hétérogénéité des parcours.

Il est fait mention dans le dossier d'un dispositif d'évaluation des enseignements, qui mérite d'être amélioré au regard du taux de réponse insuffisant.

Des précisions sur les modalités d'évaluation des connaissances, notamment dans les modules professionnels, auraient été bienvenues.

Des enseignants-chercheurs sont explicitement désignés pour le suivi des stages. Pour suivre et développer les stages (300 par an), deux ingénieures d'études sont missionnées et une technicienne assiste les étudiants de M2 dans la recherche de stages.

Résultats constatés

La formation est attractive au regard du nombre de candidatures (environ 900). D'un point de vue disciplinaire, la majorité des étudiants de M1 sont titulaires d'une licence *Économie et gestion*, ou *Économie* ou *Gestion* (environ trois quarts des candidats) ; la réussite des candidats en M1 est analysée au regard de la nature de leur diplôme de licence.

Les taux de réussite en M1 oscillent entre 72 et 79 %, ce qui semble un peu faible pour une formation sélective. Le taux de réussite atteint un meilleur niveau en M2 (environ 92 %). En M1, la difficulté à trouver un stage est avancée en tant que facteur d'échec alors que l'alternance plus développée en M2 explique en grande partie ces taux de réussite nettement supérieurs.

Les taux d'emploi des diplômés approchent les 100 % (98,5 % à six mois).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bons taux d'insertion.
- Spécialisations bien ciblées et réseau dense de partenaires favorisant une bonne professionnalisation.
- Equipe pédagogique et administrative étoffée.

Principaux points faibles :

- Pilotage commun de la mention à l'heure actuelle insuffisant.
- Dossier insuffisamment renseigné pour un certain nombre de rubriques.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

À l'heure actuelle, le diplôme est attractif et offre de nombreux débouchés ; le taux d'insertion est excellent. Mais du point de vue de la diversité des parcours et des sites de formation, le pilotage de l'ensemble n'apparaît pas clairement et interroge sur la portée exacte de la co-accréditation. L'évaluation des enseignements par les étudiants nécessite d'être améliorée pour aider à ce pilotage. Une réflexion d'ensemble sur l'insuffisance des taux de réussite en M1 et les moyens d'y remédier devrait être menée par l'équipe pédagogique. Face à la contraction prévisible des effectifs bancaires en France (et en Europe), la réflexion déjà engagée sur le positionnement de la formation doit être poursuivie.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

21 juillet 2020

Observations sur les rapports d'évaluation par le HCERES du champ « Droit, Economie, Gestion (DEG) »

Table des matières

1. Observations générales	2
2. Observations propres au champ DEG	3
3. Liste des formations pour lesquelles aucune observation spécifique n'est formulée	4
4. Licence professionnelle Commercialisation des produits alimentaires	4
5. Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion	5
6. Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière	5
7. Licence professionnelle Métiers du commerce international	6
8. Licence professionnelle Technico-commercial	6
9. Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de bien	7
10. Licence professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	8
11. Master Analyse et politique économique	8
12. Master Droit des affaires	10
13. Master Droit privé	12
14. Master Droit public	16
15. Master Justice, procès, procédure	17
16. Master Monnaie, banque, finance et assurances	17

En préambule aux observations qui sont formulées ci-après, l'équipe présidentielle, les équipes dirigeantes des facultés et des instituts, et les équipes de formation de l'Université Jean Monnet Saint-Etienne (UJM) remercient les membres des comités d'experts pour leurs évaluations et leurs recommandations. Les conclusions et les pistes de progrès proposées vont contribuer à faire évoluer les formations et seront prises en compte dans le projet d'offre de formation qui sera déposé en 2021.

1. Observations générales

Les rapports d'évaluation soulignent à la fois la richesse et la qualité de l'offre de formation, et la complexité de son positionnement et de son organisation dans le grand ensemble de la ComUE Université de Lyon et du site Lyon-Saint-Etienne dont les évolutions ont été importantes depuis le dépôt du projet d'accréditation 2016-2020 qui structurait l'offre de formation dans la perspective d'une université de type fédéral au large périmètre intégrant les universités et les écoles du site. Outre le transfert du doctorat et des écoles doctorales vers la ComUE, le nombre important des masters co-accrédités entre les établissements était à la fois la traduction de cette politique et voulu comme une étape importante de structuration.

Les évolutions institutionnelles et statutaires du projet IDEXLyon vers un établissement expérimental de type intégré plutôt que fédéral, tel que le permet l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018, et la réduction en plusieurs étapes du périmètre des établissements engagés dans le projet d'université-cible qui est aujourd'hui stabilisé autour des universités Claude Bernard Lyon 1, Jean Moulin Lyon 3 et Jean Monnet Saint-Etienne, et de l'Ecole Normale supérieure de Lyon en tant qu'établissement composante ont progressivement créé des conditions différentes de celles qui avaient conduit à définir la politique du site en 2015.

Compte-tenu de ce contexte et de la nécessité de ne faire apparaître qu'au plus 4 ou 5 champs par établissement, il a été décidé conjointement entre les établissements de la ComUE que la reconduction des 18 champs proposés à l'échelle du site lors de l'évaluation précédente n'était pas pertinente et qu'il était plus judicieux que chaque établissement propose ses propres champs traduisant sa politique d'établissement dans le cadre de la politique commune déclinée dans le contrat de site 2016-2020. Par voie de conséquence et comme le soulignent les rapports des comités d'experts, l'UJM assume pleinement le fait que les champs de formation proposés ne correspondent aujourd'hui à aucune structuration institutionnelle.

Pour l'UJM, la politique d'établissement se décline sur **quatre champs de formation en synergie avec le site Lyon/Saint-Etienne à l'intérieur duquel elle se différencie des autres établissements par son caractère d'université pluridisciplinaire avec santé** qu'elle assume lui aussi pleinement. Les comités d'experts ont bien souligné que sa taille et ses interconnexions au sein de la ComUE lui confèrent un rôle de laboratoire naturel et pionnier de la transdisciplinarité des cursus de formation et des projets de recherche, s'appuyant sur des axes stratégiques bien identifiés et reconnus notamment à travers les projets développés dans cadre des Programmes Investissements d'Avenir (PIA 1, 2 et 3). Ils ont aussi souligné les opportunités offertes par l'intensification des coopérations à l'échelle du site. Pour une meilleure cohérence, il avait ainsi été convenu de retenir des champs de formation reprenant les périmètres des quatre domaines de l'accréditation des diplômes nationaux, tout en faisant valoir nos spécificités, ainsi que leurs synergies internes et externes qui ont été décrites dans chacun des rapports d'auto-évaluation.

Une autre conséquence des évolutions intervenues depuis 2016 que les comités d'experts ont bien perçues concerne le retard pris dans l'harmonisation d'un certain nombre de pratiques, notamment en matière de **démarche qualité et d'évaluation des formations**. L'UJM a poursuivi la structuration d'une Direction du Pilotage, Audit Interne et Qualité (désignation d'une vice-présidence déléguée et le recrutement d'un directeur et de personnels dédiés) et le déploiement d'une démarche qualité, notamment l'évaluation de toutes les formations, mais dont les effets mesurables ne sont pas immédiats. D'autres établissements ont suivi des évolutions différentes et ceci s'est particulièrement ressenti au travers des rapports d'auto-évaluation des formations co-accréditées qui ont eu de réelles difficultés à s'appuyer sur des processus amonts non harmonisés entre les établissements.

Enfin l'UJM souhaite souligner l'importance qu'elle attache à la **dimension internationale de la formation et de la recherche** qui constitue un axe majeur de sa politique. Elle regrette que cette dimension ait finalement été peu mise en valeur au travers des évaluations, notamment concernant l'offre de masters internationaux enseignés intégralement en anglais mettant en jeu des partenariats en Europe et hors de l'Europe et qui apparaît comme la plus large du site Lyon Saint-Etienne. L'UJM est en particulier un des rares établissements français pilotes de plusieurs consortiums EMJMD, ERASMUS MUNDUS, et ce depuis 2008, et très impliqué en tant qu'établissement membre d'autres consortium, avec des parcours proposés dans les domaines des sciences et technologies (photonique, images, numérique, ...), de la santé (vaccinologie) ou des sciences humaines et sociales (patrimoine). Elle propose d'autres parcours internationaux hors du programme ERASMUS MUNDUS dont la plupart bénéficie du label et de financements IDEXLyon dans diverses disciplines et champs de spécialisation. L'UJM est en outre l'établissement support de l'Ecole Universitaire de Recherche Manutech SLEIGHT (Surfaces Light EngineerinG Health and SocieTy) qui s'est notamment construite sur l'ouverture internationale des formations et des laboratoires qui en font partie.

L'UJM reconnaît que l'ouverture internationale est perfectible en premier cycle, en dehors des DUETI qui eux aussi mettent en jeu de très nombreux partenariats universitaires internationaux et permettent à un nombre important de nos diplômés de DUT, une poursuite d'études et une expérience de niveau bachelor à l'international. L'UJM est aujourd'hui fortement impliquée dans le projet ARQUS European University Alliance retenu dans le cadre de l'appel à projets pilote « Universités européennes », lancé en octobre 2018 par la Commission européenne. Ce projet fait notamment une place importante au développement de l'internationalisation au bénéfice du premier cycle et devrait permettre une progression significative dans les années à venir.

2. Observations propres au champ DEG

L'UJM souhaite apporter des observations propres au champ DEG concernant quatre points :

- Les licences professionnelles
- Le suivi de l'insertion professionnelle après la licence générale
- Les parcours de master délocalisés
- Le master Economie sociale et solidaire

Les licences professionnelles :

Le rapport champ et plusieurs rapports propres aux mentions font état d'une trop faible participation des enseignants-chercheurs aux équipes pédagogiques des licences professionnelles et en particulier dans les disciplines « cœurs de métiers ». C'est un point faible dont l'UJM a la pleine conscience. Les équipes pédagogiques sont constituées par des enseignants, des enseignants-chercheurs et des professionnels, et les enseignants-chercheurs sont impliqués dans les formations autant que possible. Néanmoins, l'UJM étant pluridisciplinaire et de taille moyenne, toutes les sections du CNU ne sont pas représentées et il n'existe pas de laboratoire de recherche ou de filières complètes pour toutes les disciplines. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la participation des enseignants-chercheurs dans le futur.

Suivant la procédure qualité propre aux IUT pour les licences professionnelles qu'ils portent, chaque formation a mis en place un comité de pilotage qui correspond en tout point au conseil de perfectionnement décrit dans le cahier des charges auquel est soumis une licence professionnelle.

Les rapports soulignent la faiblesse de la mobilité internationale en licence professionnelle. Ce résultat peut probablement être attribué à deux facteurs concomitants :

- L'importance des poursuites d'études en DUETI à l'issue des DUT qui captent l'essentiel des étudiants intéressés par une mobilité internationale à ce niveau d'études.
- La mobilité internationale est très difficile à mettre en place pour des formation en alternance, les étudiants étant salariés d'entreprises.

Le suivi de l'insertion professionnelle après la licence générale

Plusieurs rapports soulignent des manques d'information pour évaluer au mieux l'insertion dans le tissu socioprofessionnel » des licences générales. Il convient d'une part de noter que les données ont été transmises dans l'annexe 4 des RAE mais que d'autre part les taux d'insertion professionnelle sont très faibles et peu interprétables, voire non significatifs, du fait de taux très élevés de poursuite d'études en master ou en école de commerce dans ce champ de formation.

Le master Economie sociale et solidaire :

L'UJM confirme que la mention Economie sociale et solidaire n'a pas été mise en œuvre dans l'établissement pour des raisons de ressources humaines disponibles pour porter la formation, alors que le projet d'accréditation avait bien été monté et porté conjointement avec l'Université Lumières Lyon 2.

3. Liste des formations pour lesquelles aucune observation spécifique n'est formulée

- Licence Administration économique et sociale
- Licence Administration publique
- Licence Droit
- Licence Economie, Gestion
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
- Licence professionnelle Commerce et distribution
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie
- Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant
- Licence professionnelle Métiers du notariat
- Master Comptabilité - contrôle – audit
- Master Contrôle de gestion et audit organisationnel
- Master Economie sociale et solidaire
- Master Management
- Master Management et administration des entreprises

4. Licence professionnelle Commercialisation des produits alimentaires

La participation des enseignants-chercheurs a connu une évolution durant l'année 2019-2020, suite au recrutement d'un nouveau Maître de Conférences. Le volume d'heures assuré est ainsi passé de 4% à 21% du volume horaire.

Le **comité de pilotage** mentionné dans le rapport tient lieu de conseil de perfectionnement dans la mesure où à l'occasion de celui-ci on aborde la gestion de la formation et son évolution. Il permet notamment le contrôle de la formation quant au suivi des alternants et aux choix des formateurs, et, donne voie aux entreprises et à leurs représentants tels que le Pôle agroalimentaire de la Loire pour anticiper les évolutions dans la filière. Enfin, il est envisagé de positionner deux comités de pilotage par an afin d'améliorer le suivi de la mention.

5. Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion

Il est important de préciser que les **poursuites d'études** mentionnées dans la RAE se font toutes en alternance, bien souvent sous la pression des tuteurs entreprise qui conseillent aux alternants de poursuivre leurs études jusqu'à un niveau Master. L'étudiant est donc toujours sous le statut salarié. Pour ce qui est de l'**insertion professionnelle** des étudiants après la formation, sur les trois promotions sortantes, la durée moyenne de recherche d'emploi était de moins de 3 semaines, illustrant l'adéquation de la formation avec les demandes des entreprises.

L'enquête réalisée à l'issue de la formation montre un **taux de satisfaction des alternants** sur la qualité de la formation dispensée de 79% en 2017-2018 et a même progressé de 2 points en 2018-2019 pour atteindre ainsi un taux de 81%.

Le **comité de pilotage** mentionné dans le rapport tient lieu de conseil de perfectionnement dans la mesure où à l'occasion de celui-ci on aborde la gestion de la formation et son évolution. Deux comités se tiennent chaque année et réunissent l'ensemble des parties prenantes : le CFA Formasup, l'équipe pédagogique, les alternants, des tuteurs entreprise et des personnels en charge de la gestion de l'alternance à l'IUT. Ces comités permettent d'engager la licence dans une démarche d'amélioration continue, conduisant régulièrement à apporter des améliorations que ce soit dans le calendrier et dans le programme. Par ailleurs des échanges sont réguliers entre le responsable de la formation et les responsables d'entreprises partenaires de la formation.

6. Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière

La **participation des enseignants-chercheurs** va connaître une évolution à la rentrée 2020 avec le recrutement de deux nouveaux maîtres de conférences dans le département GEA (l'un en gestion et l'autre en droit). L'aspect universitaire de la formation n'est pas oublié dans cette formation. Ainsi un colloque international sur la professionnalisation dans le système universitaire s'est déroulé les 19, 20 et 21 décembre 2019 au Maroc. Il a été organisé par le responsable de la formation avec des collègues marocains du CIRPEC de l'université Mohammed 5 et des EC de l'ISEOR (Université Lyon 3).

Les modalités de recrutement des étudiants marocains et suivis des promotions :

- La sélection est effectuée sur dossier, comme pour les étudiants français. La différence réside dans le fait que les étudiants recrutés dans ce cas ne seront pas en alternance. Un entretien est mené sur place par les équipes marocaines pour l'entrée dans la licence GECOFI marocaine, programme que les trois établissements ont adopté. A partir de leur admission en licence GECOFI et à partir de leur dossier,

le responsable de la formation transmet la liste des admis au directeur de l'IUT de Saint-Etienne qui prononce l'admission et l'autorisation de s'inscrire.

- Le suivi de la promotion est en cours de mise en place pour les étudiants marocains, En effet, au Maroc, le système de suivi des promotions n'est pas encore suffisamment structuré, ayant été mis en place seulement l'année dernière.

Les enquêtes qualitatives sur le degré de satisfaction des étudiants :

- Un dispositif est en place. Les évaluations commencent à remonter, et permettent d'orienter certains choix. Telle qu'une demande des étudiants pour l'augmentation des heures de comptabilité et de fiscalité.

- Il est à noter qu'il existe également une évaluation à chaud à la fin de la formation qui permet aux étudiants mais aussi aux tuteurs entreprise de s'exprimer sur la formation. Ces informations sont ensuite présentées en comité de pilotage.

Le taux de poursuite d'études : ce phénomène regrettable se développe à partir de l'offre de formation en alternance de niveau master hors de l'université et à partir de l'effet d'aubaine pour les entreprises de disposer de personnes qualifiées sur des contrats en alternance salariale, accroissant leur compétitivité en raison de leur coût.

7. Licence professionnelle Métiers du commerce international

Concernant le recrutement des étudiants : il s'effectue après validation du dossier de candidature par le responsable de la formation, qui vérifie que les postulants remplissent les conditions de sérieux et d'assiduité nécessaires à toute intégration au sein d'une entreprise. Le responsable vérifie également que les 2 langues de l'alternant sont compatibles avec celles proposées par la formation. A l'issue de cette présélection, les étudiants sont convoqués par un « Jury », composé du responsable de formation et d'un chef d'entreprise, qui évalue leur motivation, leur niveau de langue, et, leur volonté de s'insérer ensuite avec la licence professionnelle (projet professionnel).

Origine des étudiants : le recrutement des étudiants est large, les diplômes d'origine sont nombreux : DUT tertiaires : GEA, GACO, TC... ; BTS CI, MUC, NRC, CGO, Esthétique, mais également LLCE, LEA ; le secteur secondaire est également représenté : DUT MPH, BTS aéronautique.

Le rythme de l'alternance a été établi en concertation avec les entreprises partenaires et répond à l'exigence de suivi commercial. L'objectif est donc que les étudiants ne soient pas absents de l'entreprise plus d'une semaine complète. Ainsi le choix a été fait de faire cours une semaine sur 3 du mercredi au mardi : 18 semaines à l'IUT et 34 en entreprise.

En matière d'insertion professionnelle, tout est mis en œuvre, le plus rapidement possible, pour sensibiliser les alternants au besoin du marché de l'emploi de leur profil en commerce international. Ainsi en milieu d'année interviennent des anciens de la formation, d'autres professionnels et une agence de recrutement avec des offres d'emploi en lien avec le niveau LP et la formation LP DCI.

8. Licence professionnelle Technico-commercial

L'évolution des effectifs sur les deux dernières années est à la hausse, afin d'atteindre une taille de promotion permettant un meilleur suivi des étudiants ; ainsi à Saint-Etienne les effectifs ont augmenté

ces deux dernières années avec des promotions respectivement de 26 et 27 alternants, la moyenne étant de 20,6 sur les 10 dernières années. A l'IUT de Roanne, la promotion est passée de 12 étudiants en 2018-2019 à 15 en 2019-2020, la moyenne sur les 10 dernières années étant de 12,8.

Depuis trois ans, le **comité de pilotage (conseil de perfectionnement)** est commun aux deux sites et constitué de professionnels, d'alternants, des enseignants et de représentants des deux CFA. Il a pour but notamment de faire évoluer si nécessaire la licence de la même façon sur les deux sites.

A Saint-Etienne, le pilotage opérationnel est effectué par un responsable de formation appartenant au département GMP et par un co-responsable issu du département TC. L'équipe pédagogique est constituée de plusieurs enseignants issus de ces 2 départements dont 5 du département TC, enseignant notamment le management de la force de vente, le marketing mix, l'ouverture à l'international,

A Roanne, le pilotage opérationnel est effectué par un responsable de formation appartenant au département QLIO mais en lien avec les départements TC et GEA.

Le suivi des étudiants est assuré de la même façon sur les deux sites tant en entreprise par l'attribution d'un tuteur entreprise qu'à l'IUT par l'attribution d'un tuteur pédagogique.

Le recrutement des intervenants professionnels suit une procédure nécessitant notamment un entretien avec les responsables de la formation. Ayant au minimum un Bac+3, ils interviennent dans leur domaine de compétences apportant aux étudiants leur expérience. Ainsi par exemple, l'intervenant en Marketing/marketing direct qui est Ingénieur ENSEIRB (Bordeaux) et diplômé de l'ISG Paris, est créateur/gérant d'une société textile. L'intervenant en Connaissance des milieux industriels et gestion de production est un ingénieur INPG qui accompagne conseille les entreprises depuis 22 ans. L'intervenant en Technique de vente/achat et Négociation qui est un ingénieur ENISE et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon, est gérant de sa société de conseil en négociation commerciale avec, notamment, comme clients : Airbus, Thalès, Safran, ...

9. Licence professionnelle Métiers de l'immobilier : gestion et administration de bien

La participation des enseignants-chercheurs va connaître une évolution à la rentrée 2020 avec le recrutement de deux nouveaux maîtres de conférences dans le département GEA (l'un en gestion et l'autre en droit). Il est à noter que les professionnels intervenants sont très qualifiés dans leur domaine (ingénieur, avocat, architecte de l'école de Chaillot...).

Compte tenu des exigences du métier, **le rythme de l'alternance** s'effectue de la manière suivante : sur la totalité de la formation : 2 jours en formation et 3 jours en entreprise, sauf les 2 premières semaines en formation et pendant les fermetures universitaires et entreprise. Ce rythme a été adopté en comité de pilotage, à la demande des professionnels.

10. Licence professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration

Le rapport du comité d'experts souligne un **décalage entre le contenu pédagogique et les objectifs de la formation concernant notamment la gestion de projet**. Dans un souci d'efficacité et pour faciliter l'intégration d'étudiant(e)s d'origine très diverse, la gestion de projet est mise en œuvre dans les projets tutorés (150 heures). Ainsi l'alternant, encadré par un tuteur de l'IUT, doit développer un projet réel dans sa structure d'accueil. A titre d'exemple : montage d'un dossier en vue d'être référencé dans le Bib Gourmand, accompagnement de la structure d'accueil pour une délocalisation d'un Hôtel 4 étoiles. Ces projets, répondant à un besoin de l'entreprise, placent les étudiants dans une situation d'application professionnelle, et, nécessitent plusieurs phases : l'avant-projet (analyse de la situation et diagnostic), la conception (définition et mise en œuvre d'une stratégie), l'exécution et la clôture. Ils exigent un lien étroit entre l'alternant(e), l'entreprise bénéficiaire de ce projet, et, le tuteur IUT.

De plus, la formation étant récente, elle va encore évoluer et une réflexion est en cours sur l'introduction d'un module de gestion de projet dans la maquette.

Le comité de pilotage mentionné dans le rapport tient lieu de conseil de perfectionnement. Il aborde la gestion de la formation et son évolution. Ce conseil est composé de professionnels, d'enseignants de l'IUT et de lycées professionnels, de représentants du CFA Formasup, de personnels en charge de la gestion de l'alternance à l'IUT, des alternants et des tuteurs entreprise. Il a pour rôle de pointer les points forts et les points faibles de la licence et de proposer des axes d'amélioration. Le but est de répondre aux retours des alternants, et, aux attentes des professionnels en conciliant les exigences d'un enseignement universitaire de niveau BAC + 3.

La procédure de sélection des candidats comprend plusieurs étapes : dépôts des candidatures sur la plateforme E-candidat, présélection des dossiers, entretiens oraux en présentiel ou à distance par la responsable et un professionnel, échanges entre les candidats rendus admissibles, les entreprises et la responsable. Les candidats seront admis dans la formation après validation de la mission en entreprise par la responsable.

11. Master Analyse et politique économique

S'agissant d'un master co-accrédité entre plusieurs établissements, les observations concernent l'ensemble de la mention et sont proposées par le comité de pilotage de la mention.

BAIP :

Le rapport d'évaluation pointe qu'« *il n'est pas fait état d'implication du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)* ». Il est vrai que ce point n'a pas été précisé, mais comme en attestent les maquettes, chaque parcours de master (à l'exception du parcours Advanced Economics) comporte à l'UJM, en M1 voire en M2, un module accompagnement du projet personnel de 12h qui est mis en œuvre par le service Cap Avenir qui assure les fonctions de BAIP.

Usage du numérique :

Le rapport souligne que "*L'usage du numérique est particulièrement développé pour le parcours IEGl par l'usage de logiciels de traitement de données et de veille, ainsi que des MOOC (Massive open online courses).*" Il est à noter que l'usage de logiciels de traitement de données est également particulièrement développé dans le parcours CEE.

Résultats constatés :

Le rapport déplore de ne pas disposer de données concernant la sélectivité du M1 pour évaluer réellement l'attractivité de la mention. Ne disposant pas d'information consolidée pour l'ensemble des établissements partenaires co-accréditée, cette information n'a pas été incluse dans le dossier. Pour ce qui concerne l'UJM, nous recevons environ 70 candidatures chaque année sur les trois parcours de M2 (EF, CDT, IEGI) et entre 250 et 300 selon les années au niveau du M1.

De plus, en matière de **réussite étudiante**, le rapport note que *"A l'UJM, cette réussite est établie sur la base des données de la seule année 2016, et apparaît aussi très variable d'un parcours à l'autre et faible en M1 (44 %)." L'information pour les années 2017 et 2018 était encore non fiabilisée ou indisponible au moment de la constitution du dossier par la DPAIQ en mars de l'année 2019. L'information a été complétée et elle atteste d'un taux de réussite en M1 à l'UJM de 71% en 2017 et 80% en 2018.*

En matière d'insertion professionnelle, il convient de souligner que la formation existe sous la forme actuelle uniquement depuis la rentrée 2016 en M1. Le RAE comprenait les résultats des enquêtes d'insertion à trente mois de l'UJM relativement aux inscrits de 2013-2014 et de 2014-2015, dernière enquête à 30 mois disponible à la date de rédaction du RAE et relatives aux formations préexistantes à la mention dans sa forme actuelle.

Analyse des perspectives et recommandations

Le rapport mentionne que *"Aussi intéressante soit la formation, il conviendrait de veiller à développer et harmoniser des outils de pilotage de la mention afin de contribuer à son amélioration progressive, notamment par une coordination plus étroite des parcours. Une approche commune associant pleinement l'ensemble des parties prenantes dans un conseil de perfectionnement propre à la mention et une analyse transverse reposant sur des questionnaires d'évaluation des enseignements dans chacun des parcours s'avèreraient utiles à cet égard."*

Cette perspective constitue un objectif important. La réflexion a été amorcée dans le cadre du comité de pilotage de la mention afin de définir des outils communs (notamment pour les questionnaires d'évaluation). La structure complexe de la mention (5 parcours opérés par un ou deux établissements sur trois sites différents), qui s'accompagne de l'absence d'unité des personnels de fonction support, a rendu pour l'instant difficile la mise en oeuvre de ces outils à l'échelle de l'ensemble de la mention. Les parcours se sont donc pour l'instant appuyés sur les dispositifs mis en oeuvre à l'échelle des établissements ou des composantes. Il est certain que leur harmonisation facilitera le pilotage.

Le rapport préconise de *"chercher à renforcer les liens avec l'environnement socioéconomique en déployant des partenariats formalisés et des certifications professionnelles."*

C'est une suggestion intéressante que nous considérerons avec attention. La formation est d'ores et déjà référencée au RNCP, l'UJM ayant été référente pour ce référencement. Le parcours IEGI dispose de partenariats professionnels étroits dans le cadre de la Fondation de l'UJM (études de veille à destination des entreprises par les étudiants du master). Mais ce volet partenarial mérite effectivement d'être approfondi, notamment au niveau des grandes organisations nationales et internationales. La difficulté tient ici à l'absence de secteur ou de filière spécifique à la formation. Les formations du master APE s'adressent de manière transverse à la plupart des secteurs (public, privé, industrie, service, etc.). Il n'est donc pas facile de s'appuyer sur les branches professionnelles pour créer des partenariats et des certifications professionnelles. On pourra en revanche s'appuyer sur les liens déjà noués de manière informelle mais récurrente avec les grandes entreprises (Orange, Thalès, SCNF, etc.) et les organismes publics et para-publics (Trésor, CDC, France Cluster, Lyon Métropole, etc.).

Le rapport recommande enfin *"de s'interroger sur la portée de la co-accréditation entre les trois établissements."*

Comme cela a été souligné dans le rapport, d'importantes complémentarités existent entre les différents parcours de la mention, conduisant à des partenariats internationaux très solides, un bon adossement de la mention à la recherche et à une grande qualité de l'insertion professionnelle. Deux parcours sont opérés en complète collaboration entre établissements :

- le parcours EF qui accueille des étudiants inscrits à l'UL2 et à l'UJM et dont les cours de M2, entièrement communs, se déroulent 4 jours par semaine à Lyon et 1 jour par semaine à Saint-Etienne.
- le nouveau parcours AE qui accueille des étudiants inscrits à l'ENSL et à l'UJM et dont les cours de M1 et de M2, entièrement communs, se déroulent 4 jours par semaine à Lyon et 1 jour par semaine à Saint-Etienne.

Les trois autres parcours sont opérés respectivement à l'UL2 (CEE) et l'UJM (CDT et IEG), mais les programmes de M1 sont suffisamment communs pour permettre les mobilités des étudiants issus des deux M1 vers les trois parcours de M2. Une information est donnée aux étudiants de l'UL2 lors des journées d'orientation de L3 et M1 par les responsables de formation stéphanois et réciproquement, une présentation par les collègues de l'UL2 à l'UJM est faite lors du forum des parcours de l'IAE. Les mobilités entre parcours restent cependant faibles et un renforcement de la cohérence d'ensemble des formations, notamment grâce aux outils de pilotage communs et à un conseil de perfectionnement partagé, pourrait être de nature à les renforcer.

Les convergences d'orientations stratégiques globales des établissements, à court terme entre l'UJM et l'ENS et à plus long terme avec l'UL2, pourront donner une portée additionnelle à cette co-accréditation.

12. Master Droit des affaires

Bien qu'il s'agisse d'un master co-accrédité entre plusieurs établissements, les observations suivantes ne concernent que les parcours « Droit et entreprise » et « Droit des affaires appliqué au monde de la santé » portés et mis en œuvre par l'UJM.

La fiche d'évaluation indique à plusieurs reprises des manques d'information relativement aux parcours dépendant de l'UJM. Or les annexes qui ont été jointes au RAE contenaient un dossier qui a vraisemblablement échappé aux rédacteurs (fichier « Documents complémentaires Master Droit des affaires (annexes UJM).zip »). Ce dossier apportaient les informations manquantes en matière de poursuite d'études en doctorat, d'organisation pédagogique, de pilotage et de résultats constatés (notamment conditions dans lesquelles les enseignements sont donnés, modalités de mise en œuvre et de suivi de l'alternance, composition [des équipes pédagogiques, effectifs, taux de réussite]).

Finalité des parcours

Les rédacteurs de la fiche d'évaluation semblent regretter un manque d'informations relatives aux finalités des parcours « pour lesquels il est renvoyé, en complément d'une présentation très générale, au site internet de l'établissement ». Le dossier d'évaluation détaille sur cinq paragraphes les objectifs pédagogiques des deux parcours et répond de manière détaillée aux questions indiquées dans le Référentiel HCERES au titre du « Domaine 1 ». Si le dossier fait référence au site internet de l'UJM, c'est uniquement pour répondre à l'un des critères d'évaluation de la « référence 1-2 », à savoir l'accessibilité aux étudiants des informations relatives aux débouchés de la formation (v. page 2 du référentiel).

Devenir professionnel des diplômés

Il est indiqué, à propos de la poursuite d'études en doctorat, que « s'agissant des parcours dépendant de l'UJM, aucune information chiffrée n'est communiquée dans le dossier ». Les annexes qui ont été jointes au RAE (cf. supra) apportent des informations détaillées et chiffrées sur le devenir professionnel des diplômés des deux parcours de l'UJM.

Concernant les poursuites en doctorat, deux anciens des parcours « Droit et entreprise » et « Droit des affaires appliqué au monde de la santé » sont actuellement inscrits en doctorat à l'UJM : l'un travaille sur un sujet en lien avec la rupture brutale des relations commerciales établies, l'autre étudie la réglementation des compléments alimentaires. Concernant le master droit des affaires appliqué au monde de la santé, une nouvelle doctorante devrait présenter son dossier en septembre 2020 sur la réglementation du numérique en santé, elle exerce une activité au sein de la société française de radiologie.

Positionnement dans l'environnement

Les évaluateurs semblent s'interroger sur l'existence d'une réelle concertation entre les établissements pour éviter les doublons, en mettant en avant l'existence de « *parcours très similaires, comme le parcours Droit de l'entreprise (UL3) et le parcours Droit et entreprise (UJM)* ». Il convient de préciser que le « parcours Droit de l'entreprise » de l'Université Jean Moulin Lyon 3 n'en est pas réellement un, car il s'agit en réalité de l'ancienne dénomination de la première année de master, commune à différents parcours de Master 2. Le parcours Droit et entreprise de l'UJM est à ce jour la seule formation à vocation très généraliste dans le domaine du droit de l'entreprise (lequel regroupe droit des affaires et droit social), dispensée au sein de la ComUE. Il répond à des besoins clairement déterminés des entreprises implantées dans la région de Saint-Étienne et de Lyon.

Sur les partenariats, concernant le master droit des affaires appliqué au monde de la santé, il convient d'ajouter depuis l'évaluation un renforcement avec l'écosystème de santé en région AuRA avec un partenariat avec l'AFIPRAL, syndicat des industries pharmaceutiques de la région AURA. Les étudiants sont intégrés dès la sortie du master dans les secteurs de l'industrie pharmaceutique, dispositifs médicaux et notamment ceux de la région, les compléments alimentaires et les cosmétiques. Les emplois sont répartis sur l'ensemble du territoire national, avec une volonté de recentrer sur la région AURA,

Modalités de mise en œuvre et de suivi de l'alternance

Il est indiqué dans le RAE que l'alternance s'effectue dans le cadre de contrats d'apprentissage (parcours Droit des affaires appliqué au monde de la santé) ou de professionnalisation (parcours Droit et entreprise). Les objectifs de l'alternance sont fixés en début d'année par convention après échange entre le tuteur universitaire et le tuteur professionnel, que l'encadrement est assuré par ce « binôme » avec le soutien de deux chargées de mission et, enfin, que le service Cap'Avenir de l'UJM propose des ateliers d'insertion professionnelle pour accompagner les alternants et les étudiants en recherche de stage.

Concernant plus précisément le parcours Droit des affaires appliqué au monde de la santé, l'organisation et le suivi de l'apprentissage sont assurés avec la directrice du master et une chargée de mission apprentissage, dont la mission consiste à rechercher les partenariats avec les entreprises, organiser le suivi des conventions avec Formasup, organiser deux visites des étudiants pendant l'année, organiser un suivi régulier à la demande des étudiants pendant la phase en entreprise. La fiche d'évaluation regrette l'absence d'élément chiffré sur la mobilité sortante des étudiants. En moyenne, ce sont deux à trois étudiants par année d'études qui effectuent un séjour à l'étranger, essentiellement à destination du Québec et du Canada anglophone en ce qui concerne le parcours Droit et entreprise.

Sélection

Il est mentionné que « quant aux parcours dépendant de l'UJM, il est fait état d'une sélection en master sans préciser le moment où cette sélection s'opère ». Il est vrai que le RAE n'a pas suffisamment mis en

avant l'évolution du processus de sélection au sein de la Faculté de droit de Saint-Étienne. Comme cela a été dit à propos de la mobilité étudiante à l'international (p. 19), la sélection s'opère depuis la rentrée de septembre 2018 au niveau de la première année de master via la plateforme E-candidat qui permet le dépôt en ligne de dossier avec une première réponse donnée aux candidats mi-juin.

La fiche d'évaluation indique que « quant aux taux de réussite, ce[ux]-ci s'avère[nt] très variable[s] entre les universités en M1 étant précisé que les chiffres ne sont pas communiqués concernant l'UJM ». Or, ici encore, il est permis de renvoyer au fichier « Documents complémentaires Master Droit des affaires (annexes UJM).zip », qui a vraisemblablement échappé aux rédacteurs.

13. Master Droit privé

Positionnement dans l'environnement (page 2) :

Extrait du rapport :

Le rapport indique dans le 1er paragraphe de cette partie que « la possibilité offerte aux étudiants de M1 formés dans une Faculté de poursuivre en M2 dans une des deux autres Facultés est un point essentiel et il faudrait s'assurer que les étudiants aient véritablement connaissance de cette opportunité, pour que l'accréditation commune de ces formations ait un sens ».

Observation :

Cette affirmation est inexacte. Les formations du M1 DPR constituent en principe des formations intégrées en deux ans. Un étudiant est sélectionné à l'entrée du M1 sur la base d'un choix de parcours de M2. S'il peut changer d'avis et postuler à l'issue de son année de M1 au sein d'un autre parcours de M2 que celui qu'il avait choisi initialement, il sera le cas échéant de nouveau soumis à une procédure de sélection à l'entrée du M2.

Extrait du rapport :

La phrase suivante indique : « Par ailleurs une interrogation subsiste concernant le parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution dont le rattachement à la mention Droit privé n'est pas forcément évident, étant donné l'existence d'une mention Justice, procès, procédures ».

Observation :

Le rattachement à la mention droit privé est plus que jamais demandé par les responsables du diplôme. Si les enseignements liés au champ procédural sont incontournables, ce sont les enseignements dispensés au cours de la première année de master 1 droit privé à LYON 2, qui constituent les prérequis nécessaires et indispensables aux étudiants qui poursuivront leur formation dans le cadre du parcours droit processuel, procédures et voies d'exécution, et qui devront, pour finaliser leur objectif, se soumettre à l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice (ex-huissiers de justice notamment) (liste des enseignements constituant ces prérequis fixés par l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant les conditions d'organisation, le programme et les modalités de l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice, JO du 18 décembre (NOR: JUSC1936209A). À l'inverse, le rattachement du parcours Droit Processuel, procédures et voies d'exécution, à la mention « Justice procès, procédures » tel que défini dans la présentation de ses unités d'enseignement, ne permettrait pas aux étudiants se préparant à être commissaires de justice, de disposer d'une première année de formation généraliste en droit privé.

Le taux exceptionnel d'insertion professionnelle des étudiants du master 2 Droit Processuel, procédures et voies d'exécution, mis en exergue par l'HCERES, s'appuie sur la construction d'un parcours de droit privé (incluant le champ procédural) qui fait ressortir le passage progressif d'une formation théorique à une approche plus pratique.

Enfin, le domaine de la recherche ne doit pas être oublié. Parmi les éléments d'évaluation des étudiants inscrits dans le parcours droit processuel, procédures et voies d'exécution, la rédaction d'un mémoire de recherche est exigée et les thématiques retenues ne se limitent pas aux seules questions de procédure mais embrassent l'ensemble du droit privé. Il en va de même pour les colloques organisés avec les étudiants des deux années du master droit, mention droit privé et ceux du parcours droit processuel, procédures et voies d'exécution, et les professionnels (Colloque « Effectivité de l'exécution forcée » (2016) et « Recouvrement de créances, état des lieux » (2018) qui abordent les questions de procédure en lien avec le droit substantiel et plus particulièrement le droit privé.

Extrait du rapport :

Le rapport indique dans la dernière phrase de l'avant dernier paragraphe de cette partie que « Rien n'est cependant précisé sur cet aspect en ce qui concerne le parcours Droits de l'enfant et des personnes vulnérables ».

Observation :

Le parcours Droits de l'enfant et des personnes vulnérables a également de nombreux professionnels qui interviennent de façon permanente : avocats, magistrats et experts près les tribunaux.

Organisation pédagogique (pages 2 et 3) :

Extrait du rapport :

Dans le premier paragraphe (page 2), le rapport indique que : « L'année de M1 n'est pas commune à l'ensemble des parcours, chaque établissement proposant des enseignements en présentiels sur son site. Sur un même site, elle peut être commune à différents parcours de la mention. Tel est le cas pour les parcours Droit de la famille, droit civil fondamental et Droit et pratique des contrats ».

Observation :

Chaque 1ère année de Master a ses spécificités, aucune n'est jamais tout à fait identique même s'il y a un socle commun important.

Extrait du rapport :

En fin de page 2 et début de page 3, le rapport mentionne qu'« un socle de quatre enseignements impératifs quel que soit le site existe néanmoins (droit des sûretés, régimes matrimoniaux, successions, procédures civiles d'exécution). On peut néanmoins douter qu'il suffise à assurer « une cohérence pédagogique forte de la Mention » comme l'affirme la maquette de présentation de la mention. La structure de la formation est ainsi très confuse au niveau du M1. Demeure avec évidence une spécialisation marquée au niveau du M2, mais cette spécialisation trahit une juxtaposition des parcours plus qu'une véritable concertation entre les établissements ».

Observation :

Le socle de quatre enseignements communs à l'ensemble des parcours correspond effectivement au minimum exigé mais la proximité entre les disciplines enseignées sur les trois sites ne se limite pas à ces quatre cours. En effet, plusieurs autres matières comme le droit international privé et le droit des entreprises en difficulté sont également enseignées en 1ère année de Master pour tous les parcours de la mention droit privé. D'autres matières comme le droit de la consommation sont parfois en partie enseignées sous un prisme différent (par exemple, dans le cadre du cours de droit du crédit et surendettement pour le parcours Droit civil approfondi). Il existe donc bien une cohérence pédagogique forte de la Mention droit privé avec une majorité d'enseignements communs en 1ère année sur les trois sites, et ce quel que soit le parcours choisi par les étudiants.

Le fait d'avoir des premières relativement proches dans leur contenu et des secondes année très spécialisée est un choix assumé qui a pour but d'ouvrir aux étudiants le plus grand nombre de

débouchés possibles à la sortie de leur Master. En effet, de nombreux concours accessibles dès la fin de la 1ère année de Master (CRFPA, concours de la magistrature) nécessitent d'avoir suivi un certain nombre d'enseignements traditionnellement dispensés en 1ère année de Master. La seconde année de Master permet ensuite à chaque étudiant d'acquérir une spécialité qui lui permettra de se démarquer dans l'exercice de sa future profession.

Enfin, il est inexact de prétendre que les parcours de M2 résultent d'une simple juxtaposition et non d'une concertation dans la mesure où plusieurs parcours ou projet de nouveaux parcours ont été supprimés ou abandonnés afin de permettre au site de Lyon Saint Etienne de couvrir les différents domaines de spécialisation en droit privé sans que les différents établissements se fassent concurrence.

Pilotage (pages 3 et 4) :

Extrait du rapport :

Dans la 2ème phrase du 1er paragraphe, il est indiqué que « Étonnement, les parcours Droit civil fondamental et Droit de la famille sont annoncés « gérés par le secrétariat des masters de la faculté de droit de Lyon 3 », sans que des enseignants-chercheurs ne soient mentionnés, alors que tel est le cas des autres parcours ».

Observation :

Les deux parcours cités sont gérés au plan administratif par le secrétariat et au plan pédagogique par Aurélien Molière (MCF) pour le parcours Droit de la famille et par François Chenédé (PR) et William Dross (PR) pour le Droit civil fondamental.

Extrait du rapport :

Dans le 3ème paragraphe, il est mentionné que « L'existence d'un conseil de perfectionnement global est suggérée mais de façon très implicite alors qu'il s'agit d'un point capital ».

Observation :

Il est précisé que ces conseils se réunissent chaque fin d'année au moment des délibérations.

Résultats constatés (page 4) :

Extrait du rapport :

La 2ème phrase du 1er paragraphe indique : « Entre les parcours, de grandes différences existent néanmoins : d'après les annexes, qui mentionnent toutefois des intitulés de parcours un peu différents de ceux de la formation ce qui les rend difficilement lisibles, le parcours « droit privé et judiciaire » attire à lui la plus grande partie des effectifs (autour de 400), tandis que le parcours « droit du patrimoine-droit notarial » regroupe presque 100 étudiants, les autres parcours quant à eux variant entre des moyennes de 10 à 20 étudiants. De manière globale, la formation est donc de fait attractive, même si cette attractivité semble tenir plus à certains parcours pris individuellement qu'à la formation dans son ensemble ».

Observation :

Attention à ne pas confondre la structuration passée dans laquelle il n'y avait pas de sélection en M1 et qui offrait donc un M1 généraliste (M1 droit privé judiciaire) et la structuration actuelle avec une sélection à l'entrée du M1 et des parcours intégrés sur 2 ans.

Extrait du rapport :

La phrase suivante indique : « On peut en effet noter des chutes d'effectifs dans deux parcours (Droit civil fondamental et Droit du patrimoine-droit immobilier qui ne porte pas dans les annexes le même nom que celui donné en présentation), qui peuvent sembler en perte de vitesse ».

Observation :

Le responsable du parcours Droit civil approfondi précise que la réalité correspond au contraire de cette affirmation. Ce parcours est en passe de devenir le fleuron de la formation des juristes de droit privé au sein de l'Université Lyon 3. La promotion actuelle en Master 1 regroupe 29 étudiants de très haut niveau et venant de nombreuses facultés.

Extrait du rapport :

Le paragraphe suivant du rapport indique que « Les taux de réussite, tous parcours confondus, sont à environ 75 % pour le M1 et montent à 95% pour le M2. Mais seulement 25 % des étudiants de M1 passent dans le M2, d'après les statistiques, sans que l'on sache clairement si cette annexe ne concerne que les étudiants de l'UL3 ».

Observation :

Il est important d'avoir à l'esprit que l'entrée en vigueur de la sélection à l'entrée en Master 1 va avoir un impact très important sur l'évolution du taux de passage d'un M1 au parcours de M2 correspondant.

Extrait du rapport :

L'avant dernier paragraphe indique ceci : « La formation s'en remet au service statistique de l'université pour le suivi des étudiants. Ainsi, à l'UL2, le service d'application pour la gestion des étudiants et des enseignements (APOGÉE) et le service des études statistiques et d'aide au pilotage (SESAP) assurent-ils le suivi des étudiants. Mais il n'y a pas d'information sur les moyens mis en œuvre par les autres établissements ».

Observation :

L'Université Lyon 3 procède comme l'Université Lyon 2.

Conclusions (pages 4 et 5) :

Extrait du rapport :

Le rapport liste 3 principaux points faibles de la Mention :

- « • Mention commune aux trois établissements à l'heure actuelle artificielle, chaque établissement juxtaposant ses parcours sans véritable cohérence.*
- Positionnement du parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution au sein de la mention Droit privé qui interroge alors qu'il existe une mention Justice, procès, procédures.*
- Manque de précision et de soin apporté à la rédaction du dossier sur des points très importants : sur le lieu de déroulement des différents parcours, sur l'existence et le fonctionnement du conseil de perfectionnement global, sur la dénomination même des parcours qui se contredit selon les documents fournis ».*

Observation :

Des réponses ont déjà été apportées pour démontrer le caractère infondé des deux premiers points prétendument faibles (v. supra la partie relative au positionnement dans l'environnement pour le point n° 2 et la partie relative à l'organisation pédagogique s'agissant du point n° 1).

Le troisième point mentionné comme un point faible de la Mention appelle les observations suivantes :

- À l'exception du parcours Droit et pratique des contrats qui est présenté comme étant rattaché aux trois sites et dont les enseignements sont donc dispensés au sein des trois établissements, les autres parcours sont rattachés à Lyon 2 (Droit processuel, procédures et voies d'exécution), à l'UCLY (Droits de l'enfant et des personnes vulnérables) ou à Lyon 3 (autres parcours). Les enseignements sont donc dispensés au sein de l'établissement de rattachement sauf cas exceptionnel.

- Les Conseils de perfectionnement existent et se réunissent chaque année au moment des délibérations du 2nd semestre.
- Il n'y a pas de contradiction entre les dénominations des parcours mais l'entrée en vigueur de la sélection en M1 a eu des conséquences sur l'organisation des parcours intégrés M1-M2 (seules les dénominations de ces parcours intégrés sont désormais utilisées avec l'intitulé de la Mention droit privé).

Analyse des perspectives et recommandations (page 5) :

Extrait du rapport :

Le rapport se termine par l'analyse suivante :

« La co-accréditation entre les trois établissements du master Droit privé ambitionne opportunément une offre de formation cohérente et non redondante au niveau local. Néanmoins, ce caractère commun nuit à sa présentation comme une formation unique, alors qu'il paraît à plusieurs égards très artificiel. Le détail du M1 est largement délaissé au profit des M2. La perspective évoquée d'un nouvel élargissement de la mention afin d'accueillir de nouveaux parcours interroge sur son opportunité alors que la première année de master paraît d'ores et déjà dépourvue d'unité. La présentation serait bien davantage compréhensible en exposant le rattachement des parcours aux établissements. De plus, il paraît capital de mettre en place de manière claire un conseil de perfectionnement global au niveau de la mention. Enfin il convient d'explicitier la place du parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution au sein de la mention Droit privé alors qu'il existe une mention Justice, procès, procédures ».

Observation :

Les critiques qui figurent dans cette analyse ont déjà fait l'objet de plusieurs réponses au sein de ce document.

En complément de ce qui a déjà été précisé, il est possible de préciser qu'il n'appartient pas aux responsables pédagogiques de parcours de Master de pallier la défaillance du gouvernement dans la cohérence du maillage universitaire national. Enfin, il semble contradictoire de demander aux responsables de mentions et de parcours de proposer à la fois une offre cohérente et harmonisée sur un site élargi tout en reprochant au dossier préparé dans le cadre d'un travail commun et concerté de ne pas davantage exposer le rattachement des parcours aux différents établissements du site ...

14. Master Droit public

Bien qu'il s'agisse d'un master co-accrédité entre plusieurs établissements, les observations suivantes ne concernent que les parcours portés et mis en œuvre par l'UJM.

L'ouverture internationale en M2 droit et administration de l'UJM est constituée par un enseignement en anglais, des cours d'anglais renforcés axés sur la préparation du First Certificate (diplôme de Cambridge), diplomation ayant permis à certains étudiants de la promotion 2018-2019 de trouver un emploi à l'étranger. De même dans ce master les stages peuvent s'effectuer à l'étranger.

15. Master Justice, procès, procédure

Bien qu'il s'agisse d'un master co-accrédité entre plusieurs établissements, les observations suivantes ne concernent que le parcours porté et mis en œuvre par l'UJM.

Les rédacteurs de la fiche d'évaluation soulignent à juste titre l'existence d'un supplément au diplôme très clair pour le parcours ""professions judiciaires"" qui était proposé dans le RAE à titre d'exemple. Il en existe un autre pour le parcours ""professions de la justice"" de l'UJM."

16. Master Monnaie, banque, finance et assurances

S'agissant d'un master co-accrédité entre plusieurs établissements, les observations concernent l'ensemble de la mention et sont proposées par le comité de pilotage de la mention.

La fiche d'évaluation soulève quelques éléments appelant une rectification sur un point ainsi que des éclaircissements sans doute utiles dans le cadre de la demande prochaine de renouvellement de l'accréditation.

Evaluation des enseignements (rectification)

Sans doute ce point est-il insuffisamment souligné dans le document fourni aux experts, mais nous procédons déjà à des évaluations des enseignements dans tous les parcours en première et en seconde année de diplôme. Ceci est explicitement mentionné à la page 15 du paragraphe 3 du document d'accréditation. Par ailleurs, un exemple détaillé d'évaluation du M1 (correspondant à l'année en cours) a été fourni au point IV de l'annexe. Nous mentionnons également que les résultats de ces évaluations sont présentés lors des conseils de perfectionnement.

Evaluation des enseignements dans les modules professionnels

Concernant ce point, nous pouvons détailler ce qui est mentionné au troisième paragraphe complet de la page 16 du document d'autoévaluation. Tout d'abord, les enseignements effectués par des professionnels concernent principalement les parcours en alternance ainsi que les enseignements de seconde année. Ceux-ci ne sont pas organisés par « modules » spécifiques. Ils s'insèrent dans l'architecture générale des différents parcours qui comportent volontairement des enseignements « académiques » et « professionnels ». En première année, les modalités de contrôle de connaissance des cours dispensés par des professionnels sont identiques à celle des autres enseignements (à savoir des examens écrits). En seconde année, certains enseignements professionnels sont évalués dans le cadre d'examens mentionnés sous le vocable « grand oral ». Il s'agit alors de présentations individuelles ou en groupe devant un jury comprenant des académiques et des professionnels (très souvent des anciens du master).

Organisation et coordination des enseignements

Comme cela est mentionné plusieurs fois dans le document initial et dans l'évaluation, les enseignements sont dispensés sur plusieurs sites. Ceci résulte d'une part de la distance entre Lyon et Saint-Étienne, et d'autre part, pour ce qui concerne les sites de Lyon, des difficultés de gestion des salles du campus des Berges du Rhône. Si l'organisation des enseignements de seconde année sur le site d'Ecully soulage grandement l'occupation des salles sur le campus des Berges du Rhône, il est exact qu'elle nécessite des efforts de coordination des équipes pédagogiques et administratives. Cependant, cette situation étant déjà ancienne, nous avons pu nous adapter aux différentes situations et contraintes (celles que nous vivons actuellement constituant une sorte de défi inégalé). Par ailleurs, le

fait de disposer d'un bâtiment dédié pour les enseignements de seconde année permet une certaine souplesse de gestion de l'emploi du temps, ce qui est très appréciable pour les très nombreux professionnels que nous y accueillons. Enfin, ces locaux abritant aussi le site Lyonnais du laboratoire GATE-LSE, ceci permet aux étudiants du parcours « EF » d'assister facilement aux différents séminaires, et de collaborer aux expériences du GATE-LAB.

Nature et organisation de la co-accréditation

Le site de Lyon comprend 6 parcours de M2 dont 5 à destination professionnelle. Le site de Saint-Étienne en comporte deux : un recherche, un professionnel (BF), ce dernier en alternance sur deux ans (alors que le parcours BF à Lyon est organisé en formation initiale et uniquement en M2). L'organisation de la co-accréditation diffère sensiblement selon que l'on considère la destination « recherche » ou « professionnelle ».

S'agissant des diplômes à destination « professionnelle », les différences de fonctionnement (alternance/classique) de nombre de parcours, de bassins d'emploi et de distance, appellent une gestion indépendante des parcours.

Pour le parcours « recherche », la co-accréditation est cruciale, et ceci pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, elle nous permet d'offrir une équipe pédagogique alliant les meilleures compétences en économie et finance des laboratoires GATE-LSE et Coactis tous deux présents sur les deux sites. Ensuite, elle nous permet évidemment de mutualiser une grande partie des enseignements avec la mention APE qui est elle aussi co-accréditée sur les deux sites. Enfin, elle constitue un atout considérable pour nos étudiants poursuivant en thèse car l'école doctorale est elle aussi commune. Nous pouvons ainsi présenter une sélection des meilleur.es étudiant.es des deux sites au concours d'attribution des allocations de recherche. Pour ce qui est du parcours « Economie et Finance » le pilotage est donc pleinement organisé à l'échelle des deux laboratoires, grâce à des pratiques déjà anciennes de collaboration sur les deux sites.

Taux de réussite

Les taux de réussite relativement faibles en M1 (par rapport au M2 notamment) concernent principalement le site de Lyon et sont expliqués par plusieurs éléments.

La formation en finance à l'Université de Lyon 2 existe depuis la création de l'université (soit en 1973). Dès cette époque, les équipes pédagogiques ont fait le choix de permettre à une population d'étudiants très diversifiée, tant sur plan socio-économique qu'en ce qui concerne la nationalité. Avec le soutien de nos partenaires, nous contribuons ainsi de façon très significative à l'insertion professionnelle dans les métiers de la banque et de la finance d'entreprise et de marché de publics éloignés des canaux de recrutement habituels. Nous sommes fiers de la présence, dans notre vaste réseau des anciens, de personnes dont le parcours professionnel n'a rien à envier aux personnes issues de grandes écoles françaises et internationales, alors que leur origine sociale ne les destinait pas à de telles carrières. Beaucoup d'entre eux sont d'anciens boursiers qui reviennent témoigner de leurs parcours auprès de nos étudiants. Les parcours en alternance que nous développons depuis longtemps permettent également à des étudiants sans ressources d'accéder à des diplômes très reconnus.

Par ailleurs, nous avons maintenu depuis le début de la formation, un niveau d'exigence très élevé, notamment dans les matières techniques et quantitatives. Nos partenaires vantent régulièrement les compétences techniques et professionnelles de nos étudiants. Si nous donnons à des étudiants parfois issus de milieux modestes la chance de bénéficier de nos formations, nous ne cédon donc en rien sur l'exigence. Cette politique explique sans doute une part importante des échecs en M1.

Enfin, nous constatons également que certains de nos étudiants, par ailleurs tout à fait capables sur le plan académique, rencontrent des difficultés à trouver un stage. Ceci ne provient pas du manque d'offres, mais le plus souvent de difficultés personnelles et de l'absence d'expériences initiales. Même si nous mettons à leur disposition d'importants moyens en personnel pour leur permettre de passer ce premier obstacle, certains échouent. Au cours de cette accréditation, les personnes dans cette situation sont toutes parvenues à trouver leur stage à l'issue d'une seconde année. Dans la plupart des cas, la partie obligatoire du stage se double d'un stage volontaire long, ce qui permet d'aborder le M2

avec des compétences professionnelles très appréciées. Le redoublement est donc très profitable dans ce cas. Au final, la proportion d'étudiants échouant définitivement est très faible (de l'ordre de quelques pourcents d'une promotion) et s'explique soit par des abandons en tout début d'année soit par des étudiants admis après des recours (internes ou rectoraux).

Michèle COTTIER

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to read 'M. Cottier'.

Présidente



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

